

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} FÉVRIER 2021**

Ma chère Collègue, Mon cher collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en séance publique :

**Salle François MAURIAC, Rue du Professeur Arnozan
Le LUNDI 1^{er} FÉVRIER 2021 à 14 H**

Bien entendu, l'ensemble des préconisations émises par le Conseil Scientifique quant au bon déroulé de cette séance seront mises en œuvre (mise à disposition de masques, de gel hydro alcoolique, règles de distance, etc.). Je vous remercie de bien vouloir penser à vous munir de votre propre stylo.

Par ailleurs, je vous informe que cette séance ne sera pas ouverte au public, mais sera diffusée en direct sur la page Facebook de Talence afin d'en assurer la publicité.

Je compte donc sur votre présence à cette occasion et vous en remercie par avance.

Veuillez croire, Ma chère Collègue, Mon cher Collègue, à l'assurance de ma parfaite considération.

Emmanuel SALLABERRY

ORDRE DU JOUR

RAPPORTEUR M. LE MAIRE

- 1 - Approbation du procès-verbal de la séance publique du 7 décembre 2020
- 2 - Décisions municipales – Information du Conseil
- 3 – Régime indemnitaire des élus
- 4 - Délégations et représentations du Conseil Municipal au sein de divers organismes extérieurs – Modifications
- 5 – Composition de la commission d'examen des contrats de concession – Mise à jour
- 6 – Rapport des administrateurs sur les Sociétés Publiques Locales – SPL LA FAB
- 7 – Création d'une bourse « Marc LABOURDETTE »

RAPPORTEUR Mme SALLET – Adjointe déléguée à la Proximité, Citoyenneté, Vie Associative et Salles municipales

- 8 - Présentation du projet de café du Dôme et grille tarifaire

RAPPORTEUR M. JESTIN – Adjoint délégué aux Finances, à la Voirie

- 9 - Avance sur subvention de fonctionnement au CCAS et aux associations pour l'année 2021
- 10 - Rapport d'Orientations Budgétaires – Exercice 2021

11 - Signature d'une convention de prise en charge des frais de déplacement d'installation d'éclairage public à l'occasion d'un chantier

RAPPORTEUR Mme RONDEAU – Adjointe déléguée à la Participation Citoyenne

12 - Règlement du Budget Participatif – Modification

RAPPORTEUR M. ERCHOUK – Adjoint délégué à la Cohésion Sociale, aux Politiques de prévention, à la Politique de la ville

13 - Convention de partenariat relative à la mise en place d'un atelier mécanique mobile pour les habitants du quartier prioritaire de Thouars à Talence

RAPPORTEUR Mme THOMAS-PITOT – Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail

14 - Mise à jour du tableau des effectifs

15 - Reconduction d'un poste d'Assistante de Direction au Service des Sports

RAPPORTEUR Mme BONORON – Conseillère municipale déléguée auprès de la Commission Locale des Charges Transférées

16 - Approbation du rapport de la CLETC en date du 3 décembre 2020

QUESTIONS ORALES

oOoOoOoOoOo

Le Conseil Municipal, convoqué le 26 janvier 2021, s'est réuni Salle François Mauriac, le 1^{er} février 2021 à 14 h, sous la présidence de M. Emmanuel SALLABERRY, Maire.

PRESENTS : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, M. COLDEFY, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE (à partir de la question n° 2), M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, M. LAROSE, M. HANOTIN (à partir de la question n° 11), M. DELGADO, M. GARRIGUES (jusqu'à la question n° 9), Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme QUELIER

EXCUSES AYANT DONNE DELEGATION : M. GIRON (procuration à Mme SERRANO-UZAC), M. BONNIN (procuration à Mme CHADEBOST), Mme DESGUERS (procuration à Mme MADRID), Mme IRIART (procuration à M. SALLABERRY), M. PENE (procuration à Mme MICOINE), Mme HELBIG (procuration à M. JESTIN), Mme LUDLOW (procuration à Mme RONDEAU), Mme BALLIGAND (procuration à Mme RONDEAU), M. HANOTIN (procuration à Mme FABRE-TABOURIN jusqu'à la question n° 10), M. DELLU (procuration à Mme DE MARCO), Mme ARMITAGE (procuration à Mme RAMI), M. MARTILY (procuration à M. BARDIN)

ABSENTS : M. CAZABONNE (pour la question n° 1), M. GARRIGUES (à partir de la question n° 10)

Mme CASTAGNERA a été désignée comme secrétaire de séance

oOoOoOoOoOo

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, je vais vous inviter à prendre vos places, s'il vous plaît. Je voudrais vous souhaiter la bienvenue pour ce conseil municipal avec un horaire quelque peu atypique compte tenu de la situation sanitaire et des échanges que j'ai pu avoir notamment avec M. le directeur général des services vis-à-vis de l'organisation des services. Vous savez que le conseil municipal est un moment où l'on nous sollicite beaucoup, notamment toutes les personnes qui y participent, donc j'ai trouvé tout à fait normal que l'on puisse adapter cet horaire.

Je voudrais vous remercier de vous être rendus disponibles, notamment pour les très nombreuses personnes qui ont une activité professionnelle, ou d'autres d'ailleurs, pour ce conseil municipal. La secrétaire de séance sera Mme Danièle CASTAGNERA.

Avant de commencer ce conseil municipal, je voulais vous faire part d'une très grande joie, une fierté. Nous l'avions demandé il y a quelques mois maintenant. Ça a été un petit peu long à mettre en œuvre. Vous voyez peut-être, pour les personnes qui sont en présentiel ici, la dame qui est au fond de la salle. Pour la première fois, et on fait suite d'ailleurs à quelque chose qui s'est passé à Bordeaux il y a quelques jours, mais la ville de Talence n'a pas la même taille que la ville de Bordeaux, notre conseil municipal sera traduit en direct et en simultané en langue des signes. Puisque j'ai souhaité rendre plus accessible à tous ce moment de la vie politique locale qui se justifie encore plus dans des conditions où nos conseils municipaux se font sans présence, donc nous avons cette capacité-là de pouvoir le faire. Donc vous rappeler bien évidemment que cette action en est une parmi une politique globale. Je vous rappelle que le Talence Citémag est disponible en audiodescription, que nous avons adoptée il y a quelques mois maintenant, une charte handicap qui vous avait été présentée par Mme Chantal CHABBAT, que nous faisons des visites d'expositions au Forum des arts et de la culture et également en partenariat avec la société Mobalib, nous sommes en train de créer un réseau social dédié au handicap. Vous verrez tout cela dans le Citémag de février. Donc de saluer la société bordelaise Scop Signe qui effectue la prestation et de remercier aussi tous les techniciens qui se sont mis en quatre pour une demande qui a été faite de manière à ce qu'elle soit efficiente pour ce conseil municipal.

Mme la secrétaire de séance, vous avez la parole.

N° 1 – Approbation du procès-verbal de la séance publique du 7 décembre 2020

M. LE MAIRE : Ce procès-verbal appelle-t-il des commentaires de votre part ? Je n'en vois pas. J'ai oublié de saluer la présence physique de Mme Denise GRESLARD-NÉDÉLEC qui avait été intronisée juridiquement. Denise, bienvenue ou rebienvenue. Ravi de t'avoir encore à nos côtés pour travailler ensemble à Talence. Merci. Bien évidemment, le pot d'arrivée qui est prévu traditionnellement sera reporté d'autant avec un coefficient majoritaire. Denise, tu le sais très bien. Il est adopté à l'unanimité. Merci.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance publique du 7 décembre 2020. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par

42 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 2/02/2021

N° 2 – Décisions municipales – Information du Conseil

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions sur ces décisions municipales ? Je n'en vois pas. Si, pardon. Je vais vous inviter, ma chère collègue à prendre le micro.

Mme DE MARCO : Cela concerne la décision municipale n° 44 pour commencer. C'est-à-dire une décision de confier les intérêts de la ville à M. MERLIN et M. BASTIANCIG avec l'affaire de Mme BENGOCHEA. Juste pour avoir plus d'informations, que concerne ce permis de construire délivré à M. NITA et où se situe-t-il ?

M. LE MAIRE : Ce permis tacite a été obtenu le 25 juillet 2020. Il s'agit d'un projet de démolition d'un garage et de la construction d'une maison d'habitation au 157 rue de Trémeuge. Les requérants à l'appui de leur recours soulèvent divers moyens d'annulation, notamment de prétendues insuffisances dans la notice d'information s'agissant de l'intégration du projet dans l'existant. Un accès au projet qui présenterait un caractère de dangerosité pour les usagers de la voie publique et l'absence de proposition de solution pour la gestion des eaux pluviales comme l'exigerait le PLU. Ce sont les arguments qui sont soulevés par les personnes qui attaquent cette décision, donc comme vous l'avez dit, notre collectivité se défendra une nouvelle fois, et encore une fois je les remercie, sans avocat, au tribunal administratif, pour défendre le bien-fondé de cette décision d'un point de vue administratif.

Mme DE MARCO : Et pour continuer, la 45 et 46, concernant justement M. MOUKOURI auprès du tribunal administratif à l'encontre de la SA BOUYGUES TÉLÉCOM.

M. LE MAIRE : Il s'agit en fait d'une déclaration préalable qui date du 7 août 2020, que s'est vu autorisée la société BOUYGUES TÉLÉCOM à installer sur le bâtiment A21 du campus, donc on est sur un bâtiment universitaire, on n'est pas sur un bâtiment communal, des antennes relais de radiotéléphonie. Cette opération est effectuée afin de compenser le relais déjà existant sur le bâtiment A4, mais qui doit être démoli. En fait, c'est un transfert d'antenne. Donc M. MOUKOURI a introduit auprès du TA une requête en annulation assortie d'une demande de suspension de l'autorisation. Le requérant indique pour lui qu'il y a un non respect de certaines dispositions du Code des Postes et Télécommunications. Je vous rappelle que la collectivité n'instruit ces permis de construire que sur les règles d'urbanisme et sans aucun autre texte puisqu'elle n'est pas compétente en la matière. De vous dire que le requérant semble hors délai par rapport à la date d'affichage de la DP qui a été constatée par huissier. Donc la collectivité qui se défend directement auprès du tribunal administratif a déjà

obtenu gain de cause concernant la procédure de référé puisqu'après audience du 28 janvier, une ordonnance de rejet a été rendue. Donc subsiste à présent la procédure sur le fond.

Mme DE MARCO : Est-ce que c'est un riverain ?

M. LE MAIRE : Il habite dans la rue Marc Sangnier, donc c'est un riverain. Tout dépend de la notion du riverain. C'est toujours pareil. Juridiquement, elle n'est pas couverte par la loi, vous le savez. Il n'habite pas loin en tout cas. Ce n'est pas très juridique, mais c'est plus juste. Merci. Mme GRESLARD.

Mme GRESLARD : Merci, M. le Maire. Une question sur la décision n° 11. L'attributaire n'est pas signifié dans les documents que nous avons. Le marché pour des achats de livres non scolaires.

M. LE MAIRE : Ce sont des livres non scolaires effectivement à destination du personnel municipal et des médiathèques. Effectivement, nous n'avons pas le nom. Je vous propose que l'on vous donne cette information ultérieurement. On la donnera et on la fera passer, sur l'attributaire du marché n° 11.

Mme GRESLARD : D'accord. Et sur la décision n° 7, il s'agit d'un séjour. Ma question, c'est peut-être pour le CAJ, je suppose. Je suppose aussi que ce séjour sera repoussé.

M. LE MAIRE : Il a été annulé effectivement en raison du contexte sanitaire et des différents arrêtés préfectoraux. Vous dire qu'une semaine classique de vacances sportives est proposée. Donc c'est le service, pas que le CAJ, c'est aussi nos vacances sportives et scolaires, donc le service de Mme BIANCO, M. FILLATREAU, propose en fait une semaine « classique ». Je ne suis pas sûr que « classique » soit le bon terme, mais en tout cas, propose une activité pour les enfants qui ne peuvent pas aller au ski cette année, malheureusement.

Mme GRESLARD : Merci.

M. LE MAIRE : On me dit qu'en fait, c'est normal qu'il n'y ait pas d'attributaire. C'est que l'on consulte ponctuellement. On va dire que c'est une décision-cadre pour votre première question, où l'on décide de passer des marchés de commandes et à chaque fois qu'il y a un besoin identifié de 10 livres, je dis n'importe quoi, 10 encyclopédies, on va demander à plusieurs fournisseurs, quel est le meilleur prix. Donc c'est plutôt un accord-cadre. Juridiquement, ce n'est pas ça, mais en fait, il n'y a pas d'attributaire particulier sur cette décision.

Mme GRESLARD : D'accord. Donc là, c'est une commande dans le cadre d'un accord-cadre.

M. LE MAIRE : En fait, ce sont des commandes ponctuelles, tout simplement, qui n'ont pas d'attributaire. Chacune des commandes a un attributaire différent. Je vous propose, si jamais vous avez des questions, que le service se rapproche de vous de manière à vous illustrer cette décision. Il n'y a pas d'autres questions ? Mme RAMI.

Mme RAMI : C'est la décision n° 39. Est-ce que vous pourriez nous rappeler ce qu'est la plateforme iD City, s'il vous plaît ?

M. LE MAIRE : Avec plaisir. C'est la plateforme que l'on utilise pour le budget participatif, qui permet notamment de proposer, de faire voter également les projets participatifs. Vous vous en souvenez, nous n'avons pas eu d'édition 2020 compte tenu de la crise sanitaire. En revanche, cette plateforme qui a été utilisée pour la réflexion participative à l'échelle de la ville ou pour imaginer le monde d'après, dont nous avons parlé d'ailleurs ensemble au printemps. D'ailleurs, vous dire qu'il y a 24 contributions qui ont été déposées et que le groupe de travail participation citoyenne va prochainement définir la manière d'analyser ces idées. Donc il s'agit bien de la plateforme du budget participatif. Il n'y a plus de question. Mme la secrétaire.

DÉLIBÉRATION

« Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2020, enregistrée en préfecture le 9 juillet 2020, il lui a été confié une partie des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, il a été amené à prendre les décisions municipales pour les objets ci-après :

N° - DATE	OBJET / NATURE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE ou PRESTATAIRE
N° 1 23/11/20	Passation d'une convention de mise à disposition de locaux dans la structure « Talence Pépinière » à compter de sa signature.	Société BIZET CONNECT – Talence (33)
N° 2 23/11/20	Passation d'une convention de mise à disposition de locaux dans la structure « Talence Pépinière » à compter de sa signature.	Société MYSKILLZ – Talence (33)
N° 3 23/11/20	Passation d'une convention de mise à disposition de locaux dans la structure « Talence Pépinière » à compter de sa signature.	Société ADN AI – Talence (33)
N° 4 23/11/20	Passation d'une convention de mise à disposition de locaux dans la structure « Talence Pépinière » à compter de sa signature.	Société LUDUM – Talence (33)
N° 5 23/11/20	Passation d'un accord-cadre à bons de commande relatif à la réalisation d'analyses microbiologiques, biologiques, bactériologiques et autres analyses pour une durée ferme allant du 1/01/2021 au 31/12/2021, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31 décembre 2024. Dépense annuelle estimée : 17 470,80 € TTC	SAS LABORATOIRES BIOFAQ – Mauguio (34)
N° 6 25/11/20	Lancement d'une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert relative à l'acquisition de matériels d'escalade, pour une durée ferme allant de sa date de notification au 10/09/2021 puis	

	renouvelable par tacite reconduction deux fois douze mois.	
N° 7 25/11/20	Passation d'un accord-cadre à bons de commande relatif à l'organisation d'un séjour de vacances d'hiver pour une durée allant du 1/01/2021 au 31 mars 2021. Dépense estimée : 15 981,00 € TTC	SAS LOISIRS CLUB 4.80 – Saint-Germain en Laye (78)
N° 8 26/11/20	Passation d'un accord-cadre de location de courte durée de véhicules en auto-partage pour une durée allant du 1/01/2021 au 31/12/2021. Dépense estimée : 8 000 € TTC	AUTOCOOL – SCIC SACV – Bordeaux (33)
N° 9 27/11/20	Passation d'un accord-cadre à bons de commande pour la maintenance des ascenseurs, plates-formes et monte-charges pour une période ferme allant du 1/01/2021 au 31/12/2021, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2024. Dépense annuelle estimée : 7 444,80 € TTC	SA SCHINDLER – Mérignac (33)
N° 10 30/11/20	Acquisition de papiers d'impression respectueux de l'environnement à compter du 1/01/2021 au 31/12/2021. Dépense estimée : 48 000 € TTC	Union des Groupements d'Achats Publics – Mérignac (33) Association Marchés Publics d'Aquitaine – Bordeaux (33)
N° 11 30/11/20	Passation des marchés sans publicité ni mise en concurrence préalables concernant les achats de livres non scolaires, pour une durée allant du 1/01/2021 au 31/12/2021. Dépense totale estimée : 89 675 € TTC	
N° 12 1 ^{er} /12/20	Signature d'une convention afin de permettre l'utilisation du parc Peixotto, de la Place Alcalá de Henares, du square Pineau, du parvis de l'Eglise Notre Dame et de matériels de la Ville nécessaires à l'organisation de la manifestation « Talence en lumières » du 17 au 20/12/2020.	Association TALENCE EVENEMENTS – Talence (33)
N° 13 3/12/20	Autorisation pour procéder au dépôt du dossier de déclaration préalable pour l'installation d'un dispositif de mise en lumière sur la façade du Château Margaut.	
N° 14 3/12/20	Autorisation pour procéder au dépôt du dossier de permis de démolir de la construction située au 45 rue Emile Zola cadastrée AP N° 198.	
N° 15	Signature d'un contrat de cession pour l'organisation de	Thomas DARRIET –

3/12/20	l'exposition « Ce qu'il nous restera » à partir du 12/12/2020 (visioconférence artiste) jusqu'au 16/01/2021 au Forum des Arts et de la Culture. Montant de la prestation : 1 050 € TTC	Talence (33)
N° 16 7/12/20	Renouvellement de la convention pour l'utilisation du réseau d'eau du domaine universitaire en vue d'alimenter le réseau d'arrosage de la Ville nécessaire à l'entretien des plantations le long de la rue François Mitterrand. La dépense correspondant à la consommation réelle d'eau établie à partir du relevé compteur sera acquittée par la ville trimestriellement.	SIGDU – Pessac (33)
N° 17 8/12/20	Acquisition de produits pétroliers raffinés énergétiques (sans plomb, gazole, fioul ...) à compter du 1/01/2021 au 31/12/2021. Dépense estimée : 156 000 € TTC	Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) – Mérignac (33)
N° 18 9/12/20	Mandatement d'un cabinet d'avocats afin d'assister la cellule projet mise en place par la Ville pour le traitement d'opérations complexes.	Cabinet d'avocats SYMCHOWICZ / WEISSBERG – Paris (75)
N° 19 11/12/20	Passation d'une modification au marché n° 20/15-2 « Electricité courants forts / courants faibles » dans le cadre des marchés de travaux relatifs à la construction d'un bâtiment en textile de couverture de terrains, la réutilisation d'un terrain de tennis en terrains de padel et la réhabilitation d'un terrain de tennis. Montant de l'avenant : – 1 785,60 € TTC	SAS PEREIRA CARLOS ELECTRICITE – Saint-Loubès (33)
N° 20 11/12/20	Passation d'un marché de location-maintenance pour un terminal de paiement électronique et un lecteur chèque pour le Stade Nautique Henri Deschamps pour une durée allant du 1/01/2021 au 31/12/2021. Dépense estimée : 444,96 € TTC	SARL CILEA MONETIQUE – Reze (44)
N° 21 15/12/20	Souscription d'un abonnement au progiciel de gestion de l'accompagnement aux demandeurs d'emploi pour une durée allant du 1/01/2021 au 31/12/2021, renouvelable par tacite reconduction du 1/01/2022 au 31/12/2022. Dépense annuelle estimée : 3 708,43 € TTC (dépense révisable pour une connexion individuelle mensuelle).	SARL CITYZEN – Chalons en Champagne (51)
N° 22 15/12/20	Passation d'une modification au marché n° 20/15-3 « Equipements sportifs – sol sportif » dans le cadre des marchés de travaux relatifs à la construction d'un bâtiment en textile de couverture de terrains, la réutilisation d'un terrain de tennis en terrains de padel et la réhabilitation d'un terrain de tennis.	SASU PADEL COURT – Gradignan (33)

	Montant de l'avenant : + 982,08 € TTC	
N° 23 15/12/20	Création d'une régie de recettes dénommée « Régie de recettes le Café du Dôme » à compter du 1/01/2021 et installée dans les locaux municipaux du Dôme pour l'encaissement des recettes des consommations proposées par ce service de café et de restauration rapide. Fonds de caisse mis à disposition du régisseur : 100 € Montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver : 500 €	
N° 24 16/12/20	Passation d'un accord-cadre à bons de commande relatif aux services de qualification et d'insertion professionnelle, réservé à des structures d'insertion par l'activité économique mentionnées à l'article L 5132-4 du code du travail et à des structures équivalents lorsqu'elles emploient une proportion minimale de 50 % de travailleurs défavorisés, pour une période ferme allant du 1/01/2021 au 31/12/2021, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2024. Dépense annuelle estimée : 161 214 € TTC	Association REAGIR – Talence (33)
N° 25 17/12/20	Passation d'une convention pour le versement d'une subvention de 12 569 € accordée à la ville pour l'accueil en périscolaire et centres de loisirs ainsi que l'accompagnement d'enfants porteurs de handicap et/ou de pathologie chronique.	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA GIRONDE – Bordeaux (33)
N° 26 17/12/20	Passation d'un marché de maintenance des équipements permanents de voirie (type barrières et bornes automatiques) pour une durée ferme allant du 1/01/2021 au 31/12/2021, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2023. Montant annuel révisable : 756,00 € TTC	SAS PORTALP France – Mérignac (33)
N° 27 17/12/20	Passation d'un marché de maintenance des équipements de fermeture (types : portes et portails automatiques, rideaux motorisés...) pour une durée ferme allant du 1/01/2021 au 31/12/2021, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2023. Montant annuel révisable : 3 072,00 € TTC	SCS PORTIS division d'OTIS – Puteaux (92)
N° 28 18/12/20	Passation d'un avenant n° 1 au marché 20/21-2A « Gros œuvre – Démolition – Fondations » dans le cadre des marchés de travaux relatifs à la réhabilitation du groupe scolaire Paul Lapie pour des travaux supplémentaires, suite : - D'une part, à la découverte d'une cavité en sous-sol de la partie sanitaire qui a été démolie dans la cour Ouest, - Et d'autre part au renforcement des prescriptions du	SECMA BATIMENT SAS – Floirac (33)

	<p>Plan Général de Coordination, conformément à la mise à jour du guide de l'OPPBT (Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux publics en matière de mesures contre la propagation de la Covid 19 sur le chantier (calculé sur 6 mois).</p> <p>Montant de l'avenant n° 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travaux supplémentaires : + 20 960,25 € TTC - Prescriptions sanitaires supplémentaires : + 13 030,92 € TTC (calculé sur 6 mois) <p>Soit un nouveau montant total du marché de 1 531 590,30 € TTC (1 276 325,25 € HT).</p>	
N° 29 18/12/20	<p>Souscription d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif à l'assurance auto-mission pour une durée allant du 1/01/2021 au 31/12/2021, puis renouvelable par tacite reconduction, une fois, jusqu'au 31/12/2022.</p> <p>Montant annuel indicatif : 2 813,05 € TTC</p>	<p>Groupement conjoint : ASSURANCES PILLIOT SASU – Aire sur la Lys (62)</p> <p>GREAT LAKES INSURANCE SE – München (Allemagne)</p>
N° 30 21/12/20	<p>Souscription d'un marché n° 20/21-6 « Serrurerie – Métallerie » dans le cadre des marchés de travaux pour la réhabilitation du groupe scolaire Paul Lapie, pour un délai global d'exécution de 806 jours calendaires (dont période de préparation) à compter de la date précisée au premier ordre de service.</p> <p>Montant du marché : 366 000,00 € TTC</p>	<p>SA TROISEL – Mérignac (33)</p>
N° 31 21/12/20	<p>Acquisition de prestations de nettoyage des locaux de la Médiathèque Castagnéra à compter du 1/01/2021 jusqu'à la notification des accords-cadres relatifs aux prestations de propreté de locaux tertiaires et fournitures associées.</p> <p>Dépense totale : 75 060,08 € TTC</p>	<p>Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) – Mérignac (33)</p>
N° 32 23/12/20	<p>Passation de marchés de travaux relatifs à la réhabilitation du Stade Nautique Henri Deschamps pour un délai global d'exécution de 690 jours calendaires (dont période de préparation) à compter de la date précisée au premier ordre de service.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lot 4 : Couverture membrane – ETFE Montant du marché : 399 840,00 € TTC - Lot 8 : Equipement aquatique à vagues Montant du marché : 110 567,38 € TTC - Lot 12 : Bardage aluminium Lot infructueux - Lot 14 : Menuiseries extérieures aluminium Montant du marché : 356 686,36 € TTC 	<p>SAS SEELE FRANCE – Strasbourg (67)</p> <p>WOW COMPANY INTERNATIONAL SA – Fleurus (Belgique)</p> <p>LABASTERE 64 SAS – Bayonne (64)</p>

	<p>- Lot 15 : Serrurerie – Métallerie Lot infructueux</p> <p>- Lot 16 : Menuiseries intérieures bois Montant du marché : 144 714,18 € TTC</p> <p>- Lot 17 : Doublages – Cloisons – Peintures – Signalétique Montant du marché : 276 320,08 € TTC</p> <p>- Lot 18 : Faux-plafonds Montant du marché : 81 292,32 € TTC</p> <p>- Lot 19 : Toiles tendues Montant du marché : 65 054,40 € TTC</p> <p>- Lot 21 : Equipements bien-être Montant du marché : 69 390,00 € TTC</p> <p>- Lot 22 : Cabines – Casiers vestiaires Montant du marché : 458 122,80 € TTC</p> <p>- Lot 23 : WC autonome Montant du marché : 35 424,00 € TTC</p> <p>- Lot 24 : Vestiaires temporaires Montant du marché : 287 487,88 € TTC</p>	<p>SARL ATELIER AND CO – Pessac (33)</p> <p>SARL PEINTURE PLATRERIE GENERALE – Yvrac (33)</p> <p>SARL EUROP'DECO – Mérignac (33)</p> <p>SARL INTERLIGNES DECO – La Chevrolière (44)</p> <p>SARL AQUA REAL – Veigné (37)</p> <p>SASU NAVIC – Thones (74)</p> <p>SAS FRANCIOLI – Chaleins (01)</p> <p>ALGECO SAS – Martillac (33)</p>
<p>N° 33 23/12/20</p>	<p>Passation de marchés de travaux relatifs à la réhabilitation du Stade Nautique Henri Deschamps pour un délai global d'exécution de 690 jours calendaires (dont période préparation) à compter de la date précisée au premier ordre de service.</p> <p>- Lot 1 : VRD – Terrassements – Aménagements paysagers Montant du marché : 913 085,28 € TTC</p> <p>- Lot 2 : Gros œuvre – Charpente Montant du marché : 4 494 938,70 € TTC</p> <p>- Lot 3 : Etanchéité (offre de base) Montant du marché : 732 000,00 € TTC</p> <p>- Lot 5 : Bassin inox revêtu Montant du marché : 1 139 467,20 € TTC</p> <p>- Lot 6 : Couverture thermique Montant du marché : 252 000,00 € TTC</p> <p>- Lot 7 : Aileron mobile Montant du marché : 239 160,00 € TTC</p>	<p>COLAS SAS – Mérignac (33)</p> <p>SAS RONCAROLO – Le Barp (33)</p> <p>ETANDEX SA – Les Ulis (91)</p> <p>A & T EUROPE SpA – Castiglione delle Stiviere (Italie)</p> <p>HAEHN SAS – Strasbourg (67)</p> <p>Groupement solidaire : VARIPOOL BV (mandataire solidaire) – Oudkarspel (Pays Bas)</p>

	<p>- Lot 9 : Traitement d'eau Montant du marché : 1 788 000,00 € TTC</p> <p>- Lot 10 : CVC – Plomberie Montant du marché : 1 837 280,87 € TTC</p> <p>- Lot 11 : Electricité CFO / CFA et contrôle d'accès Montant du marché : 824 225,34 € TTC</p> <p>- Lot 13 : Isolation thermique extérieure – Enduit Montant du marché : 95 878,20 € TTC</p> <p>- Lot 20 : Carrelage – Résine Montant du marché : 1 104 096,02 € TTC</p>	<p>VARIOPOOL France SARL (co-traitant) – Saverne (67)</p> <p>SAS EAU AIR SYSTEME – Villeneuve d'Ascq (59)</p> <p>AS BOBION ET JOANIN BORDEAUX – Tresses (33)</p> <p>SAS SANTERNE AQUITAINE – Bruges (33)</p> <p>AQUITAINE RENOVATION PEINTURE – La Teste de Buch (33)</p> <p>SARL CMB – Puyoo (64)</p>
N° 34 23/12/20	Décision de confier la défense des intérêts de la ville dans le cadre de la requête en référé précontractuel déposée par la société CLEAR CHANNEL France auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux, visant à obtenir l'annulation de la décision du 16 décembre 2020 par laquelle la commune a écarté comme irrégulière l'offre qu'elle avait soumise dans le cadre de la procédure d'attribution du lot 1 de la concession de mise à disposition, installation, maintenance et entretien du mobilier urbain à usage publicitaire et d'information municipale, ainsi que toutes les décisions se rapportant à cette procédure de passation.	SCP d'Avocats LE BAIL – Bordeaux (33)
N° 35 29/12/20	Abandon pour cause d'infructuosité de la procédure d'appel d'offres ouvert lancée le 13/08/2020 en vue de conclure un marché de services relatif à l'assurance dommages ouvrage – réhabilitation du Stade Nautique Henri Deschamps, et lancement d'une procédure avec négociation, sans publicité préalable, les conditions initiales du marché n'étant pas substantiellement modifiées.	
N° 36 29/12/20	<p>Souscription d'accords-cadres mono-attributaires à bons de commande relatifs à la maintenance, la vérification, le renouvellement et l'installation de systèmes de lutte contre l'incendie pour une durée ferme allant de leur date de notification au 31/12/2021, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2024.</p> <p>- Lot 1 : Maintenance, vérification, renouvellement et installation de systèmes d'alarme incendie Montant annuel estimé : 152 451,74 € TTC</p> <p>- Lot 2 : Maintenance, vérification, renouvellement et installation de systèmes d'extinction : extincteurs, Robinets Incendie Armés (RIA)</p>	<p>SAS EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES 32 – Pessac (33) Siège social : Biscarosse (40)</p> <p>SAS DESAUTEL – Bordeaux (33) Siège social : Lyon (69)</p>

	<p>Montant annuel estimé : 10 693,90 € TTC</p> <p>- Lot 3 : Maintenance, vérification, renouvellement et installation de systèmes de désenfumage Montant annuel estimé : 7 880, 22 € TTC</p> <p>- Lot 4 : Maintenance, vérification, renouvellement et installation de blocs autonomes d'éclairage de sécurité Montant annuel estimé : 84 488,40 € TTC</p>	<p>SASU 3 PROTECTION – Saint André Les Vergers (10)</p> <p>SAS ELECTRICITE INDUSTRIELLE JP FAUCHE MAINTENANCE AQUITAINE – Pessac (33) Siège social : Lafrançaise (82)</p>
N° 37 5/01/21	Passation d'une convention avec l'ensemble des partenaires chargés d'assurer les ateliers de l'animation « Anim & Vous » prévus sur l'année 2021.	
N° 38 5/01/21	Désignation d'un huissier de justice dans le cadre de la procédure de référé précontractuel opposant la Ville à la société Clear Channel France afin de procéder au constat du caractère défectueux d'un fichier informatique remis par ladite société à l'occasion d'une procédure de passation d'un contrat de concession de mobilier urbain à destination d'affichage publicitaire et d'information municipale.	SCP d'huissiers de Justice BARRENECHE / CAGNON – Bordeaux (33)
N° 39 6/01/21	Passation d'un marché d'accès à la plateforme ID CITY pour une durée allant de la date de notification au 31/12/2021. Dépense annuelle : 6 000 € TTC	SAS iD CITY – Concarneau (29)
N° 40 6/01/21	Passation d'un avenant à la convention de mise à disposition de locaux dans la structure « Talence pépinière » du 15 janvier au 15 juillet 2021 (prorogation à titre exceptionnel d'occupation des locaux pour 6 mois supplémentaires).	Société MALINEO SAS – Talence (33)
N° 41 6/01/21	Passation d'un deuxième avenant à la convention de mise à disposition de locaux dans la structure « Talence pépinière » du 1 ^{er} février au 1 ^{er} août 2021 (prorogation à titre exceptionnel d'occupation des locaux pour 6 mois supplémentaires).	Société NEWSROOM 365 – Talence (33)
N° 42 7/01/21	Adhésion à l'IDDAC afin de bénéficier des services d'accompagnement technique (prêt de matériel et conseil à l'équipement), d'ingénierie et ressources ainsi que des formations pour la période allant de janvier à décembre 2021. Montant de l'adhésion : 460 € TTC	Institut Départemental de Développement Artistique et Culturel – Le Bouscat (33)
N° 43 7/01/21	Décision de confier les intérêts de la ville à MM. MERLIN et BASTIANCIG (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le cadre de la requête introduite par M. Nicolas SERDA auprès de la Commission du Contentieux du Stationnement Payant visant à	

	obtenir l'annulation de la majoration du forfait de post-stationnement établi à son encontre le 11/01/2019.	
N° 44 11/01/21	Décision de confier les intérêts de la ville à MM MERLIN et BASTIANCIG (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le cadre de la requête déposée par M. LE BORGNE et Mme BENGOCHEA auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux visant à obtenir l'annulation de la décision tacite de permis de construire n° 33522 2020 Z 1016 délivrée à M. NITA.	
N° 45 11/01/21	Décision de confier les intérêts de la ville à MM MERLIN et LE BIAN (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le cadre de la requête en référé déposée par M. MOUKOURI auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux visant à obtenir la suspension de la Déclaration Préalable n° 33522 2020 Z 6154 accordée par la Ville à la SA Bouygues Télécom.	
N° 46 11/01/21	Décision de confier les intérêts de la ville à MM MERLIN et LE BIAN (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le cadre de la requête en annulation déposée par M. MOUKOURI auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux à l'encontre de la Déclaration Préalable n° 33522 2020 Z 6154 accordée par la Ville à la SA Bouygues Télécom.	

Le conseil prend acte de ces décisions ».
Reçu en Préfecture le 2/02/2021

N° 3 – Régime indemnitaire des élus

M. LE MAIRE : Il s'agit donc de fixer pour Mme GRESLARD-NÉDÉLEC, l'indemnité de conseillère municipale sans délégation de 142 € par mois, comme tous les autres conseillers. Je suppose qu'il n'y a pas de question. Le vote. Pour ? À l'unanimité. Merci.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Suite à la démission de Madame MAURIN, Madame GRESLARD-NEDELEC est devenue conseillère municipale.

Il nous faut donc délibérer sur le régime indemnitaire de cette nouvelle élue.

Je vous propose de fixer, à compter du 27 novembre 2020, conformément aux articles L 2123-23, L 2123-24 et L 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces indemnités mensuelles de fonction ainsi qu'il suit :

Madame Greslard-Nedelec	Conseillère municipale	142 €
-------------------------	------------------------	-------

Ces indemnités de fonctions subiront les mêmes revalorisations que les traitements des fonctionnaires.»

ADOPTÉ par 43 VOIX POUR

N° 4 – Délégations et représentations du Conseil Municipal au sein de divers organismes extérieurs – Modifications

M. LE MAIRE : Alors, tout d'abord, si vous êtes d'accord à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret. Bien. Sinon, vous avez l'isoloir et l'urne qui sont prêts. Suite à la démission de Mme Tiphaine MAURIN, il s'agit de la remplacer. Nous aurions donc besoin d'un suppléant pour la commission départementale de réforme des agents de collectivités territoriales et d'un suppléant pour le collège Victor Louis. Mme RAMI.

Mme RAMI : Nous proposons Mme Florie ARMITAGE pour la suppléance du conseil départemental de réforme des agents de collectivités territoriales. Également Mme ARMITAGE à la suppléance pour le collège Victor Louis.

M. LE MAIRE : C'est enregistré. Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des votes contre ou des personnes qui s'abstiennent ? Pas davantage. À l'unanimité. Merci.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

«Par délibération n° 6 du 8 juin 2020, il a été procédé à la désignation de divers conseillers municipaux afin que ces derniers représentent la commune dans un certain nombre d'organismes extérieurs.

Madame Tiphaine MAURIN, qui a démissionné de son mandat de conseillère municipale, avait été désignée au sein de divers organismes extérieurs. Il convient donc aujourd'hui de procéder à une mise à jour de ces délégations en apportant la modification suivante, et ce, sans procéder si vous en êtes d'accord, à un vote au scrutin secret (article L.2121-21 du C.G.C.T. : « le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ...») :

*** Commission Départementale de Réforme des Agents des Collectivités Territoriales**

Titulaire : - M. Mathieu JOYON
Suppléants : - M. Vincent BESNARD
- M. David BIMBOIRE

Titulaire : - Mme Laëtizia THOMAS-PITOT
Suppléants : - Mme Brigitte SERRANO-UZAC
- Mme Florie ARMITAGE

*** Collège Victor Louis**

Titulaires : - Mme Brigitte SERRANO-UZAC
- Mme Monique DE MARCO

Suppléants : - M. Salem ERCHOUK
- Mme Florie ARMITAGE

Par ailleurs, par délibérations n° 6 en date du 8/06/2020 et n° 7 du 9/11/2020, le Conseil Municipal a désigné les personnalités qualifiées au sein du Conseil d'Administration de l'association Ludiloisirs.

Monsieur GOUGET, Président de cette association, nous a informé de la démission de M. Christophe PEYNAUD, personnalité qualifiée désignée au sein de cette instance.

Il convient donc de procéder à son remplacement conformément aux dispositions de l'article L. 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi, il vous est proposé que Mme Rachel BARBON soit désignée pour intégrer le collège Personnalités Qualifiées du Conseil d'Administration de l'association Ludiloisirs. »

ADOpte PAR 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 2/02/2021

N° 5 – Composition de la commission d'examen des contrats de concession – Mise à jour

M. LE MAIRE : Il s'agit toujours des conséquences de la démission de Mme Tiphaine MAURIN pour une commission qui a déjà fait le plus gros de son travail, mais sait-on jamais ? C'est une élection un peu particulière puisque c'est une commission obligatoire, vous le savez. Mme MAURIN occupait un poste de suppléante. Nous avons fait liste commune, donc je vous demande de prendre acte. En fait, Mme MAURIN ne laisse la place à personne puisque c'est un scrutin de liste. Il n'y avait pas de suppléant. La démission d'un suppléant n'entraîne pas la montée de qui que ce soit, donc nous aurons cinq titulaires et quatre suppléants qui sont dans la délibération. C'est l'application de la loi. Pas de remarque ? À l'unanimité ? Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Par délibération n° 4 en date du 21 septembre 2020, nous avons procédé à l'élection des membres de la commission d'attribution des contrats de concessions dont le Maire est président.

Sa composition était la suivante :

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN	Titulaire
- M. François JESTIN	Titulaire
- M. Guillaume HANOTIN	Titulaire
- M. Jean-Jacques BONNIN	Titulaire
- Mme Florie ARMITAGE	Titulaire

Et

- Mme Jeanne SALLET	Suppléante
- Mme Sophie RONDEAU	Suppléante
- M. Mathieu COLDEFY	Suppléant
- Mme Tiphaine MAURIN	Suppléante
- Mme Christine QUELIER	Suppléante

Suite à la démission de Mme Tiphaine MAURIN, conseillère municipale de l'opposition, il convient donc de mettre à jour la liste des membres de cette dernière.

L'article 1 du règlement intérieur de cette commission, également adopté par notre assemblée, dispose que « si le poste de membre suppléant vacant ne peut, faute de candidat, être assuré par un candidat inscrit sur la même liste, la commission sera alors composée d'un nombre de membres titulaires qui ne sera plus en nombre égal à celui des membres suppléants, information dont l'organe délibérant devra prendre acte. Dans l'hypothèse où la liste ne comporterait plus de suppléant, le siège resterait vacant. Le remplacement total de la commission n'est obligatoire que dans le cas où la composition de la Commission ne permet plus de garantir

l'expression du pluralisme des élus en son sein, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-22 du CGCT ».

En l'espèce, Mme Tiphaine MAURIN occupait un poste de suppléant.

La liste commune présentée lors de l'élection du 21 septembre ne comportant plus de suppléant, je vous demande donc conformément au règlement, de bien vouloir prendre acte du fait que la commission sera dorénavant composée d'un nombre de membres titulaires qui ne sera plus en nombre égal à celui des membres suppléants, comme suit :

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN	Titulaire
- M. François JESTIN	Titulaire
- M. Guillaume HANOTIN	Titulaire
- M. Jean-Jacques BONNIN	Titulaire
- Mme Florie ARMITAGE	Titulaire

Et

- Mme Jeanne SALLET	Suppléante
- Mme Sophie RONDEAU	Suppléante
- M. Mathieu COLDEFY	Suppléant
- Mme Christine QUELIER	Suppléante

»

ADOPTÉ PAR 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 2/02/2021

N° 6 – Rapport des administrateurs sur les Sociétés Publiques Locales – SPL LA FAB

M. LE MAIRE : Il s'agit de prendre acte d'un rapport. Vous savez que chaque année, nous avons l'obligation de prendre acte de ce rapport. Vous dire que ce rapport a été adopté cette année par l'assemblée du 11 décembre. Vous dire que ce rapport ne concerne pas la commune de Talence au titre de ses différentes interventions. Vous rappeler que LA FAB est un aménageur créé en 2012 par Bordeaux Métropole qui a pour objet la conduite et le développement d'actions et d'opérations d'aménagement au sein de la Métropole bordelaise. Vous avez l'ensemble des éléments qui sont précisés dans ce rapport que tout le monde a lu, analysé. Je vous propose d'en prendre acte, sauf s'il y avait des questions particulières. Je n'en vois pas. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur Le Maire expose :

«La loi du 28/05/2010 et l'article 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales précisent que les administrateurs publics des Sociétés d'Économie Mixte doivent réaliser et présenter, au moins une fois par an, un rapport à leur assemblée délibérante.

C'est dans ce cadre que l'Assemblée spéciale de la SPL la FAB s'est tenue le 11 décembre dernier concernant l'adoption du rapport 2020 présenté au titre de l'exercice 2019.

En conséquence, après débats, il vous est proposé de prendre acte du rapport présenté au titre de l'exercice 2019 de la SPL "La Fab".»

Le Conseil prend acte du présent rapport.
Reçu en Préfecture le 2/02/2021

N° 7 – Création d'une bourse « Marc LABOURDETTE »

M. LE MAIRE : Toujours un peu, bien évidemment, d'émotion pour nous rappeler que Marc LABOURDETTE nous a hélas quittés en mai 2020. L'occasion m'est donnée d'ailleurs de saluer toutes les personnes qui sont membres de ce conseil municipal ou qui l'ont été et qui sont encore là et qui luttent actuellement, comme beaucoup, contre la maladie. Marc s'était donné pour Talence, sans compter, dans son investissement, dans son développement économique. On en avait discuté ensemble.

L'une des plus belles façons de lui rendre hommage est de poursuivre surtout son action, c'était de créer une bourse de manière à aider les entreprises du territoire. Nous vous proposons donc cette bourse. C'est la première année. On verra peut-être en fonction des retours et évidemment dans un contexte économique très particulier quelles seront les conséquences. Je pense qu'il va peut-être falloir se donner deux ans pour voir quel est le véritable impact, mais nous pourrions toujours modifier si l'on s'apercevait que ça marchait trop ou qu'il y avait des choses à changer. L'idée est donc de donner 1 000 € par lauréat, donc cinq entreprises talençaises à hauteur de 5 000 €, permettant de révéler des talents innovants pouvant à terme intégrer notre très belle pépinière d'entreprises. De remercier très particulièrement M. COLDEFY, Mme BONORON et Mme LUDLOW qui ont œuvré justement à la mise en place. Parce que quand on a l'idée d'une bourse, c'est une chose, mais la rendre efficiente sur un territoire, c'est beaucoup plus complexe. Ces trois collègues seront d'ailleurs, avec moi-même, membres du jury chargé d'attribuer ces fonds dans le cadre du règlement d'intervention qui est précisé en annexe. Je vous propose, si vous avez des questions, de me les soumettre, et bien évidemment, comme nous le faisons d'habitude, de me proposer un nom concernant l'opposition pour intégrer ce jury pour cette bourse Marc LABOURDETTE. Mme RAMI.

Mme RAMI : Nous proposons Mme Denise GRESLARD-NÉDÉLEC.

M. LE MAIRE : Très bien. Pas d'autres questions, remarques ? Mme QUÉLIER.

Mme QUÉLIER : Je suis bien sûr favorable à cette bourse. J'avais quand même une question sur les critères d'éligibilité puisqu'il est écrit, « résider à Talence ou avoir implanté son entreprise sur la ville. » Et je m'interroge sur ce « ou » puisque l'objectif est quand même de dynamiser le territoire et favoriser la création d'entreprises à l'échelle locale talençaise, soutenir la création d'entreprises talençaises.

M. LE MAIRE : Oui, mais aujourd'hui, ma chère collègue, nous avons une pépinière qui héberge des gens qui n'ont peut-être pas la chance d'habiter Talence, mais qui irriguent notre tissu. On a un certain nombre d'entreprises avec des propriétaires qui sont Pessacais, par exemple, qui n'habitent pas très loin. Je vous rappelle aussi que nous avons une action économique qui est quand même sur l'ensemble du territoire, notamment à travers TISD, avec Gradignan, avec Villenave-d'Ornon, donc je trouve tout à fait souhaitable, de la même façon que des Talençais peuvent être aidés dans d'autres villes, que l'on aide ceux qui créent sur le territoire. L'essentiel est de créer des emplois sur le territoire et pas l'affectation. L'idée est donc de pouvoir et y habiter ou d'y avoir son activité.

Mme QUÉLIER : Mais là, justement, la formulation signifie que quelqu'un qui ne crée pas son entreprise à Talence, mais qui réside à Talence serait susceptible d'avoir cette bourse.

M. LE MAIRE : Oui. Cela en ferait un entrepreneur talençais qui a créé ailleurs. Ça ne me choque pas du tout. Ça vous choque ?

Mme QUÉLIER : Oui. Enfin, ça ne me choque pas moralement, mais par rapport aux objectifs qui sont annoncés.

M. LE MAIRE : Oui. On aide un entrepreneur qui habite à Talence.

Mme QUÉLIER : Non. Soutenir la création d'entreprises talençaises.

M. LE MAIRE : Oui.

Mme QUÉLIER : Donc à Talence.

M. LE MAIRE : Non. On peut avoir un entrepreneur talençais qui exerce son activité ailleurs.

Mme QUÉLIER : Ce n'est pas écrit comme ça. Désolée. « Soutenir la création d'entreprises talençaises. » Talençaises, ça veut bien dire à Talence, donc il y a une contradiction dans les termes.

M. LE MAIRE : Je ne crois pas. Il faut habiter à Talence ou avoir son entreprise à Talence. C'est ça le règlement d'intervention. Encore une fois, il s'agit de définir un certain cadre, donc pour moi, je ne vois pas de confusion.

Mme QUÉLIER : Elle est pourtant là dans les termes, vraiment.

M. LE MAIRE : Pour vous, oui, mais pas pour moi.

Mme QUÉLIER : Vous pouvez faire une expertise linguistique si vous voulez, mais il est annoncé que c'est à Talence que ça se passe, les entreprises.

M. LE MAIRE : Très bien. Votre remarque a été entendue. Mme GRESLARD-NÉDÉLEC

Mme GRESLARD-NÉDÉLEC : Merci, M. le Maire. Je pense que nous participons bien sûr à la mémoire de Marc LABOURDETTE, vous l'avez dit, qui a été très proactif dans le soutien aux jeunes entrepreneurs et pour avoir aussi travaillé à ses côtés, je sais son engagement et je trouve ça vraiment super d'avoir fait ce choix. J'ai une proposition de modification, peut-être pas pour maintenant, mais pour l'avenir. Pour avoir une petite expérience de ce genre de coup de pouce, 1 000 €, c'est peu lorsque l'on débute. Ne serait-ce que parce qu'une immatriculation, ça coûte déjà plus de 300 €. Donc la proposition que je ferais serait, pour une même somme, de mettre plutôt deux attributaires à 2 500 €. Je pense que ce serait plus engageant et plus à la hauteur des besoins d'un jeune entrepreneur. Ensuite, il est indiqué dans l'article 4 qu'en cas de non-réalisation, le porteur de projet s'engage à restituer les sommes perçues. C'est compliqué de restituer des sommes qui ont été quelquefois dépensées. Même quand on n'arrive pas au bout d'un an ou d'un an et demi à vraiment faire surgir son entreprise. Il est difficile quelquefois de rembourser des sommes qui ont été

utilisées, soit pour du fonctionnement, soit pour de l'investissement, soit pour un site internet ou pour l'achat d'outils numériques. C'est peut-être là-dessus que l'on pourrait peut-être amender un petit peu cet article.

M. LE MAIRE : Alors comme je vous le disais tout à l'heure, encore une fois, je pense que la crise sanitaire va peut-être rebattre les cartes. Quand il a été décidé de créer cette bourse, il y avait cette question. Est-ce que l'on aide plus en nombre ou plus en montant ? Ce que je vous propose de faire, c'est que nous l'adoptons là de toute façon.

De toute façon, le budget est fait. Même si nous devons n'avoir qu'une action et que l'on aide avec un montant majoré, l'idée est de créer une entreprise et pas de se satisfaire d'un élément purement administratif. Le jury aura tout loisir de l'accorder et l'on ne va pas faire des chicayas pour autant. Donc par rapport à votre question, je vous propose même de l'appliquer dès cette année. Par contre, si nous avons plusieurs projets et que l'on voit que ça marche, dans ces cas-là, il pourra aussi être autorisé à augmenter le fonds de cette bourse. Je vous propose que l'on se donne une année, peut-être deux d'ailleurs, de réflexion. Par contre, de ne pas bloquer administrativement les choses. Deuxième chose, la dernière phrase de l'article 4, il faut l'entendre dans le sens où l'argent n'aurait pas été consommé, c'est-à-dire qu'il n'y avait aucun projet. Il est évident que quelqu'un qui crée son entreprise, et par définition, on sait que malheureusement, près d'une entreprise sur deux n'existe plus au bout des trois premières années, il est évident que l'on ne va pas demander à quelqu'un... Nous ne sommes pas créanciers. Il s'agit juste de s'assurer que l'argent public, puisque c'est quand même de l'argent public, soit destiné à ce pour quoi il a été voté.

Si cet argent est dépensé, mais que l'entreprise ne va pas jusqu'au bout ou tout simplement s'arrête, etc., évidemment, nous ne demanderons pas le remboursement de cette somme. De la même façon, même quitte à faire de la sémantique sur ce règlement-là, ce que je vous propose de faire, c'est que l'on aille là-dessus. On sera sur un concordat pour que l'on puisse mettre en œuvre cette bourse. Elle reviendra chaque année et on adaptera, un peu comme nous l'avons fait sur le budget participatif et tant d'autres choses. L'essentiel, c'est que cela prenne et que cela puisse aider. Je suis d'accord vous, 1 000 €, ce n'est pas beaucoup. Mais d'un autre côté, en aider cinq, c'est bien aussi. Donc je propose que l'on voie finalement quel sera le vrai besoin des entreprises au terme de cette année un peu particulière. Mais en tout cas, il n'y aura pas d'obstination administrative pour dire que ça ne remplit pas la case A25-12.

Mme GRESLARD-NÉDÉLEC : D'accord. Donc pardon, mais du coup, nous pourrions rayer le terme « perçue » et nous pourrions le remplacer par « non dépensée ».

M. LE MAIRE : Je vous accorde cette modification, si cela va à tout le monde. Parfait. Les votes. Pour ? À l'unanimité. Merci.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Monsieur Marc LABOURDETTE était un homme engagé, volontaire et tenace. Elu Talençais depuis de nombreuses années, président d'un parti politique, du Groupement des Entrepreneurs Talençais et de Talence Innovation Sud Développement, il n'a jamais ménagé ses efforts pour le bien commun et le développement économique local. Visionnaire, il essayait toujours de faire de Talence une terre d'innovation.

Il est difficile de résumer son action en quelques mots, tant les chantiers qu'il a lancés ont profondément transformé Talence : lancement d'une première nationale en 2011 avec "Talence Shopping", création de la pépinière d'entreprises en 2013, renforcement des liens avec les commerçants et professionnels, développement de Talence Innovation Sud Développement en 2014, et du Groupement des Entrepreneurs Talençais depuis plus de 10 ans... Sans oublier les Halles, qui sont venues couronner le dynamisme économique de Talence et l'excellence de ses commerces.

Pour poursuivre l'action et la dynamique impulsée par Marc LABOURDETTE, je vous propose aujourd'hui de créer une bourse en direction d'entreprises et de start-ups innovantes talençaises. Celle-ci accompagnera cinq projets d'entreprises talençaises par an à hauteur de 5000 € / an (soit 1000 € par entreprise), permettant de révéler des talents innovants pouvant à terme intégrer la pépinière d'entreprises.

Je vous demande par conséquent de bien vouloir :

- Décider de la création d'une bourse dénommée « **Marc LABOURDETTE** »,
- Approuver le règlement d'attribution de la bourse ci-joint,
- Désigner les élus ci-après pour participer au jury d'attribution :
 - Monsieur le Maire,
 - M. Mathieu COLDEFY, Adjoint à l'Economie, l'Innovation et le développement économique intercommunal,
 - Mme Simone BONORON, Conseillère municipale déléguée aux Relations avec l'Université et à la recherche,
 - Mme Jenny LUDLOW, Conseillère municipale déléguée aux Jardins partagés, à la Politique de réduction des déchets, et à l'Aide à la création d'entreprise,
 - Mme Denise GRESLARD-NEDELEC, Conseillère municipale.

ADOPTÉ PAR 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 2/02/2021

N° 8 – Présentation du projet de café du Dôme et grille tarifaire

Mme SALLET : M. le Maire, mes chers collègues. Depuis l'ouverture du Dôme en 2012, le café Chez Paule est piloté, animé et géré par le centre social Mix-Cité. Cet espace qui est un vecteur de lien social qui permet de développer de nouvelles formes de participations et de solidarités occupe une place centrale dans le projet du bâtiment. Malheureusement, depuis plusieurs mois, voire plusieurs années, le centre social et culturel Mix-Cité est en difficulté pour trouver des bénévoles et des professionnels pour suivre le projet. Le café était donc fermé l'immense majorité du temps.

Le centre social Mix-Cité a donc décidé de céder la gestion de ce lieu à la ville afin de se mobiliser et accroître ses interventions autour de propositions d'animations. À compter du 1^{er} janvier 2021, le service du Dôme pilotera et s'occupera de la gestion du café avec un projet ambitieux. Trois grands objectifs, faire de ce lieu :

- Un lieu de vie sociale, d'échanges et de détente,
- Un incubateur d'initiatives citoyennes,
- Un café solidaire.

Aussi, je vous propose d'une part d'adopter la grille tarifaire qui fixe le prix des différentes consommations disponibles et d'autre part, de prendre connaissance de la trame du projet qui sera présenté aux différents acteurs du Dôme, ainsi qu'aux bénévoles, afin de coconstruire un projet partagé. Vous avez la grille tarifaire des consommations. Nous n'avons pas modifié le coût par rapport aux tarifs qui étaient déjà en vigueur.

M. LE MAIRE : Et de vous rappeler aussi que l'on peut même mettre un peu plus que ces tarifs qui n'ont pas changé, de manière à offrir un café ou autre chose à quelqu'un qui ne peut pas se le payer. Mme RAMI, vous avez la parole.

Mme SALLET : Le café suspendu existe toujours, le café solidaire, bien sûr.

Mme RAMI : Merci. Je souligne cette initiative qui a un fort impact social et qui permettra d'irriguer le Dôme. Après, j'avais juste une petite question pour savoir d'où viendra tout ce qui est pâtisseries et menus du jour. Est-ce que c'est la cuisine centrale qui va les mettre en place ou est-ce que ce sont les habitants qui vont participer ?

Mme SALLET : Non. Ce seront des bénévoles. Cela se faisait déjà. Ça s'est fait, dirons-nous.

M. LE MAIRE : Pour le déjeuner, vous l'avez dans l'annexe, préparé par les bénévoles. Mme QUÉLIER.

Mme QUÉLIER : Il est écrit que le service du Dôme pilotera et s'occupera de la gestion du café. Est-ce que vous avez plus de précisions ? Est-ce que ce sera un animateur qui sera... ?

Mme SALLET : Il y a une personne qui a été embauchée à temps plein pour justement gérer ce café et surtout s'occuper des animations et travailler aussi à toutes les animations qui auront lieu au Dôme.

M. LE MAIRE : C'est un animateur profil travailleur social.

Mme QUÉLIER : J'ai une autre question s'il vous plaît.

M. LE MAIRE : Bien sûr.

Mme QUÉLIER : J'ai cru lire, je ne sais plus où, que c'était un projet qui allait être coconstruit. C'est ça ?

Mme SALLET : Oui.

Mme QUÉLIER : Donc pour l'instant, ce qui est présenté ici a été fait par qui ? Le schéma qui est présenté.

Mme SALLET : Par le service du Dôme et par ma collègue, Mme MADRID, qui a beaucoup travaillé sur ce projet aussi.

M. LE MAIRE : Il y a eu des discussions qui se sont faites aussi avec Mix-Cité puisque c'était eux qui étaient dépositaires du projet jusqu'à présent, donc il y a eu ce dialogue. Encore une fois, on est sur un café vivant qui va essayer de s'adapter. La seule question, c'est

qu'aujourd'hui, il n'y avait plus de bénévoles, ou ils avaient vraiment des difficultés pour trouver des gens pour tenir le café solidaire. L'idée, c'est que la ville vienne mettre un permanent de manière à faire vivre ce café. Vous avez encore une question.

Mme QUÉLIER : Oui. Peut-être deux même. Je ne sais pas. Donc la coconstruction va se faire comment ? Est-ce qu'il va y avoir une...

Mme SALLET : C'est un travail qui va être fait tout au long du mois de février par tous les participants du Dôme, c'est-à-dire le centre Mix-Cité, la médiathèque, toutes les personnes qui travaillent au Dôme, toutes les associations qui se trouvent au Dôme actuellement.

M. LE MAIRE : Ma chère collègue, cela fait 10 ans que ce café existe.

Mme QUÉLIER : Oui, oui. Donc je voulais terminer. En fait, est-ce qu'il ne fallait pas faire une sorte d'évaluation, c'était le mot que je n'osais pas employer, de ce qui s'était passé depuis 10 ans, avant de repartir sur un nouveau projet ? Est-ce qu'il n'y avait pas un bilan à faire, étayé auprès des habitants, auprès du quartier plus largement et pas simplement des personnes qui viennent déjà au Dôme pour savoir à quels besoins ça répond ou à quels besoins cela pourrait répondre ?

M. LE MAIRE : M. ERCHOUK va peut-être compléter.

M. ERCHOUK : Cette évaluation a été faite, d'où justement ce nouveau projet, ce nouveau café du Dôme. Et il y a un travail qui se fait en permanence. On ne part quand même pas d'une feuille blanche. Il y a beaucoup de choses qui ont été faites et beaucoup de choses qui vont se faire en relation, comme l'a dit ma collègue, avec les associations locales de Mix-Cité, mais pas que, toutes les associations locales, pour redonner justement, remettre de l'énergie dans ce café qui s'essouffait un peu et où il y avait une difficulté pour mobiliser les bénévoles. Mais l'évaluation a évidemment été faite. Un bilan a été fait et des perspectives de travail et des perspectives d'action et d'animation sont mises en place.

M. LE MAIRE : Et la co-construction a déjà commencé puisque Laura, puisque tel est son prénom, qui s'occupe de ce café a déjà commencé à avoir différentes consultations de manière à pouvoir proposer quelque chose. Mais de toute façon, ce sera un projet évolutif qui va s'adapter en fonction des besoins du quartier et bien au-delà.

Mme QUÉLIER : Est-ce que l'on peut accéder à cette évaluation ?

M. LE MAIRE : Je vous propose dans ces cas-là de vous rapprocher du service du Dôme qui vous dira exactement tout ce que vous devez savoir sur l'historique, tout ce qui a été fait.

Mme QUÉLIER : D'accord.

M. LE MAIRE : Pas d'autres questions ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Il n'y en a pas. Je vous remercie. Pour l'instant, nous sommes toujours à l'unanimité. Je ne suis pas tout à fait sûr que cela demeure, mais il n'est pas interdit d'avoir de l'espérance.

DÉLIBÉRATION

Madame SALLET, Adjointe déléguée à la Proximité, Citoyenneté, Vie associative et Salles municipales :

« Le Centre Social Mix-Cité pilote, anime et gère le café du Dôme depuis 2012. Cet espace occupe une place centrale dans le projet du bâtiment. Physiquement d'abord, car il représente la moitié de l'espace de vie du Dôme, mais également dans son projet car la place des citoyens et leur appropriation du lieu est un enjeu majeur.

Cependant, à l'occasion du renouvellement de son projet d'agrément, l'association a fait le constat qu'elle ne pouvait plus maintenir son investissement humain dans le pilotage de ce projet. Cet espace dédié aux initiatives citoyennes et au développement de toute forme de participation est donc fermé.

Le centre social et culturel Mix-Cité a donc décidé de céder la gestion de ce lieu à la Ville afin de se mobiliser et accroître ses interventions autour de propositions d'animations.

A compter du 1^{er} janvier 2021, le service du Dôme pilotera et s'occupera de la gestion du café.

Aussi, je vous propose :

- d'une part, d'adopter la grille tarifaire qui fixe le prix des différentes consommations disponibles,
- d'autre part, de prendre connaissance du projet qui sera présenté aux différents acteurs du Dôme ainsi qu'aux bénévoles afin de coconstruire un projet partagé. »

ADOPTÉ PAR 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 2/02/2021

N° 9 – Avance sur subvention de fonctionnement au CCAS et aux associations pour l'année 2021

M. JESTIN : M. Le Maire, mes chers collègues. Comme tous les ans, dans l'attente du vote du budget, nous devons passer cette délibération pour permettre aux associations de fonctionner. Dans cette attente, le montant de cette subvention, en fonction du nombre de personnes qu'ils ont dans les personnels, oscille entre soit 25 %, soit 50 %, en fonction des besoins, ce que nous vérifions avec eux chaque année au mois de novembre lorsque nous les recevons. Je vous fais grâce des différents chiffres par structure. Vous les avez dans la délibération.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Mme DE MARCO.

Mme DE MARCO : C'est une prise de parole très brève pour vous donner nos votes concernant cette avance sur subventions. Et c'est sans surprise qu'à l'unanimité, « Talence en transition » ne souhaite pas voter l'avance de subvention à l'école talençaise des sports motorisés, et vous êtes tous très surpris, bien sûr.

M. LE MAIRE : Nous avons en fait espéré qu'il y aurait une évolution.

Mme DE MARCO : Pour espérer, il faudrait que vous nous donniez des arguments pour nous dire qu'il faut subventionner encore cette école de sports motorisés. J'attends vos arguments.

M. LE MAIRE : Allez je vous propose de ne pas rentrer...

Mme DE MARCO : Alors peut-être que vous les préparerez pour le budget pour la subvention finale. J'attends avec impatience la justification de ce financement à cette association.

M. LE MAIRE : Très bien. Mme QUÉLIER.

Mme QUÉLIER : Je voulais juste savoir si cette avance correspond à un taux constant pour toutes les associations ou est-ce que c'est différent pour chaque.

M. JESTIN : Comme je vous l'ai indiqué, en fonction du nombre de personnels qu'ils ont dans les structures et donc du besoin de trésorerie, on ajuste soit à 25 % du montant de la subvention de l'année dernière, soit à 50 %. Plus il y a du personnel, plus on se rapproche des 50 %. Moins il y a de personnel en général, et dans ces cas-là, les 25 % de trésorerie suffisent. Sans que ce soit une règle purement établie, on adapte, je vous le dis, lorsqu'on les rencontre au mois de novembre, le montant en fonction des besoins qu'ils peuvent avoir, soit à 25, soit à 50.

M. LE MAIRE : En nombre, c'est grosso modo moitié-moitié. La moitié est à 25 %, l'autre moitié à 50. Mme QUÉLIER.

Mme QUÉLIER : Je suis désolée, je ne suis pas allée voir sur les comptes rendus de l'année dernière, mais pour les deux premières lignes, ça correspond à 50 % ou à 25 % ?

M. JESTIN : Oui.

Mme QUÉLIER : Les deux à 50 % ?

M. JESTIN : Le CCAS, oui. Le CAJ, 25.

Mme QUÉLIER : Excusez-moi, je parlais des associations sportives, ADEM et l'Ecole Talençaise des sports motorisés.

M. JESTIN : Donc 25 % pour l'ADEM et 50 % pour l'Ecole talençaise de sports motorisés.

Mme QUÉLIER : Merci.

M. LE MAIRE : On a donc le vote de « Talence en transition » contre l'ETSM à l'unanimité, sans surprise. Mme QUÉLIER ? Puisque l'on ne connaît pas vos votes.

Mme QUÉLIER : Oui et je suis bien embêtée parce qu'effectivement, cette même ligne sur l'école talençaise des sports motorisés me pose question.

M. LE MAIRE : Vous aurez l'occasion de nous dire pourquoi, si ce n'est par infusion. Alors que faites-vous, Mme QUÉLIER ? Je ne peux pas vous aider. Je peux vous dire quel sera mon vote, mais je ne peux pas vous aider.

Mme QUÉLIER : Je vais m'abstenir.

M. LE MAIRE : Vous vous abstenez pour tout ou juste pour l'ETSM ?

Mme QUÉLIER : On peut faire ligne par ligne ? D'accord. Donc je vais voter contre pour les sports motorisés et pour les autres, pour.

M. LE MAIRE : Donc vous ne vous abstenez plus en fait ?

Mme QUÉLIER : Voilà. Excusez-moi.

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Pour éviter au Centre Communal d'Action Sociale et à certaines associations constituées sous le régime de la Loi de 1901, de connaître d'importantes difficultés financières avant le mandatement des subventions qui constituent l'essentiel de leurs ressources, le Conseil Municipal vote habituellement une avance de fonds venant en diminution de la subvention allouée pour l'année.

Je vous propose en vertu des dispositions comptables qui permettent aux ordonnateurs des Collectivités Territoriales de mandater, sans budget, des dépenses dans la limite des crédits ouverts l'année précédente, d'accorder au CCAS et à certaines associations une avance sur subvention dans les conditions suivantes :

Centre Communal d'Action Sociale Chapitre 65 / Article 657362 / Fonction 520	1 925 000 €
Centre Animation Jeunesse Chapitre 65 / Article 6574 / Fonction 4221	110 000 €
Centre Ludiloisirs Chapitre 65 / Article 6574 / Fonction 421	192 000 €
Comité des Jumelages de Talence Chapitre 65 / Article 6574 / Fonction 04	8 000 €
Comité des Œuvres Sociales du Personnel Chapitre 65 / Article 6574 / Fonction 0201	94 000 €
Mix-Cité Centre Social et Culturel Chapitre 65 / Article 6574 / Fonction 4221	86 000 €
Rock et Chanson Chapitre 65/ Article 6574 / Fonction 331	27 500 €
Talence Evénements Chapitre 65 / Article 6574 / Fonction 331	218 500 €
Talence Innovation Sud Développement Chapitre 65 / Article 6574 / Fonction 901	24 750 €
<i>Associations sportives :</i>	
ADEM	22 500 €
Ecole Talençaise des Sports Motorisés	20 000 €
Ornon Gironde Escrime Talence-Gradignan	2 100 €

Union Sportive Alliance Talençaise Football	7 500 €
Union Sportive Talence Acrosport	2 250 €
Union Sportive Talence Athlétisme	15 000 €
Union Sportive Talence Badminton	5 750 €
Union Sportive Talence Basket	4 625 €
Union Sportive Talence Boxe	2 500 €
Union Sportive Talence Gymnastique	4 500 €
Union Sportive Talence Handball	1 875 €
Union Sportive Talence Judo	2 625 €
Union Sportive Talence Tennis de table	1 875 €
Union Sportive Talence Volley-ball	3 000 €

S'agissant des associations sportives, la dépense sera imputée au Chapitre 65 / Article 6574 / Fonction 40 du budget.

Si l'ensemble de ce dispositif vous agréé, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir l'adopter. »

ADOpte PAR 43 VOIX POUR
Sauf pour ETSM : 9 VOIX CONTRE (T.ET. et N.E.T.)
Reçu en Préfecture le 2/02/2021

N° 10 – Rapport d'Orientations Budgétaires – Exercice 2021

M. JESTIN : C'est donc l'heure du rapport d'orientations budgétaires. Vous savez que c'est un exercice classique que nous devons réaliser tous les ans dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

J'ai souhaité cette année prendre peut-être quelques minutes de plus puisque nous sommes en début de mandature et beaucoup d'élus parmi nous en sont à leur premier mandat et ne sont pas tout à fait rompus. Donc je voulais bien repréciser ce qu'était un rapport d'orientations budgétaires. Pour moi, c'est un rapport qui d'abord est éminemment politique. Le Maire a eu l'occasion de le rappeler vendredi dernier lors du même exercice à la Métropole. Politique dans le sens noble du terme, peut-être d'ailleurs l'exercice le plus politique de l'ensemble de nos obligations légales. C'est également un exercice comptable puisque c'est le sens que la loi lui donne. Là, peut-être que je me prémunis de certaines remarques qui ont pu être faites par le passé. C'est également l'occasion de pouvoir vous informer de la situation financière de la ville et d'en débattre ensemble. Encadré par la loi, ce rapport comprend un certain nombre d'éléments. Le volet sur le contexte économique, je ne m'y attarderai pas beaucoup, vous avez pas mal d'éléments dans le rapport plus détaillé, le rapport écrit. Une analyse rétrospective de la gestion financière de la collectivité, un plan pluriannuel avec les investissements à venir sur les cinq prochaines années et puis beaucoup d'éléments sur l'année à venir ou en tout cas sur les tendances, comme des éléments sur la fiscalité,

l'évolution des taux, la dette, etc. En préparant cette présentation, j'ai essayé de regarder un peu ce qui se faisait ailleurs. J'ai assisté à quelques ROB et j'en ai lu un certain nombre, et j'ai trouvé que beaucoup étaient dans une présentation d'un document avec beaucoup de craintes, ce qui peut se comprendre au vu du contexte, beaucoup de prudence, parfois excessive à mon goût, et une vision certainement pessimiste de l'avenir. J'ai souhaité, malgré ce contexte de craintes, peut-être d'essayer de lui donner une connotation différente. Nous vivons une crise sans précédent, nous y reviendrons au fur et à mesure de la présentation, mais je crois profondément que nos collectivités ont le devoir de prendre toutes leurs parts de responsabilités à la fois dans la gestion de la crise sanitaire, ce que nous faisons et sur lequel nous nous sommes mobilisés depuis le début, mais également, les responsabilités sur la crise économique qui a bien évidemment déjà commencé, mais qui perdurera bien au-delà de la crise sanitaire. Alors non, pour nous, pas de prudence excessive. Nous devons poursuivre nos investissements, sans chercher à les freiner. Je me rappelle qu'en plein fort de la crise aux mois de mars et avril, nous nous battions pour maintenir les délais par exemple sur les marchés publics de manière à ce que nos marchés soient prêts et que les travaux puissent démarrer.

C'est le cas avec les travaux de la Maison des nouvelles solidarités, avec la piscine, avec Paul Lapie, alors que d'autres collectivités avaient fait le choix d'augmenter les délais sur les marchés publics et font qu'un certain nombre d'investissements ne sont pas prêts à démarrer. Cela leur permettait d'ailleurs également peut-être de provoquer un effet induit qui était des années blanches en matière d'investissements, ce qui est toujours bon pour certains en début de mandature. Pas de répit non plus pour nos équipes de la ville et les différentes associations qui ont été largement mobilisées sur la crise sanitaire, en plus du travail plus récurrent qu'est le quotidien. Et je veux aujourd'hui, au travers de cet exercice du ROB, prendre le temps au nom de tous, et je suis certain que vous vous y associez tous, pour les féliciter et les remercier de leur engagement. À titre d'exemple, beaucoup de nos services ou de nos agents dans des services qui avaient un mode de fonctionnement plutôt dégradé de par la crise sanitaire, ont proposé et sont venus renforcer des services qui avaient besoin de plus d'accompagnants.

Enfin, dans le même temps, en ce début de mandature, sous la houlette du Maire, des élus, de l'administration, une réorganisation profonde de l'administration a été mise en place et a été conduite avec un nouvel organigramme, avec des changements de logiciels, des évolutions de procédures, la mise en place de plus de rigueur budgétaire ou en tout cas d'une rigueur budgétaire plus partagée. Tout cela n'était évidemment pas neutre cette année. C'est donc à la fois une année qui a été difficile, mais aussi riche de travail, d'engagements, de belles images, de bons moments et résolument une année qui doit s'ouvrir sur l'avenir avec ambition pour notre ville, en tenant compte de nos priorités écologiques, humaines, sociales, économiques, dans un cadre partagé et apaisé. J'espère vous proposer un ROB ambitieux, volontaire, engagé, résolument optimiste que je vais vous présenter maintenant au travers des différentes diapositives.

Je vous ai donné le contenu. J'ai également souhaité rappeler un peu quelles étaient les priorités de notre mandature. Je ne le ferai peut-être pas tous les ans, mais il me semblait

qu'en tout cas, pour ce premier de la mandature, c'était nécessaire. Sans rentrer dans le détail, j'ai repris un certain nombre d'éléments sur lesquels nous nous sommes positionnés à la fois dans l'environnement et j'ai à chaque fois mis un exemple. Vous les retrouverez d'ailleurs pour la plupart dans le bilan qui va être diffusé ou qui est en cours de diffusion à travers le journal de la ville. Pour l'environnement, j'ai retenu le passage à 100 % de notre éclairage public en LED. Pour la solidarité, je parle évidemment de la Maison des nouvelles solidarités. Dans les notions de vivre ensemble, la rénovation d'un certain nombre de nos équipements, dont le stade nautique. Pour ce qui relève du cadre de vie, un développement urbain qui est maîtrisé, mais surtout une végétalisation et un embellissement de la ville au travers d'un certain nombre de propositions. Dans le domaine de la proximité, nous en faisons en ce moment même l'objet puisque c'est la diffusion en direct du conseil municipal et pour la première sa traduction en langage des signes. Pour ce qui concerne la mobilité, je n'avais que l'embarras du choix sur les projets. J'ai retenu celui qui aujourd'hui ne me facilite pas tout à fait la vie, mais vous verrez que dans quelques mois, ça ira quand même beaucoup mieux.

Évidemment, tous ces projets s'inscrivant dans une démarche globale de transition écologique et d'accompagnements liés à la participation qui sont plus une méthodologie pour nous qu'un objectif premier. Je ne peux pas non plus dans ce préalable ne pas aborder le contexte de crise sanitaire, à la fois dans la notion d'accompagner les plus fragiles, et je pense que nous aurons des occasions au cours de ce conseil de pouvoir l'aborder, que ce soit par l'action publique directement ou que ce soit par des systèmes d'entraide qui peuvent exister. Je veux avoir une attention particulière sur les notions de l'économie, de l'emploi, de ce que vivent nos commerces et de toutes les difficultés auxquelles ils sont confrontés. Et si nous voulons rester ambitieux, comme j'ai pu l'indiquer, il conviendra absolument que notre gestion reste saine, rigoureuse, et j'ai rajouté quand même prudente, parce que nous n'avons pas une vision très précise de ce qui se passera dans les mois et les années à venir. Je pense que l'exercice 2023 d'ailleurs, sera peut-être un exercice assez intéressant en fonction du gouvernement qui sera mis en place à cette époque-là.

Je reviens sur l'ordre du jour plus classique avec le cadre de l'élaboration budgétaire, sans forcément énormément commenter les diapos parce que je pense que les courbes parlent d'elles-mêmes. Évidemment, si je parle de la récession, vous en voyez la chute au travers de la courbe. Et puis sur le deuxième schéma, vous avez la courbe du chômage avec une remontée constatée au cours de l'année 2020, et je pense qu'il n'est pas besoin d'en décrire les raisons. Également, parce que c'est un élément qui est important que nous continuons à regarder de près, j'ai encore vu passer aujourd'hui un mail à l'égard de toutes les associations sportives sur le principe de la relance et sur les différents plans, donc beaucoup d'argent qui est mis en place par l'État, et nous verrons les impacts que cela aura à l'avenir, la manière dont l'État devra gérer cela et de quelle manière il y aura potentiellement une incidence sur le budget des collectivités locales. Quand je faisais référence à l'année 2023, ce n'était pas anodin.

Quelques éléments importants de la loi de finances 2020. Une baisse des impôts de production, qui ne nous concerne pas directement, mais qui va venir concentrer toutes les entreprises, mais il faudra bien à un moment que l'État redresse la barre. Et puis j'ai rappelé

la suppression de la taxe d'habitation. Je vous rappelle qu'à ce jour, vous avez le tableau sous les yeux, en 2021, 80 % des ménages ne paient plus de taxe d'habitation. Pour ceux qui continuent à la payer, ils n'en paient aujourd'hui que 70 %. Cela passera à 35 % en 2022 et la suppression définitive en 2023. À ce jour, pour l'instant, nous avons des compensations qui sont à l'euro près. On verra si les dynamiques restent pour l'avenir. Le coefficient de revalorisation des bases fiscales est fixé pour 2021 à 0,2 %. Je vous rappelle qu'il était à 2,2 % en 2019, qu'il était pour la première fois séparé en 2020 avec un chiffre à 1,2 % sur la taxe foncière et 0,9 % sur la taxe d'habitation. A priori, une stabilité des différentes dotations et mesures de soutien à l'investissement, une DGF qui aurait plutôt tendance à baisser, mais une DSU qui dans le même temps, a priori, devrait augmenter. Un certain nombre de maintiens des différentes dotations ou des différents versements suivant les cas dans lesquels on peut se retrouver, et une enveloppe assez importante quand même sur le FSIL qui semble avoir été maintenue.

Je pense d'ailleurs que nous en bénéficierons sur un certain nombre de projets. Nous avons déjà eu des annonces de la préfecture plutôt rassurantes sur ce point.

Dans ce contexte de crise sanitaire, la situation financière de la ville que je décrivais au cours des différents exercices précédents reste bonne. Nous avons à nouveau et encore amélioré notre situation financière avec une épargne brute, l'épargne brute, c'est les recettes moins les dépenses si on veut le faire de manière assez simple, qui augmente sur l'année 2020 par rapport à l'année 2019. Un niveau de trésorerie avec des réserves qui nous permet de ne pas emprunter au cours de l'année 2020 pour la quatrième année consécutive. On verra en 2021 si l'on peut faire la cinquième année. Ce n'est pas encore certain. Une dette en forte diminution qui passe en dessous du seuil des 20 millions pour la première fois depuis de très, très nombreuses années. Une capacité d'endettement qui continue à s'améliorer avec un passage à 3,4 ans qui est quand même assez remarquable.

Le tableau de dessous est quand même assez intéressant puisque l'on s'aperçoit qu'entre 2014 et 2020, l'épargne brute a quasiment été multipliée par deux, que l'encours de la dette de son côté a été plutôt divisé par deux, que dans les capacités de désendettement, on est plutôt à un ratio de division par quatre et qu'enfin, sur la trésorerie, nous avons une trésorerie très importante avec un ratio quasiment de multiplication par sept. Mais j'ai eu l'occasion lors des deux exercices précédents de dire que nous étions dans des années de transition. Vous verrez que pour cette année, on ne sera plus dans une année de transition puisque de gros investissements vont démarrer et cela ne fait que démarrer.

Évidemment la crise sanitaire qui s'est invitée au cours de cette année 2020 et qui n'était bien évidemment pas prévue dans les éléments budgétaires de départ. Nous avons été amenés à rectifier un certain nombre de choses. Pour l'instant, en dépenses directes et en gestion directe, on est plutôt sur un coût réel constaté d'un million d'euros qui sans aucun doute continuera à augmenter. Ce sont à la fois des absences de recettes par des activités qui n'ont pas eu lieu. Ce sont également des achats pour tous les matériaux, les masques, tout ce que nous avons dû investir au cours de l'exercice, et également par des remboursements d'activités parce qu'il y a eu des prestations qui n'ont pas été faites, donc elles n'ont pas été

facturées, mais il y a également eu des abonnements ou des choses comme ça qui ont pu être remboursés au fur et à mesure du temps.

Vous voyez que nos soldes d'épargne continuent à être en progression. Je vous l'ai dit. À peu près 500 000 € de plus en 2020 par rapport à 2019. Cela tient compte d'un certain nombre de facteurs et ce qui nous intéresse le plus pour aujourd'hui, c'est la ligne rouge qui est notre épargne brute. Pour la ligne verte, la chute importante vient du fait, pour les anciens de vous en rappeler, que nous avons pris la décision l'année dernière de rembourser un emprunt de trois millions parce que cela nous permettait de réaliser, je n'ai plus le chiffre en tête, mais je crois que l'on était à plus de 200 000 € d'économies en remboursant cet emprunt. Donc nous avons profité de nos capacités pour le rembourser, ce qui évidemment, a l'incidence de faire baisser nos différents frais financiers et donc de participer à l'amélioration de nos différents soldes d'épargne.

L'encours de la dette qui est en diminution, comme je vous l'ai indiqué, sur la période de la mandature précédente. Une division quasiment par deux. Nous sommes passés de 35 millions à 18 millions. Et puis cette capacité de désendettement. C'est-à-dire que si l'on n'utilisait que notre épargne brute, même si c'est un calcul un peu théorique, il ne nous faudrait que 3,4 années pour pouvoir rembourser l'intégralité de notre dette. Je vous rappelle que nous sommes tenus à rester en dessous du chiffre des 12 ans. C'est le cadrage financier qui est donné par l'État à ce jour et vous voyez que nous avons donc des marges de manœuvre qui sont importantes. Un tout petit mot sur le type de dette que nous pouvons avoir sur ces 18 millions, qui représentent donc 423 € par habitant. La moyenne de la strate est à 1 032 en moyenne nous concernant. La seule chose que je ne vous ai pas mise là, c'est qu'il nous reste un emprunt qui est un peu moins sûr que les autres, mais c'est un emprunt qui représente à peu près 920 000 € de capital restant dû et qui court sur une dizaine d'années. Nous n'avons pas d'intérêt aujourd'hui à chercher à le renégocier parce que nous ne ferions pas d'économie notable. Il reste sur un montant et une somme globalement anecdotique.

Pour la période à venir, puisque là, nous avons regardé à peu près notre situation à l'instant T, pour ces orientations 2021-2025, d'abord, pour ce premier budget de mandature, on peut constater que l'on s'appuie sur une situation qui est particulièrement saine de la collectivité et nous allons pouvoir, comme je vous le disais dans mon préambule, poursuivre nos projets d'investissements, sans les ralentir. Au contraire, en essayant de les faire avancer et de s'engager à bras le corps, mais également d'en démarrer de nouveaux et vous le verrez au fil des années dans les différents bilans que nous publierons. La ville contribuera aussi pour la part qui est la sienne bien évidemment, certainement modestement, mais à agir sur la relance économique qui va être si nécessaire à notre pays dans les années à venir. C'est la raison pour laquelle nous restons sur un programme d'investissement ambitieux, à hauteur de 80 millions d'euros. Nous verrons par la suite s'il y a lieu de rectifier un certain nombre de projets, mais pour l'instant, notre ambition est de continuer à dérouler le programme sur lequel nous avons été élus. Pour y arriver par contre, et j'en parlais également dans le préambule, il faut que notre gestion soit saine et rigoureuse, il faudra que nous arrivions à continuer à maîtriser l'évolution de nos dépenses de fonctionnement, que l'on continue à avoir des soldes d'épargne qui soient positifs et importants et que nous limitions autant que possible le recours

à l'emprunt. Mais je vous confirme bien évidemment que nous ne resterons pas sans emprunter dans la mandature à venir.

Je vous ai remis un tableau sans forcément rentrer dans le détail des prévisions d'investissements ambitieux sur les cinq prochaines années, à hauteur de 80 millions. Vous avez à la fois les gros projets d'infrastructures. Vous avez tout ce qui peut relever de la proximité et de l'entretien durable des patrimoines, de la proximité, des questions de solidarité et un certain nombre d'autres dépenses d'investissement avec les reports qui sont répartis et que l'on présente désormais comme cela depuis maintenant quelques années.

Un programme d'investissement qui est compatible également avec les capacités financières de la ville. Là, je vous mets effectivement l'orientation vers laquelle on est. Vous verrez que nous ne resterons pas sur une situation sans investir. Il n'y a pas de raison de rester sur une situation sans investissements, donc bien évidemment, la capacité de désendettement augmentera, malgré ces 80 millions, nous devrions en fin de mandature, être aux environs des 11 ans. Ce qui nous laisse dans un niveau qui reste acceptable et qui est équivalent dans beaucoup de collectivités.

Si l'on fait un focus plus particulier sur le budget à venir de l'année, d'abord la réalisation des équipements que nous avons conçus sur la mandature précédente. Beaucoup de travaux viennent de démarrer. C'est un budget à 21 millions en investissements que nous vous proposons, tout en appuyant sur un certain nombre de priorités. D'abord, maintenir le pouvoir d'achat des ménages en l'état et nous nous sommes engagés à ne pas augmenter les impôts pendant la mandature. Maintenir également des tarifs municipaux qui restent adaptés pour tenir compte de cette notion du pouvoir d'achat qui est forcément en difficulté avec la crise sanitaire, en tout cas pour toute une partie de la population. La question du soutien au secteur économique forcément continuera à se poser.

À la fois au travers de la commande publique de nos propres investissements tout simplement, mais également quelques actions de développement, évidemment en restant dans le domaine de nos compétences puisque ce n'est pas une de nos compétences premières, mais nous aurons certainement des choses à faire. Tout ce qui relève du lien social, tout ce qui relève de l'accompagnement des plus démunis avec à la fois le CCAS et le monde associatif restera bien évidemment une priorité pour nous et nous devons poursuivre l'ensemble de nos projets en cherchant à réduire notre consommation énergétique, toujours dans cette approche de développement durable global.

En ce qui concerne la section de fonctionnement, évidemment, si l'on veut pouvoir continuer à investir, il faut maintenir nos soldes d'épargne et donc il faut arriver à maintenir nos dépenses de fonctionnement. Vous voyez que nous avons estimé le virement à la section d'investissement, ce que nous arrivons à dégager entre nos recettes et nos dépenses, se chiffre à 3,7 millions d'euros contre 3,9 millions. Cela veut dire que malgré la crise, nous avons plutôt réussi à contenir nos différentes dépenses pour maintenir des marges de manœuvre. Et je rappelle à nouveau les différentes actions et les différents soutiens au monde économique, le lien social et la proximité qui restent des priorités sur lesquelles nos dépenses de fonctionnement seront mises. Vous avez des tableaux financiers un peu plus précis ici en

ce qui concerne le fonctionnement et les recettes de fonctionnement. Peut-être juste parler des deux ou trois chiffres et des évolutions de pourcentages qui sont les plus importants. En ce qui concerne les produits de service, la baisse envisagée est évidemment une conséquence de la crise sanitaire. En ce qui concerne les dotations et participations, c'est juste une écriture comptable. On a changé de compte, donc n'y voyez pas un chiffre important. Là, il y a 9,9 %, mais ce qui avant relevait du compte 74 passe dans le 73, donc cela provoque des jeux d'écriture. Pour la baisse de 10 % pour les autres produits de gestion courante, cela vient des exonérations de loyers que nous avons pu accorder et que nous avons déjà votées en conseil municipal.

Vous y retrouvez nos différentes réserves au travers de l'excédent de fonctionnement reposé que vous avez dans l'avant-dernière ligne, ce qui laisse toujours des marges de manœuvre pour agir. En ce qui concerne les dépenses, je ne viendrai que sur deux lignes. Les charges de personnels qui augmentent de 4 %, mais qui se réduiront. Cela vient de ce que je vous ai dit en préambule, à la fois de la réorganisation du personnel, à la fois un certain nombre d'actions que nous avons placées en début de mandature pour équiper nos services face à la masse de travail que nous allons avoir. Il y a également des questions autour du statut des animateurs qui sont intégrés et pris en compte. Si je viens sur les charges exceptionnelles avec une augmentation de 31,5 %, nous sommes en train de parler d'effets directs, les sommes sont assez petites, mais sont directement en lien avec la crise du COVID. Si je viens sur la dernière ligne, les dépenses d'ordre de fonctionnement, la différence vient essentiellement du fait que lorsque nous avons voté le budget, nous avons déjà les résultats de l'exercice précédent alors que nous ne l'avons pas. Donc là aussi, ce sont des jeux d'écritures qui se régleront au moment du vote du budget et du vote du compte administratif.

Pour ce qui relève de la section d'investissement, j'en ai déjà beaucoup parlé. Nos objectifs resteront les mêmes. L'optimisation de l'autofinancement, continuer à dégager des marges de manœuvre pour arriver à financer nos différents équipements, tenir compte des reports des années précédentes. Puis un volet particulier que nous essayons de mettre de plus en plus en priorité, c'est la recherche de subventions auprès de nos différents partenaires, collectivités et autres et pour parfois écrire les projets dans des orientations plus engagées dans ce domaine-là.

Je ne viens pas sur le détail des dépenses puisque vous l'avez eu au travers du plan sur les cinq prochaines années, mais vous avez ici la liste avec les différents montants de ce qui est prévu pour cette année. Pour le financement des dépenses d'investissement, vous y retrouvez un certain nombre d'éléments en comparaison du budget précédent. Je crois qu'il n'y a pas de grandes évolutions notoires. Nous serons peut-être, probablement en tout cas, amenés à devoir emprunter dès cette année. Nous l'avons chiffré à un million. On verra suivant le taux d'engagement si l'on réalise cet emprunt, mais nous partons dans l'idée de réemprunter dès cette année pour financer. Je vous rappelle que nous avons lancé la Maison des nouvelles solidarités. Nous avons Paul Lapie. Nous avons la piscine, donc parfois, on est obligés d'inscrire des dépenses parce que l'on démarre des projets. Là, on ne les démarre plus. On est en pleins travaux, donc il est certain que l'on aura un montant d'engagement qui sera certainement plus important que les années précédentes. Vous avez ce tableau

récapitulatif de notre situation financière. Peut-être que le plus important est de constater que dans la colonne en fonctionnement et en dépenses, nos recettes moins nos dépenses nous permettent de virer à la section d'investissement 11,9 millions qui viennent s'additionner aux réserves que nous avons déjà dans ce volet-là, avec les 7,4 millions qui sont en dessous et qui nous permettent, en tout cas pour le projet de budget primitif 2021, d'agir avec une situation qui est plutôt confortable.

Pour conclure, et c'est la dernière diapositive, c'est un premier budget de mandature qui est marqué par cet investissement particulièrement important que nous avons déjà annoncé et que nous avons confirmé au moment de la campagne électorale et de notre programme, avec de nombreux nouveaux équipements de proximité, pour répondre à toutes les problématiques qui se posent à nous. Il faudra également être vigilants à l'évolution de la crise sanitaire, sociale et économique que nous sommes en train de traverser, et peut-être que nous serons amenés dans le futur à devoir adapter un certain nombre de choses. Ce sont des choses que nous regardons avec beaucoup d'attention. Tout cela devant être produit dans le cadre de cette démarche d'environnement global et nos objectifs globaux, comme j'ai pu le dire au cours de cette présentation, la préservation du pouvoir d'achat des ménages avec un maintien des taux d'imposition. Je vous rappelle que nous avons baissé les taux d'imposition en 2019. De regarder de très près ce qui se passera pour le monde économique, le lien social, les services de proximité et tout cela dans une volonté de réduction de la consommation énergétique.

M. LE MAIRE : Merci infiniment, M. Le Maire-adjoint en charge des finances. Je voulais vraiment vous féliciter pour cette présentation claire, nette, précise sur laquelle les orientations peuvent être bien évidemment discutées, avant un merci particulier pour l'ensemble des services et en premier lieu financier pour avoir préparé ce document et bien sûr, tous les services de la mairie, parce qu'un budget, par définition, c'est l'addition de toutes les forces de la mairie et du centre communal d'action sociale. Donc je pense que c'est un budget sur lequel nul doute, des observations préalablement rédigées vont pouvoir être dites, mais sur lequel nous allons pouvoir échanger sur un acte fondateur fort et qui en plus est un rapport écrit avec une présentation. Mme RAMI.

Mme RAMI : M. le Maire, M. l'adjoint aux finances et chers collègues, je remercie du travail réalisé et souligne bien évidemment les efforts de gestion. Mais il faut vous dire également que même si vous reprenez la trame des présentations des années précédentes, ce document reste au final peu lisible dans ses orientations et dans les axes forts choisis au regard des Talençais. En l'état, dans ce rapport, on y retrouve d'abord quelques éléments d'un contexte mondial peu prometteur et des informations qui ont été maintes fois rapportées sur les ondes et les écrans. Puis suit le bref listing des axes du plan de relance gouvernementale, en omettant toutefois la manière de sa mise en œuvre, ce qui change quelque peu la vision optimiste que vous semblez en avoir. D'ailleurs, il serait éclairant à ce sujet, M. JESTIN, quand vous citez des références de spécialistes de finances publiques, pour que tout le monde comprenne bien votre vision, si vous vous référez plutôt à Christian BARBIER sur BFM ou à Aurore LALUCQ sur Les Économistes Atterrés. Cependant, ce qui nous intéresse aujourd'hui, ce sont les orientations budgétaires de la ville de Talence

puisque cela doit nous donner les lignes de vos engagements pour 2021 et les années suivantes. Alors c'est là que les explications manquent sur vos perspectives à court et moyen terme, car on y retrouve un petit peu de BPI, sans en être véritablement un, quelques chiffres du bilan 2020 et des éléments de programmation 2021. Alors on l'a déjà dit, ce débat sur les orientations budgétaires, nous le voulons constructif et ouvert. Nous l'avons toujours dit. Il faut donc nous en donner les moyens sérieux.

On peut être d'accord ou pas avec les orientations, mais il doit y avoir un lieu d'échanges et ce n'est pas aujourd'hui, avec uniquement cinq jours de préparation sur l'ensemble du conseil municipal que nous pouvons nous l'approprier et en débattre réellement. Nous le déplorons, car pour en débattre, il faut disposer de plus de clarté, plus d'éléments, plus d'analyses. Nous attendons d'ailleurs la création d'une commission finances, organe juridique de préparation, de discussions en détail et de contrôle partagé des finances, et pas un groupe informel finances. Nous avons également espéré que vous tiendriez vos engagements de campagne en présentant un rapport annuel du développement durable qui normalement est toujours présenté lors du débat d'orientations budgétaires. Certes, Talence n'atteint pas encore les 50 000 habitants, ce n'est pas obligatoire, mais c'est décevant de constater que pour cette première année, vous renoncez déjà à cet engagement pris lors de votre campagne. Donc une fois que l'on a dit ça, que retient-on de ce ROB ? On retient que malgré la crise sanitaire et les dépenses supplémentaires, la ville de Talence continue de présenter une situation financière satisfaisante en bénéficiant des dynamiques locales et de la stabilité des dotations, et qu'elle poursuit ses investissements avec finalement des montants proches de la mandature précédente, mais qu'elle devra faire un emprunt sur ce mandat. Oui, Talence est une ville riche et elle a des moyens qui augmentent puisque les prix de l'immobilier continuent d'augmenter et que si les taux des impôts n'augmentent pas, le montant de l'impôt lui augmentera automatiquement par la revalorisation de la base de calcul décidée par l'État. Détail qui a quand même son importance pour tous les propriétaires talençais et qui vient alimenter les ressources municipales. Donc un premier point sur les orientations budgétaires 2021 et 2027 où là, on note quand même une dégradation notable des indicateurs avec une épargne brute qui passe de 5,5 millions à 3,7 millions, une épargne nette qui reste proche de zéro et qui libérera peu de réserves disponibles pour financer des dépenses d'équipements, la fin programmée de l'autofinancement et donc le retour à l'emprunt dès cette année pour 32 millions au total. Forcément, un encours de la dette qui monte à 11 ans contre 3,4 actuellement et qui positionne Talence dans la limite acceptable. Alors vous l'avez dit. Certes, ces indicateurs ne sont pas en phase critique, mais ils s'en approchent et vous le soulignez aussi dans le rapport. Et le recours à l'emprunt vient compléter les fonds propres de la ville que vous avez mis cinq ans à redresser sur le précédent mandat. Cela implique que les finances de la ville, bien qu'encore satisfaisantes, laisseront moins d'opportunités pour les prochaines années. Vous nous présentez ainsi un programme d'investissement de 80 millions, dont 51 millions sur les projets d'infrastructures, mais dont 90 % des programmations étaient déjà engagés. On a la rénovation de la piscine, le groupe scolaire Camus. On a aussi le grand Peixotto-Margaut et le Château des arts. Entre parenthèses, on cite ces derniers, vous engagez des financements, mais on n'a pas encore la finalité des projets à ce jour. Vous annoncez pour 10 % de nouveaux projets dont la teneur

est encore inconnue. Alors on parle de la salle polyvalente, du forum, de la médiathèque et d'un nouvel espace pour la gymnastique. À côté de ça, on a des investissements à hauteur de 17 millions qui concernent l'entretien du patrimoine, des espaces verts, la proximité et les solidarités. Alors cela reste encore confus sur le fond et la forme. Je suis désolée de le dire, mais on remarque un investissement important en 2021, mais un plafond à 2,5 millions les années suivantes, hormis les travaux du cimetière.

Donc au final, malgré une dégradation programmée des indicateurs, on ne rationalise pas du tout les dépenses en 2021. Au contraire, c'est l'année où l'on engage le plus de dépenses. Deuxième point sur les orientations du budget 2021, là on a 11,7 millions au total pour les investissements d'équipements. Toujours pareil, on reste dans les fourchettes de la précédente mandature, sans parler de l'ECCV. Les investissements portent à 80 % sur des projets d'infrastructures déjà en cours, 9 millions engagés sur les 11,7 millions, ce qui témoigne du lourd héritage des choix précédents avec un poids important, on le répète, pour trois opérations, le stade nautique, le groupe scolaire Camus et le stade. On relève également la création d'une salle polyvalente qui est l'annonce du projet de mandature, je cite, « arc culturel talençais avec une salle polyvalente de 500 places ». Donc cette salle devrait donc remplacer le projet ECCV précédent. Alors on est bien dans un centre-ville, mais je pense que les ambitions ont été très à la baisse. Je vous rappelle que le projet précédent portait sur une école de musique, de danse, avec une salle de spectacles. Nous en avons parlé longuement dans des groupes, dans des conseils municipaux. Il y avait un budget conséquent qui a été abandonné. Donc est-ce que cette salle polyvalente va prendre le relais et sous quelle forme ? On relève également 5,1 millions pour l'entretien durable, du patrimoine, des espaces verts, pour les proximités et la solidarité.

On en avait huit millions en 2020. Alors il est pour moitié porté par deux projets connus, la Maison des solidarités et les Padel. Reste à savoir si pour ces deux opérations, il s'agit d'un reste à réaliser de 2020 ou s'il s'agit d'un surplus financier. Ça, on ne le sait pas. Et l'autre moitié, alors j'aime bien votre nomination, concerne l'entretien du patrimoine, végétalisation et aménagement et végétalisation des espaces publics pour 2,2 millions. Je pense que c'est un gros pool à détailler aussi. Donc finalement, on a très peu de lisibilité sur ces derniers investissements et nous demandons expressément qu'ils soient clairement exposés lors de la présentation du budget 2021.

Pour 2021, toujours pareil, mais sur la section de fonctionnement, ce qu'on relève principalement, ce sont des charges de fonctionnement qui augmentent de 2,5 %, mais qui permettent quand même de dégager un virement à la section d'investissement de 11,9 millions, donc une marge de dépenses importante. Des charges de personnels qui progressent de 2,3 %, donc qui sont liées à des embauches sur trois thématiques précises. On a des charges à caractère général. Là, on y note encore un point de votre programme avec de nouvelles actions pour la jeunesse et ce fameux permis de conduire. J'espère que l'on discutera de ce projet, que l'on aura l'occasion d'en discuter en conseil municipal et pourquoi ne pas être mis en prospective avec le schéma des mobilités de la Métropole. Dernier point, les charges exceptionnelles. Là, on souligne positivement la possibilité de

rembourser les frais d'inscription des usagers aux différentes activités culturelles et sportives qui ont été perturbées par la crise.

Pour conclure, nous réexprimons la volonté de pouvoir débattre de feuilles de route ou de projets de ville 2021-2025 et qu'ils puissent être ensuite présentés en conseil municipal. Nous ne pouvons, nous, majorité, minorité, et l'ensemble des citoyens, nous contenter d'une information en silos, répartie dans différents groupes de travail, mais bien de pouvoir en débattre collectivement.

Ces choix vont impacter les finances de Talence et devraient être mis en lumière par le budget. Des choix qui seront faits autant en investissement qu'en fonctionnement et qui sont forcément en lien avec vos éléments de programme des municipales. M. JESTIN l'a dit, c'est bien un rapport politique. J'ai pris quelques exemples. Si l'on parle du vivre ensemble tel qu'on l'a dans votre profession de foi, la question que je me pose, c'est quel devenir pour la culture ? On a parlé de l'ECCV. Là, vous parlez d'une salle polyvalente et d'amélioration des lieux de pratique musicale. Est-ce que l'on intègre là-dedans le nécessaire agrandissement de Rock et Chanson ? Deuxième point, le cadre de vie et la protection de l'environnement. Quelles sont votre programmation et votre politique pour la végétalisation de 100 % des cours d'école, du plan de requalification des places pour lutter contre les îlots de chaleur, de la rénovation des salles municipales et de ce fameux rapport de développement durable ? Pour l'amélioration des déplacements, quelle est votre politique mobilités alternatives ? Les voies vélos, les voies piétons, la rénovation des trottoirs et l'accessibilité handicap ? En aparté, je viens de le voir sur la slide, je voulais préciser à M. JESTIN que le sujet énergie-climat ne doit pas être simplement réduit à dire qu'il faut réduire notre consommation énergétique. J'espère que vous serez beaucoup plus ambitieux sur votre politique énergie-climat que simplement réduire les consommations énergétiques sur vos problématiques.

Donc on le répète. Ça, c'est le fil rouge, mais une commission finances aurait permis d'avoir plus d'éclaircissements et de préparer ce débat et nous déplorons que Talence soit l'une des rares villes métropolitaines qui n'en dispose pas. Quoi qu'il en soit, malgré les faibles moyens dont on dispose et que vous nous accordez, nous resterons vigilants et attentifs aux choix financiers qui seront faits. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci pour cette expression constructive. Mme QUÉLIER, souhaitez-vous dire un mot ?

Mme QUÉLIER : Oui, mais je n'ai pas préparé par écrit.

M. LE MAIRE : Moi non plus.

Mme QUÉLIER : Je suis un peu iconoclaste, en tout cas débutante dans l'exercice. Je vais vous donner un point de vue effectivement assez débutant sur ce débat d'orientations budgétaires. La première remarque que cela m'a inspiré, c'est qu'effectivement, il est affiché que le thème transversal, c'est la transition écologique et moi, je ne vois pas comment ça se concrétise. Alors vous allez me dire, « oui, mais c'est parce que c'est transversal. » Oui, mais je suis embêtée d'entendre toujours regrouper « végétalisation » et « embellissement ».

Parce qu'à la limite, ce sont deux postes différents. Il faut réfléchir la végétalisation du point de vue de la transition écologique et l'embellissement, parfois ça correspond, mais parfois, c'est tout autre chose l'embellissement. Donc la transition écologique, comme le disait Mme RAMI tout à l'heure également, j'ai entendu « réduction de la consommation énergétique », mais c'est tout ce que j'entends et ce que j'ai lu sur l'écologie dans cette présentation. Donc c'était une remarque générale.

Autre remarque, dans les priorités que vous affichez, je n'arrive pas à retrouver la page, je sais que vous avez écrit les thématiques, c'est la culture en premier, le sport, je ne sais plus dans quel ordre c'est. En tout cas, vous commencez par la culture et l'éducation, c'est en quatrième ou cinquième position et je trouve que dans ces thématiques-là, on aurait pu ajouter autre chose et c'est là où il faudrait un vrai débat et des groupes de travail, peut-être. Je n'ose pas dire commissions parce que ça fâche. Il y a une question qui à mon avis serait importante, sur laquelle il serait important qu'une municipalité se positionne, c'est la question qui est éminemment d'actualité, qui est la question de la santé, du bien-être de la population, de la santé au sens de l'OMS. C'est-à-dire pas de la santé physique, être malade, attraper le virus ou pas, mais plutôt du bien-être de la population. Ça, ce serait une vraie thématique à mettre en premier, à mon avis, et là, on recoupe bien la transition écologique et l'on a plein, plein de choses à faire. Mais de continuer à raisonner par culture, éducation, etc., et en plus de ne pas mettre les questions sociales et éducatives en premier, personnellement, ça m'a un petit peu interpellée.

Une autre chose que j'ai remarquée en lisant assez naïvement ce document et en vous écoutant, M. JESTIN, effectivement dans votre présentation claire, mais qui ne nous permet pas vraiment de nous projeter précisément. Il y a un autre point, peut-être plus de détail, mais qui m'interroge, c'est la question des effectifs. Je ne sais pas si vous en avez parlé à l'oral. C'est ce que j'ai vu à l'écrit.

Je me suis amusée à faire des petits calculs et même sans faire de petits calculs, je vous passe les choses, mais ce que je perçois, c'est qu'il y a une augmentation des effectifs de catégorie A, mais qui profitent essentiellement aux administratifs. C'est-à-dire que toutes les créations de catégories A, je ne parle peut-être par le langage ad hoc RH, mais tous les nouveaux catégorie A se retrouvent en administratif sur les cinq ans qui nous sont présentés. Et quand je regarde cette page, je suis d'autant plus étonnée de ça. Alors vous allez me dire, « oui, mais les besoins sont de plus en plus importants », mais je suis quand même étonnée quand je vois qu'au poste sécurité, sur la catégorie sécurité, il y a zéro catégorie A, par exemple. Et vous savez qu'aujourd'hui, la question de la sécurité se pose éminemment, de façon très, très vive et très aiguë à Talence. Comment est-ce que l'on va faire avec une absence de catégorie A sur le pôle sécurité, une seule personne de catégorie A sur le pôle social, zéro également sur l'animation, zéro sur le sport. Et pourtant là, on est sur des domaines où l'on s'occupe notamment des enfants, donc on est sur des domaines éducatifs, sociaux et il y a zéro catégorie A. On est sur le domaine sécurité et il y a zéro catégorie A. Alors il y a sûrement quelque chose qui m'échappe, mais ça m'ennuie de voir ce gonflement au niveau administratif et pas sur ces autres postes.

M. JESTIN : Je vous confirme qu'il y a quelque chose qui vous échappe, mais je vous l'expliquerai.

Mme QUÉLIER : Je ne demande que ça. Ensuite, j'avais des interrogations aussi par rapport à certains postes d'investissements qui relevaient du budget participatif, comme le skate park et les travaux au niveau de l'église. Là, ce que je vois, c'est que pour le skate park, il y a 210 000 €. C'est ça ? Or, le projet, il me semble, était à 97 000 €.

Et il me semblait que dans le règlement, un projet ne devait pas dépasser 5 % de frais d'entretien ou de fonctionnement par an par rapport au coût. Donc là, est-ce que l'on ne dépasse pas ? Pour l'église, pareil puisque là, on est sur 200 000, 50 000 sur quatre ans. Ça, ça m'interroge un petit peu.

M. LE MAIRE : Merci. Est-ce qu'il y a une autre interrogation ?

Mme QUÉLIER : Et je m'interrogeais aussi énormément sur la salle polyvalente. C'est même quasiment la première chose qui m'a sauté aux yeux en vous lisant, en lisant ce document. D'abord, je n'ai pas vu en fait. Je me suis dit, « où est passé l'espace culturel ? Où est-il passé ? » Tout comme je me suis demandé, « où est l'argent de la Médoquine ? » Mais voilà, il faudrait que je reconstitue dans le budget où cela se trouve. C'est sans doute ce qui a permis de rembourser par anticipation le prêt, enfin j'imagine. Mais cette salle polyvalente, on n'en sait rien pour l'instant. Est-ce qu'effectivement elle va être à la hauteur des ambitions du premier projet ou pas ? C'est une question que l'on est obligé de se poser quand on vous lit ou quand on vous entend. Je m'arrête.

M. LE MAIRE : Merci, ma chère collègue. M. Le Maire adjoint.

M. JESTIN : Alors je vais peut-être démarrer par Mme QUÉLIER. Effectivement sur les questions de transition écologique, je vous confirme que c'est une démarche globale. Le rapport d'orientations générales n'est pas non plus un débat d'orientations politiques générales comme pourrait le faire un Premier ministre en 2h30.

En général, on me dit que je suis trop long. Là, j'ai chronométré parce qu'ils vont tous me dire que j'ai été trop long, mais j'ai chronométré et c'est une intervention de 25 minutes qui a été faite. Eh oui, on est bien dans le cadre d'une démarche globale et vous le verrez au fur et à mesure de l'ensemble de nos projets.

Sur la question de l'éducation, il ne vous a pas totalement échappé non plus que nous n'étions pas les seuls compétents. Pour autant, quand je vois sept millions inscrits pour Paul Lapie, quand je vois les chiffres qui sont prévus pour l'école Albert Camus, je n'ai pas l'impression que la notion d'éducation, en tout cas dans ce qui relève de nos prérogatives, soit particulièrement absente des prévisions budgétaires d'investissements. Et je peux vous dire qu'avec mon voisin qui est à côté de moi, on discute assez souvent des besoins de financement complémentaires. Donc je ne crois pas, et je vous engage à aller comparer avec un certain nombre de villes, je ne crois pas que nous soyons très en retard sur ces questions-là.

Sur la démarche de la santé, je vous rejoins totalement. Je pense que c'est une thématique absolument importante et vous verrez, ce n'est pas à moi de le développer, mais Charley GIRON qui est en charge de ces questions-là aura l'occasion de pouvoir le développer au cours de la mandature parce que nous sommes en train de beaucoup agir dans ce domaine-là.

Sur la question des personnels, notamment de catégorie A, la chose qui nous échappe, c'est qu'effectivement, dans le domaine de la sécurité, dans le domaine de l'animation et du sport, on n'a pas de statut qui permette de nommer des catégories A à cet endroit-là. Un chef de police par exemple, c'est une catégorie B. Le statut est écrit de cette manière-là. Pour autant, dans la filière administrative, nous avons par exemple nommé l'un de nos agents de catégorie A pour encadrer l'ensemble de ses équipes. C'est pour ça que parfois, dans le tableau des effectifs, vous pouvez ne pas les retrouver au bon endroit, mais parce que l'on n'a pas la bonne case pour les y mettre. C'est ce qui vous a échappé, mais nous avons déjà agi là-dessus.

Concernant le skate park, c'est bien 97 000 € au budget participatif, mais nous avons fait le choix, et c'était déjà dans le budget de l'année dernière, sur le budget de la ville, de compléter l'engagement financier. C'est pour cela que vous voyez apparaître des sommes supplémentaires pour faire un équipement plus important. Nous n'avons donc pas limité et dérogé au système du budget participatif. Nous l'avons complété parce que nous avons considéré que c'était un équipement qui pouvait répondre à beaucoup de Talençais dans les souhaits qui étaient exprimés.

Je vous confirme que la salle polyvalente y est bien et que l'argent de la Médoquine est bien dans les comptes. Je vous rappelle que je vous ai montré que nous étions à +15 millions de réserves, donc ils ne sont pas dans le remboursement de l'emprunt. Malgré le remboursement de l'emprunt, malgré un certain nombre de dépenses, nous avons toujours à ce jour environ 15 millions de réserves qui apparaissent dans les différents éléments. Voilà les quelques éléments de réponses, Mme QUÉLIER, que je pouvais vous apporter.

Pour l'expression de Mme RAMI, je vous avoue que certains passages m'ont fait sourire. Je vous avoue que je regrette que le conseil de Métropole et le conseil de la ville n'aient pas été inversés dans les dates parce que je vous aurais peut-être demandé votre intervention sur la première partie sur le peu de lisibilité. Je suis donc particulièrement surpris sur la question d'un rapport peu lisible, peu exprimé, avec peu d'éléments, que vous ne soyez pas vous-même intervenue vendredi matin quand on voit les documents qui ont été donnés, avec quand même quelques zéros de plus... Pardon, je ne vous ai pas interrompu.

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, est-ce que cela vous embêterait, s'il vous plaît, de ne pas interrompre celui qui parle ? Nous n'avons interrompu personne. Si vous voulez la parole, je vous la donnerai. M. JESTIN, vous avez la parole.

M. JESTIN : Parce que si nous parlons ici d'un budget dans les 80 millions d'euros, à la Métropole, c'est en milliards. Je suis donc très surpris. Concernant mes références d'analyste, c'est très, très simple. Il s'appelle Michel KLOPFER qui est l'une des références nationales.

D'ailleurs, je vous indique, mais vous le savez forcément ma chère collègue, que c'est celui qui vient de réaliser le bilan financier de la Métropole à la demande de la majorité actuelle. Sur les temps de préparation, nous sommes dans le cadre de la loi et là aussi, je regrette que vous ne vous soyez pas insurgée sur les éléments qui ont été remis aux élus métropolitains qui étaient bien moins précis, bien moins complets, uniquement avec un diaporama. J'avoue que ce passage-là m'a quelque peu surpris de votre part.

Alors si vous aviez été une élue qui arrivait sur sa première mandature, j'aurais pu comprendre cette analyse-là, mais là, en tant qu'élue sur un deuxième mandat et en plus, élue métropolitaine, en ayant assisté il y a quelques jours à un autre rapport, je vous avoue que cette partie-là m'a laissé pantois.

Sur un certain nombre de projets, parce que vous nous avez indiqué par exemple que sur le rapport développement durable, nous n'avions pas tenu l'engagement, il n'a jamais été dit que tous les engagements, 100 % des engagements que nous avons pris seraient réalisés sur la première année. Cela ne vous a pas échappé quand même. Et il me semble que sur la fin de la mandature précédente, nous avons mis un certain nombre d'outils en place pour avancer vers ce rapport de développement durable et je vous confirme que ma collègue Sophie RONDEAU est en train de travailler sur ces questions-là de manière très active. Il ne vous a peut-être pas non plus échappé que l'année 2020 avait quand même été une année quelque peu particulière. Je pourrais en débattre longtemps, mais donc, effectivement, je vous rassure, ce rapport de développement durable arrivera. Il n'arrivera d'ailleurs pas forcément au moment du ROB et pas forcément au niveau du budget puisque c'est quelque chose qui peut être tout à fait décorrélé dans le temps.

Vous avez cité l'épargne en baisse. Compte tenu de la crise sanitaire et des événements, je trouve que nous avons une épargne qui reste particulièrement solide au vu du contexte.

De manière un peu globale, vous avez fait tout un passage sur le fait de dire que nous allions investir et que nous allions vider les caisses. Alors pendant des années, on nous a expliqué que nous manquions de souffle, que nous n'investissions pas assez, que l'on ne mettait pas assez d'argent sur la table et nous ne faisons pas tourner l'économie et maintenant, on vient nous reprocher l'inverse en nous disant que nous allons vider les caisses et qu'il n'y aura plus rien pour les années d'après. Alors, il n'y aura plus rien pour les années d'après, justement si nous ne tenons pas la maîtrise de nos ratios si nous ne tenons pas nos soldes d'épargne et si nous ne faisons pas le nécessaire pour à la fois contenir nos dépenses de fonctionnement tout en continuant à investir et aussi en allant chercher un certain nombre de recettes, comme il faut le faire par exemple au travers des subventions, que ce soit le plan de relance, que ce soit des subventions d'un certain nombre de nos partenaires. Donc oui, ne vous en déplaise, nous allons appliquer le programme pour lequel nous avons été élus. Nous allons investir dans les années à venir et je vous confirme qu'effectivement, il est assez normal qu'en changeant de mandature, nous continuions, puisque ça avait l'air de vous surprendre, les projets que nous avons prévus sur l'ancienne mandature. Considérer qu'un projet comme une piscine municipale, comme un stade, stade dont vous avez oublié de citer quand même que c'est un équipement métropolitain sur lequel nous avons adossé un dojo qui aura une

vocation éminemment communale et sur un investissement global qui est de près de 12 millions d'euros, dont 10 millions financés par la Métropole. Je suis surpris que vous l'ayez cité dans les projets que l'on continue à reconduire. Je vous rappelle que c'est un projet métropolitain pour un équipement métropolitain. Cela me semblait quand même assez important.

Donc oui, nous avons de la suite dans les idées et effectivement, nous réalisons, et c'est bien mal connaître l'action publique que de considérer que l'on peut réaliser des projets à l'échelle d'une mandature. Et bien sûr que des projets que l'on a conçus sur une mandature se réalisent la plupart du temps sur une deuxième. Pour avoir, je crois, quelque peu œuvré sur le quartier de Thouars, ce n'est même pas deux mandats qu'il aura fallu, c'est certainement trois pour arriver à modifier profondément un quartier de cet ordre-là.

Vous nous avez indiqué que c'était confus sur la forme et sur le fond. Encore une fois, je vous rappelle et je vous renvoie au projet de la Métropole. Vous verrez ce que c'est que de la confusion.

La salle culturelle, peut-être que le Maire voudra l'aborder. Je vais le laisser le faire, mais nous en avons évidemment l'intention. Je vous remercie d'avoir noté que les charges de fonctionnement n'ont évolué que de 2,5 %. Là aussi, c'est un ratio qui me semble particulièrement intéressant. Nous serons très à l'écoute si la Métropole lance une aide au permis de conduire à son échelle métropolitaine et je ne doute pas que Jean-François qui travaille activement sur ce sujet-là sera intéressé par cela pour regarder ça dans ce cadre-là.

Enfin, pour terminer par une note positive, parce que je pense qu'il faut toujours terminer par une note positive, je voudrais vraiment vous féliciter parce que je pense que maintenant, vous êtes l'une de personnes qui connaît le mieux notre programme. Donc je vous félicite parce que je suis sûr que si je lance une interrogation écrite, vous auriez une excellente note. Je vois qu'il vous a inspirée. Je vous en félicite parce que c'est un excellent programme et nous allons le réaliser avec ambition et enthousiasme.

M. LE MAIRE : Mme QUÉLIER pour une dernière prise de parole puisque vous voulez repartir. Et je vous propose après de conclure.

Mme QUÉLIER : Merci, M. JESTIN, pour ces précisions. Sur la catégorie A pour la sécurité, je comprends maintenant. Cela dit, quand on regarde la catégorie B, c'est resté à trois depuis cinq ans, donc on pourrait quand même aussi s'interroger là-dessus. L'autre question par rapport à vos réponses, vous m'avez répondu sur le skate park. Pour l'église, est-ce que c'est la même chose ?

M. JESTIN : Oui tout à fait.

M. LE MAIRE : Merci. Mme RAMI, souhaitez-vous reprendre la parole avant que je conclue ?

Mme RAMI : M. JESTIN. C'est sûr que je vais rebondir sur ce que vous venez de dire parce qu'il y avait certes une analyse. C'est le but. Sur cinq jours que l'on a, avec les éléments que l'on a, nous sommes obligés de faire une analyse de ce que vous nous donnez avec les

éléments que l'on a. Que vous rapportiez systématiquement à la Métropole, je trouve ça perturbant parce que vous savez très bien, et vous y étiez, qu'à la Métropole, avant de présenter un rapport d'orientations, en conseil métropolitain, il y a déjà une commission finances, déjà, et il y a eu un séminaire, donc il y a des étapes intermédiaires. Donc ce n'est pas tout à fait juste ce que vous dites et rapporter tout à la Métropole devient gênant puisque là, on parle effectivement des finances de Talence. Premier point.

Deuxième point, vous me dites que je vous accuse de vider les caisses. Alors heureusement que je l'ai écrite mon intervention, comme ça vous pourrez voir que ce n'est pas du tout ça qui y est écrit. Je ne vous accuse pas de vider les caisses. On constate des choses. On constate qu'effectivement, vous allez devoir avoir besoin de l'emprunt. Mais je l'ai dit, ce n'est pas grave. Vous êtes juste sous la limite des 12 ans. Ce n'est pas une critique. C'est une constatation. C'est ce que ce rapport nous laisse faire. On ne vous reproche pas de vider les caisses. Par contre, on a posé un certain nombre de questions sur lesquelles nous n'avons eu aucune réponse. À part le rapport du développement durable, mais ce que nous cherchons à savoir pour pouvoir être pertinents sur ce rapport et avoir un débat, c'est avoir votre rapport politique, votre perspective politique. On ne la voit pas forcément. Quand on vous pose des questions sur la culture, on ne confond pas investissements d'infrastructures et investissements qui vont être faits par rapport à la politique que vous allez mener. C'est ça que nous demandons et c'est ça que nous demandons à avoir en explications en amont de ce ROB. Donc il n'y a pas de critique sur la façon dont vous allez mener le truc. Ce n'est pas ça. Nous ne sommes même pas en capacité là de vous dire si c'est critiquable ou pas. Les finances sont bien remontées. Vous avez très bien géré la ville financièrement pendant cinq ans, mais ça, on vous l'a toujours dit. Il n'y a pas de souci là-dessus. Là, nous constatons effectivement qu'il y a une grande majorité de projets qui étaient déjà engagés. Ce sont vos projets de la mandature précédente et qui ont un impact non négligeable sur ce que vous allez devoir investir. Après, on se pose la question sur les 10 % qui restent de nouveaux projets qui sont inclus dans votre programme et je trouve que c'est tout à fait légitime de vous poser la question et d'avoir des réponses. C'est tout.

M. LE MAIRE : Bien. M. BIMBOIRE.

M. BIMBOIRE : Une petite remarque. Merci, Monsieur le Maire. Au moins, je vois bien que Mme RAMI connaît bien votre programme. J'espère que la majorité le connaît autant. Je voudrais juste faire une remarque parce qu'effectivement, en page 1, quand vous prenez des références entre autres de Mme Gita GOPINATH, ce n'est pas ma référence économique. Je pourrais vous en citer. C'est juste pour votre enrichissement personnel, Éric BERR qui est maître de conférences à Bordeaux, économiste, comme d'autres, mais c'est un économiste atterré et je pense qu'il est très positif, comme vous, et vous devriez le lire. Merci.

M. LE MAIRE : Bien. Je vais conclure. Le programme, nous l'avons écrit tous ensemble en fait. Je suis toujours un peu déçu par ces séquences budgétaires dans le sens où il y a un exposé sur lequel on peut toujours et tout à loisir débattre sur tel ou tel choix. Et je regrette, ça fait sept ans maintenant que je vois cet exercice-là, je l'ai fait en tant qu'adjoint aux finances et maintenant en tant que Maire, que ce soient toujours les mêmes refrains qui reviennent.

« Ça manque de souffle. Ce n'est pas comme ça. Ça ne va pas. On n'a pas le temps », etc., etc. Ce que je trouve assez regrettable, c'est le fait, et c'est pour ça que je suis toujours surpris de vous entendre dire « vous », comme si la ville n'était pas « vous » justement. C'est nous en fait. Que l'on puisse débattre sur un choix, sur un projet, sur des manques, tout est perfectible. Mais systématiser et avoir les mêmes critiques, ce qui fait que finalement, tout le monde prépare ses interventions à l'avance, c'est toujours un peu dommage parce que finalement, je pense que ce genre de débat mérite mieux. Il mérite mieux, je pense, peut-être pour une première année comme jamais. Vous l'avez dit tout à l'heure, Mme QUÉLIER, c'est toujours un peu compliqué parce que si l'on commence à mettre tel ou tel item en premier, on pourrait nous dire que tout est dans tout quelque part. Le bien-être de la vie dont vous avez parlé tout à l'heure, il se fait à travers différentes thématiques, le sport, la culture, l'éducation, la santé, et qu'il vaut mieux peut-être quand même avoir des segmentations moins macroscopiques de manière à éviter les termes très génériques dans lesquels finalement tout pourrait être fait. Toute l'action de la municipalité, comme de n'importe quelle collectivité territoriale, est tournée vers le bien-être de ses habitants. Après, on y trouve des décrets d'application pour dire, « voilà ce que nous pensons être bon. » Vous avez dit quelque chose aussi tout à l'heure. Vous avez pris l'exemple de la santé et la santé évidemment est un aspect prioritaire et l'on peut tous s'accorder à dire qu'une fois l'urgence de la crise dépassée, il faudra aussi soigner les maux à plus long terme. C'est peut-être même plus compliqué de soigner les maux à long terme que de traiter le malade directement. Et nous ne le ferons pas seuls. Si je prends la thématique de la santé, il serait complètement incohérent d'avoir une politique qui ne se fasse pas en liaison par exemple avec le département. Quand je prends les mobilités dont vous avez parlé ma chère collègue, Mme RAMI, pour le coup, c'est une compétence exclusive de la Métropole. Donc tout ça pour souligner le fait que l'investissement de cette ville, les 80 millions d'euros dont vous parlez, il n'y a jamais eu, jamais, un investissement sur cinq ans, cinq ans et demi maintenant, aussi important de la part d'une ville sur son territoire. Et ça ne va pas être le seul investissement. L'État va investir à travers des opérations très dimensionnantes. Je pense par exemple à l'OIM Bordeaux Inno Campus. La Métropole va investir. La région va investir. Le département, je l'espère, va investir lourdement dans les équipements. Donc nous n'allons pas faire ça seuls. Et je trouve un petit peu dommage que d'avoir deux visages. Je comprends que vous n'aimiez pas qu'on vous le rappelle, ma chère collègue, mais il y a quand même deux visages. À la Métropole, pendant l'année qui arrive en 2021, c'est, on réfléchit. Ça va. Ici, on propose des choses, c'est faux. Et puis encore, une fois, ce n'est pas une question de choix. Je ne mets pas en cause. Je suis intervenu pour dire que l'on avait envie de participer à cela et c'est dommage toujours de ne pas entendre les gens. C'est vraiment dommage. Vous avez parlé d'une préparation, mais je vais vous donner un scoop. Le budget a été présenté au groupe de travail finances. Vous n'avez pas voulu faire partie de ce groupe de travail. Cette décision n'est pas irrévocable, mais si jamais vous souhaitez avoir des éléments et discuter du fond, pas du rapport, le rapport est une conséquence, c'est une présentation, il vous appartient de faire partie du groupe de travail qui s'est réuni trois fois, je crois, depuis le début du mandat. Je n'ai pas exactement les dates. Et puis pour la fin, vous avez demandé par rapport au rendre compte. Je crois que ces supports-là sont faits justement pour rendre compte aux gens. Mais il y a vraiment pour moi une erreur fondamentale dans ce que vous avez dit, c'est que vous

confondez le rapport d'orientations budgétaires 2021 avec un compte rendu de mandature. Si l'on devait arriver aujourd'hui après six mois de mandature avec tous les projets ficelés, j'ai d'ailleurs beaucoup regardé l'adjoint à la culture qui a beaucoup de pain sur la planche, mais qui a aussi ce qu'il faut pour le faire... Justement, vous nous avez dit, « où est-ce que l'on va là-dessus ? » C'est normal que l'on ne vous donne pas ces informations aujourd'hui. Ce n'est pas encore construit. Ce n'est même pas encore coconstruit. Il y a des choses qui sont en cours et aujourd'hui, nous allons être sur des réalisations qui ont été votées préalablement. Je rappelle que c'est ici en 2015 que nous avons décidé de rénover la piscine de Thouars et c'est ici en 2021 que l'on commence les travaux. Il y a six ans d'écart et c'est normal. C'est inhérent à tous les projets. Donc rassurez-vous, les projets et je mets toute ma force politique pour cela, vont être faits, mais ne pourraient pas être présentés dans un menu best of avec tout ce qu'il vous faut pour vous dire, « on va tout faire comme ça. Voilà ce qu'il y a à faire », et de toute façon, il n'y aurait plus rien à faire derrière. Ce serait d'abord méconnaître le principe des débats des projets qui vont être présentés. On les débattrait ensemble. Le projet de la salle polyvalente dont vous parlez, on va le débattre ensemble parce qu'il y aura une maîtrise d'œuvre, il y aura des choses, etc., et l'on verra des choses. Vous pourrez vous exprimer à ce moment-là pour dire, « on ne l'aurait pas fait comme ça. On n'est pas d'accord. » Vous pourrez même dire, « on est d'accord. » Qui sait ? Et puis l'autre côté, c'est aussi donner la parole une nouvelle fois aux Talençaises et aux Talençais. Il n'existe pas de projet sur cette ville qui ait été fait depuis des années, indépendamment de qui est Maire, en l'occurrence, je m'inscris comme une continuité là-dedans, qui n'ait pas fait l'objet de la concertation des Talençaises et des Talençais. C'est de cette façon que l'on a fait de très beaux projets. Je prenais l'exemple de la piscine. La piscine, ça a commencé, c'est peut-être quelque chose de très anecdotique, par une enquête de satisfaction qui avait été demandée. Le projet de rénovation du stade, c'est un projet qui a été fait en binôme, j'allais dire en trinôme en l'occurrence, avec l'UST Athlétisme et les gens du DÉCASTAR et de l'ADEM. Donc on va le faire. Et dire aujourd'hui, « voilà tout ce que l'on va faire », avec les montants et le calendrier, ça voudrait dire que l'on ne « bypass » pas ça et je ne comprends pas, en tout cas, j'ai du mal à comprendre, que les tenants de la démocratie participative nous disent que l'on ne l'a pas présenté. Ce n'est pas que c'est flou parce que l'on vous le cache.

Simplement, aujourd'hui, il faut encore affiner un certain nombre de projets. Et c'est à la fin du mandat que l'on verra ce qui aura été créé dans l'excellent programme, et je vous remercie de l'avoir souligné, et ce qui aura été réalisé.

Et puis il y a quand même une dernière chose sur laquelle je voudrais quand même vraiment conclure parce que mon intervention se veut vraiment constructive, vous l'avez vu, il n'y a pas une critique. Si vous l'avez pris comme tel, j'en suis désolé. La chose, c'est que nous ne pourrions pas et nous ne pouvons pas non plus faire comme si la COVID ne devait pas venir impacter la façon dont nous allons construire nos projets. Il y a des projets qui prennent encore plus leur sens du fait de la COVID. La Maison des nouvelles solidarités en est un exemple, mais il y a aussi des choses que l'on voit. Je ne parle pas d'un point de vue distanciation sociale, mais aujourd'hui, être Maire, être membre d'un conseil municipal, ce n'est pas simplement additionner des projets et des lignes budgétaires. C'est aussi réfléchir

au sens de ce que l'on veut faire. Et là-dessus, il manque à mon sens un mot principal, c'est de tout investir pour la proximité. Parce que ce que je retiens de cette crise, c'est que lorsqu'il a fallu être aux côtés des gens, tout le monde s'y est mis, quelles que soient les étiquettes, quelles que soient les différentes orientations, mais ceux et celles vers qui les gens se sont tournés, ce sont vers les villes, leurs Maires et leur conseil municipal. Et à ce titre, je trouve plutôt salutaire et sain que l'on réfléchisse à nos projets en fonction de cette crise.

En tout cas, j'espère que nous aurons de longs et de passionnants échanges ensemble de manière à le rendre encore meilleur et au final, puisque je crois que nous sommes tous là pour cela, que les Talençaises et les Talençais soient contents et continuent d'être contents d'habiter dans cette si jolie ville qu'est Talence. Merci en tout cas pour vos différentes observations. Ce rapport n'appelle pas de vote. Si, nous allons voter pour prendre acte. Pardon, excusez-moi. Qui vote pour prendre acte.

Mme DE MARCO : (*hors micro*).

M. LE MAIRE : Oui, je vous entends Mme DE MARCO, mais il reste du monde aussi et je regardais Mme QUÉLIER. Donc Mme QUÉLIER.

Mme QUÉLIER : Mme QUÉLIER prend acte.

M. LE MAIRE : Je vous en remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Conformément aux dispositions du Code général des Collectivités Territoriales et de l'article 107 de la loi [NOTRe, du 7 août 2015](#), et de son décret d'application n° 2016-841 du 24 juin 2016, vous venez d'entendre le rapport sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2021.

Je vous propose donc d'en débattre.

Le Conseil Municipal, après délibéré, prend acte de la tenue de ce débat d'orientations budgétaires, sur la base du rapport présenté. »

Par 34 VOIX POUR
8 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (T.E.T.)
Reçu en Préfecture le 2/02/2021

N° 11 – Signature d'une convention de prise en charge des frais de déplacement d'installation d'éclairage public à l'occasion d'un chantier

M. JESTIN : Pour faire simple sur cette délibération, nous devons commander auprès du SDEEG, un certain nombre de travaux de déplacement d'installation d'éclairage public pour le compte d'une opération et d'un chantier puisque nous sommes les seuls compétents pour pouvoir le faire.

Donc nous vous proposons la signature d'une convention avec la société pour laquelle nous faisons cette demande, afin qu'elle nous rembourse intégralement des frais que nous avancerons.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des questions particulières sur ce dossier ? M. BARDIN.

M. BARDIN : Juste deux remarques. La première, c'est que plusieurs fois dans la délibération et dans la convention, il est fait état d'un devis joint et que je ne l'ai pas trouvé dans les pièces que vous nous avez fait parvenir. La deuxième, c'est une remarque sur la phase 2. Est-ce que l'on ne pourrait pas directement prévoir de placer l'éclairage provisoire quelque part, de façon à ne pas avoir à le rebouger en phase 2 ?

M. JESTIN : Alors je ne suis pas dans le détail précis du chantier. Je vais regarder, mais si on l'a prévu en deux phases, je suppose que c'est parce que cela ne devait pas être possible. Quant au devis, on vous le fera passer. Il n'y a pas de difficulté. Je vais le vérifier, M. BARDIN, mais je suppose que si ça a été fait de cette manière-là, c'est que c'était nécessaire de pouvoir le bouger. Mais on va le vérifier, notamment avec Dominique qui suit cette opération de près.

M. LE MAIRE : Les votes. Mme QUÉLIER ?

Mme QUÉLIER : Pour.

M. LE MAIRE : Merci.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué à la Voirie expose :

« Dans le cadre des travaux liés à la construction de la résidence ICONIC au 203 route de Toulouse, l'éclairage public doit être déposé par le SDEEG (Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde).

Pour maintenir sa continuité sur le domaine public, un réseau temporaire doit donc être créé.

Sur le territoire de la Commune, seul le SDEEG est autorisé à effectuer ce type de travaux.

Ces derniers se dérouleront en 3 phases qui débiteront en mars 2021 :

- Phase 1 : dépose du mobilier et installation d'un éclairage provisoire.
Coût estimé selon devis joint en date du 11 janvier 2021 : 12 527.00 €.

- Phase 2 : déplacement de l'éclairage provisoire à l'occasion du chantier.
Coût estimé selon devis joint en date du 11 janvier 2021 : 6 455.00 €.

- Phase 3 : pose de mobilier neuf à l'achèvement du chantier.
Pour cette phase, compte tenu de la durée du chantier et des études en cours concernant l'aménagement de la route de Toulouse au droit de l'opération, il n'est pas possible de déterminer un coût à ce jour. Un avenant à la convention sera donc conclu dès que les éléments techniques et financiers seront connus.

Pour ce faire, la Ville doit programmer ces opérations auprès du SDEEG et les régler.
La présente convention a par conséquent pour objet de déterminer le montant et les modalités du remboursement des travaux effectués par la Commune pour le compte de la Société.
C'est pourquoi je vous demande :

- de bien vouloir approuver les termes de la présente délibération,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe à la présente. »

ADOPTÉ PAR 34 VOIX POUR
8 ABSTENTIONS (T.E.T.)
Reçu en Préfecture le 2/02/2021

N° 12 – Règlement du Budget Participatif – Modification

Mme RONDEAU : Bonjour à tous. Une délibération pour modifier le règlement du budget participatif qui, vous le savez, évolue au fil des années. Donc j'ai la grosse responsabilité et l'honneur de suivre cette nouvelle modification et évolution du budget participatif. Cela a été discuté, débattu au sein du groupe de travail « participation citoyenne » et avec un échange de mails dans un délai assez court de façon à pouvoir lancer au plus vite, c'est-à-dire au mois de mars, et cela fait l'objet d'une première modification, le calendrier du budget participatif. Il a donc été proposé, et ça a été adopté à l'unanimité au groupe de travail, d'avancer d'un mois le lancement du budget participatif 2021 par rapport au précédent budget. Les appels à contribution se feront sur mars et avril et ceci dans un objectif de laisser plus de temps à nos agents qui travaillent énormément sur le détail, la budgétisation et le côté technique de tous les projets qui sont soumis par les Talençais. Nous avons également proposé, pour éviter les projets redondants, parce que c'est vrai que sur les précédentes éditions, nous avons noté qu'il y avait énormément de projets qui revenaient à chaque fois... donc un projet ne pourra pas être déposé, en tout cas il ne sera pas recevable s'il est identique à un projet lauréat des deux éditions précédentes. Et pour simplifier les modalités de votation, nous avons proposé de modifier l'article 10 du règlement du budget participatif.

Vous savez que jusqu'à présent, nous devions voter pour deux fois trois projets, donc les projets inférieurs à 100 000 € et les projets supérieurs à 100 000 €. La première modification, c'est d'abaisser ce seuil des 100 000 € à 80 000 €. Cela ressort vraiment du retour d'expérience des précédentes éditions. Puis nous proposons de faire choisir quatre projets, dont au moins un de plus de 80 000 €. Donc il n'y a plus deux fois trois projets. C'est quatre projets dans l'ordre, 1, 2, 3, 4, et dans ces quatre projets, il y en aura un au moins de plus de 80 000 €. Et bien sûr, nous avons ajouté, et nous travaillons énormément là-dessus actuellement au niveau de la direction de la participation citoyenne pour nous adapter au contexte actuel, nous avons introduit évidemment un article sur la possibilité d'organiser le dépouillement en distanciel. Je vous propose donc d'approuver ce nouveau règlement du budget participatif qui est joint à la présente délibération.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Mme l'adjointe. Je voudrais vraiment saluer le travail qui a été fait. Comme quoi groupe de travail et budget peuvent cohabiter. Mais il y a plus qu'un toilettage. Il y a vraiment une vraie adaptation. J'ai envie de dire que le budget participatif rentre dans une phase de maturité.

On ne reviendra pas sur la ville qui en premier a mis en place le budget participatif, je préfère me répéter que me contredire, mais on peut quand même se féliciter que ce budget participatif, contrairement à d'autres villes, y compris des plus grandes où il y a des relances, colle vraiment bien à la peau de Talence avec beaucoup, beaucoup de projets qui ont été proposés.

On espère que l'année de suspension n'aura pas mis un terme à ce bel élan. En tout cas, c'est plus d'un million d'euros, 1,3 million d'ailleurs, qui a été investi, proposé et voté par les Talençaises et les Talençais en moins de quatre ans. Donc c'est tout à fait remarquable, compte tenu bien évidemment du budget de la ville. Parce que proportionnellement, nous sommes bien supérieurs à d'autres villes. Mme DE MARCO, vous vouliez la parole et après, Mme QUÉLIER.

Mme DE MARCO : Avant de passer à cette délibération, permettez-moi de revenir à la précédente parce que j'aime bien finaliser. Je lis sur les orientations budgétaires...

M. LE MAIRE : Donc c'est la précédente de la précédente encore.

Mme DE MARCO : Sur la base du rapport présenté, il faut voter pour, contre ou abstention. Relisez bien parce qu'il me semble que l'an dernier, nous avons voté. Nous n'avons pas pris seulement acte et dans la délibération que nous avons ici...

M. LE MAIRE : Mais je vous ai fait voter, Mme DE MARCO.

Mme DE MARCO : Oui. On a pris acte, mais on n'a pas voté. Je me permets de...

M. LE MAIRE : Très bien. Très bien. Donc quel votre vote, si vous voulez, sur le budget ?

Mme DE MARCO : Ce n'est pas « si vous voulez ».

M. LE MAIRE : Vous savez, je suis conciliant. Je n'ai pas de dogmatisme, moi.

Mme DE MARCO : Finalement on ne prend pas part au vote.

M. LE MAIRE : Très bien. Je ne sais pas si vous avez une commission de la punchline à chaque fois. Très bien. Donc vous ne prenez pas part au vote.

M. JESTIN : Le vote, M. Le Maire, ne consiste qu'à prendre acte. C'est pour, le fait que je prenne acte. Contre, le fait que je ne prends pas acte. Abstention sur le fait que je prenne acte.

M. LE MAIRE : Donc on est d'accord que vous ne prenez pas part au vote sur le fait que l'on prend acte. Ça, c'est constructif. Donc Mme QUÉLIER, changez-vous votre vote ?

Mme QUÉLIER : Je ne sais pas du coup ce que veut dire « prendre acte. »

M. LE MAIRE : Prendre connaissance du rapport.

Mme QUÉLIER : Prendre connaissance. J'ai pris connaissance, donc je maintiens.

M. LE MAIRE : Merci, Mme QUÉLIER. C'est très bien.

Mme DE MARCO : On peut revenir à la délibération suivante sur le règlement du budget participatif. Je tenais tout d'abord à saluer le travail des services qui doivent instruire ces dossiers et je comprends très bien qu'il faut modifier le délai d'instruction et également le rendre plus conforme aux attentes et réajuster ce budget. Aussi, je m'interrogeais à savoir si

ce travail d'instruction qui est un suivi, également après une instruction de dossier, de suivi des dossiers, nécessite une charge de travail assez conséquente. N'est-il pas nécessaire de renforcer ce service pour donner au moins des moyens aux ambitions que vous avez pour ce budget participatif ? Ce serait une suggestion. Renforcer ce service pour éviter qu'il y ait des bugs ou du temps d'instruction trop long. C'est une suggestion que nous pourrions faire.

M. LE MAIRE : Vous parlez de quel service, ma chère collègue ?

Mme DE MARCO : Celui qui instruit, ceux qui instruisent.

M. LE MAIRE : Parce qu'il y a beaucoup de services qui participent à l'élaboration. Le problème, c'est qu'il n'y a pas un service. On va avoir le service technique qui va pouvoir chiffrer. Il y a le service démocratie.

Mme DE MARCO : Il y a bien un service coordinateur.

M. LE MAIRE : Oui. Donc c'est de celui-là dont vous voulez parler ?

Mme DE MARCO : Peut-être. Celui qui coordonne l'ensemble, donc qui instruit en coordination avec les différents services.

M. LE MAIRE : Très bien.

Mme DE MARCO : Ensuite, je souhaitais faire quelques remarques sur les articles du règlement. Il me semble que dans l'article 6, on aurait pu ouvrir aux personnes travaillant aussi à Talence. C'est une suggestion. Dans l'article 7, je me permets de dire, pour avoir regardé d'autres budgets participatifs, ils ont différencié mobilité et emploi. C'est-à-dire que ce n'était pas la même rubrique.

Mme RONDEAU : Je pense que c'est un problème de slash par rapport au tiret.

Mme DE MARCO : D'accord. C'est un problème d'écriture qu'il y a eu dans le document ?

Mme RONDEAU : Oui, oui.

Mme DE MARCO : Bon. Pardon. Je l'ai pris comme une totalité. C'est un tiret qu'il faut comprendre ?

Mme RONDEAU : Oui.

Mme DE MARCO : Dans l'article 8, je pense que l'on devrait faire référence d'abord à l'article 1 pour qu'il y ait une recevabilité de ce projet avant l'article 7. Dans l'article 8, faire référence à l'article 1. Ensuite, dans l'article 9, le « projet classé en fonction », et non à mon sens, au point de vue écriture, non « catégorisé ». Je pense que c'est plutôt « projet classé en fonction de », au niveau de l'écriture de cet article 9.

Vous parlez de catégorie, mais je pense que c'est plutôt un classement. Je ne sais pas. Ce sont des suggestions. Sur l'article 10, nous revenons justement à quelque chose que nous avons souligné précédemment. Je crois que c'était Armand GUÉRIN qui avait souligné

justement cette difficulté qu'il y avait à devoir obligatoirement faire des choix complets, autrement, notre vote n'était pas validé. Et là, vous proposez quatre choix obligatoires, dont un projet à plus de 80 000 €. Je considère toujours que c'est une contrainte de devoir obligatoirement voter pour un projet de plus de 80 000 €. S'il n'y en a aucun qui me satisfait, je ne vois pas pourquoi il y aurait obligation d'en choisir un. Donc je me permets de suggérer que... Nous ne sommes pas, après en avoir discuté entre nous, très favorables à cette obligation de quatre choix obligatoires qui obligent donc à faire obligatoirement un choix d'un projet à 80 000 €, sans ça, notre vote n'est pas validé. Ensuite, en conclusion, je reviens toujours sur cette idée de budget participatif et participation citoyenne. À mon sens, on entend « citoyenne » et pour cela, il faut qu'il y ait des citoyens. Nous avons déjà fait remarquer précédemment qu'il y avait seulement, alors cette fois-ci vous avez augmenté, vous êtes passés de deux citoyens à trois citoyens, mais ce n'est pas suffisant, sachant que parallèlement, il y a huit élus.

M. LE MAIRE : Qui sont citoyens.

Mme DE MARCO : Attendez. C'est huit élus, six majorité, deux opposition, et trois citoyens. Si vous voulez vraiment que ce budget soit un budget citoyen, je vous demande de bien vouloir revoir la composition. À un moment donné, il faut se dire qu'il faut faire entrer beaucoup plus de citoyens pour participer et ça commence peut-être par ce budget en leur permettant de faire partie de cette commission d'examen. C'était nos remarques concernant ce budget et ce nouveau règlement du budget participatif.

M. LE MAIRE : Mme QUÉLIER.

Mme QUÉLIER : Je fais partie du groupe de travail participation citoyenne. Je voudrais apporter quelques précisions et aussi mes réserves sur ce règlement intérieur. Premier point, une précision. Dans la délibération il est écrit que c'est le groupe de travail participation citoyenne créé par la délibération du 8 juillet 2019 qui a élaboré ce nouveau règlement. Moi, je fais partie de ce groupe. Je ne peux pas dire que j'ai élaboré ce nouveau règlement. Alors pourquoi ? Je ne veux pas chicaner pour chicaner. Ça n'a rien à voir, mais sincèrement, on a reçu le règlement intérieur le 17 décembre après-midi. Vous voyez le 17 décembre ? C'est juste un jour avant les vacances. Pour une réunion le 5 janvier 2021. Vous voyez le 5 janvier ? C'est juste un jour après les vacances. Et il fallait en l'espace d'à peine deux heures, revoir ce règlement. Donc non, nous n'avons pas pu le revoir en tant que groupe de travail. D'autant que les représentants des citoyens étaient là pour la première fois le 5 janvier. Je veux le préciser pour tout le monde, non pas pour dire que tout cela est absolument scandaleux, etc., mais c'est pour rétablir la vérité. Donc on n'a pas pu vraiment travailler sur ce règlement intérieur. La chose qui est vraie, c'est que dans une réunion précédente, les personnes présentes étaient effectivement d'accord pour changer le calendrier. Je crois d'ailleurs que c'est de bon sens et que personne ne s'oppose à cela. Donc là, le calendrier, c'était calé, mais ça a été calé dans la réunion qui précédait.

Pour le reste, j'ai exprimé mes réserves autant que j'ai pu dans la petite fenêtre de débat que nous avons eue, et elle n'était pas grande, et je les ai exprimées également par écrit quand on nous a renvoyé ce document. Réserves, et cela fera écho également à certaines

remarques précédentes, sur les modalités de vote. Et je peux vous dire que ce week-end, j'ai exploré pour vraiment étayer une fois de plus ce point de vue, et ça a été tout à fait dans le sens de ce que je pense. L'idée de l'obligation de voter pour un projet de plus de 80 000 € est aberrante pour plusieurs raisons. Pour celle qu'a évoquée Mme DE MARCO tout à l'heure. Parce que moi-même en tant que citoyenne, j'ai été plusieurs fois dans cette situation où aucun de ces projets ne me convenaient. Pourquoi je vais voter pour le skate park alors que je suis absolument contre le skate park et que je ne veux pas non plus voter pour l'église ? Vous voyez ? Il y a quelque chose qui n'est pas possible. D'autre part, sur cette modalité qui oblige à voter dans des catégories, j'ai fait un petit inventaire, mais qui n'est absolument pas exhaustif et pas du tout assez rigoureux. Mais j'ai consulté énormément de villes, de départements, de régions, puisque maintenant, tout le monde fait son budget participatif. Très, très peu raisonnent comme cela aujourd'hui pour les modalités de vote. La plupart des votes sont simples ou par préférence, mais pas avec des catégories qui obligent à choisir un projet dans la catégorie de tant d'euros. Donc il faut accepter de rediscuter de ça. Je ne sais pas ce qu'il faut décider, mais nous n'avons pas eu le temps d'en discuter vraiment et je peux vous dire qu'il y a même un autre membre du groupe de travail qui m'a avoué à la fin que lui-même avait renoncé à finaliser son vote lors du dernier vote à cause de cela, et plein d'habitants m'en ont parlé. Donc il faut que dans ce groupe de travail, on puisse entendre cela, et ce que j'ai lu dans tous les guides sur les budgets participatifs qui existent actuellement, parce qu'il y a pas mal de collectifs qui font des guides, la règle, c'est plus le mode de vote est simple, plus il y a de participations. C'est une règle qui à la fois est de bon sens, mais qui semble avérée, prouvée par l'expérience.

J'ai aussi émis des réserves sur l'idée, qui n'est pas simple, j'avoue, d'un épuisement de l'enveloppe des 350 000 €, quelle que soit la réalité des votes. C'est-à-dire que même s'il n'y a vraiment que de petits projets qui restent pour atteindre les 350 000 € et de petits projets qui ont reçu très peu de votes, on les prend. Moi, je pense qu'il faudrait accepter aussi l'idée que l'on ne prend des projets que jusqu'à concurrence des 350 000 €, mais qui ont un minimum de votes, c'est-à-dire qui ont un minimum de pertinence pour les citoyens, pour les votants en tout cas. Donc ça, ça n'a pas pu aboutir dans la discussion. Pourquoi est-ce que cela n'a pas pu aboutir ? Parce que, comme je le dis toujours, un groupe de travail, cela nécessite du temps. On ne peut pas refaire un règlement intérieur en deux heures, ce n'est pas possible, et en ayant le document juste avant les vacances et la réunion juste après. Il faudrait un travail de benchmarking. C'est-à-dire d'aller comparer, d'aller voir et en dehors de la Métropole. Il n'y a pas que Floirac. Aller comparer dans d'autres sites, dans d'autres régions ou villes, ce que les gens font, ce que les municipalités font, que ce soit sur les modalités de vote ou autres.

Mon autre réserve porte sur l'absence d'article dans le règlement intérieur sur l'évaluation. Je sais que la réponse a été, « nous ne sommes pas mûrs pour écrire cet article », mais ça me pose question. Comment ne pose-t-on pas le principe de l'évaluation du budget participatif ? Comment est-ce qu'une commune comme Talence peut investir 350 000 € chaque année, qui est une somme conséquente quand même, sans savoir à qui profite ces 350 000 € ? Qui participe, pas nominativement bien sûr, mais quelles catégories ? Est-ce que l'on touche bien

tout le monde ? Parce qu'au départ, les budgets participatifs sont quand même un peu là dans une idée de réduction des inégalités sociales sur un territoire. Donc est-ce que cela profite vraiment à tout le monde, et peut-être même pas à tout le monde, mais à ceux qui en auraient le plus besoin ? C'est-à-dire principe d'équité plus que d'égalité. Et pour cela, il faut une vraie démarche d'évaluation et il faut que l'on s'y mette, et pourquoi ne pas créer justement un groupe de travail ou une commission évaluation qui puisse travailler là-dessus parce qu'il faut vraiment avancer là-dessus. Cela me semble aberrant que l'on ne puisse pas produire des critères d'évaluation.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

Mme QUÉLIER : Je terminerai pour dire qu'il y a quand même beaucoup de questions qui restent ouvertes sur ce règlement intérieur, que l'on a à peine travaillé dessus, que l'on a à peine travaillé dessus. Alors certes, ce qui est acté au niveau du calendrier, c'est très bien. Tout le reste à mon avis nécessite discussion.

M. LE MAIRE : Il me semble que vous avez passé plusieurs heures à le faire, mais apparemment, ça n'a pas suffi. Mme RONDEAU, vous avez la parole pour répondre.

Mme RONDEAU : Merci pour vos retours, Mme DE MARCO. On a pris note des remarques. Et Mme QUÉLIER, nous avons déjà eu ces échanges dans le cadre du groupe de travail. Alors effectivement, vous nous avez déjà fait part du fait que ce seuil des 80 000 pose problème.

Je veux simplement rappeler que ce groupe de travail effectivement est nouveau dans cette nouvelle mandature, mais qu'il existait précédemment et que le travail que nous faisons n'est qu'une continuité du travail qui a été fait précédemment et que ce travail évoluera d'année en année. Sur le calendrier court, je m'en suis déjà excusée effectivement. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il était prévu un certain nombre d'événements en fin d'année qui n'a pas eu lieu. Il a fallu tout revoir et c'est pour ça, vous le savez, que nous avons été très, très vite effectivement sur cette nouvelle évolution du règlement intérieur. Nous avons eu trois semaines pour nous exprimer dessus.

Sur l'évaluation, comme je vous l'ai déjà dit en groupe de travail, c'est quelque chose effectivement, comme tout le reste, on parle beaucoup d'évaluation et d'indicateurs finalement cet après-midi, donc oui, nous travaillons sur... en l'occurrence, c'est moi aussi qui suis concernée, donc les indicateurs, je connais ça par cœur et je pense que nous aurons de nombreux débats là-dessus. Mais en tout cas sur l'évaluation et le retour des budgets participatifs, comme je vous l'ai dit, comme je m'y suis engagée, nous travaillons actuellement avec la direction participation citoyenne sur un tableau qui pourra nous servir effectivement d'évaluation et c'est sur ce tableau-là que nous travaillerons dans le futur. Effectivement, pour l'instant, nous ne l'avons pas encore présenté et je redis ce que j'ai déjà dit. À savoir qu'effectivement, aujourd'hui, nous n'étions pas mûrs pour mettre ceci dans le règlement intérieur, qu'il fallait que nous votions aujourd'hui pour qu'il soit mis en place au 1^{er} mars, comme nous nous y sommes engagés.

M. LE MAIRE : Merci. Encore une fois, j'ai été surpris de vos remarques, Mme DE MARCO, parce qu'il me semble que M. MARTILY participe à ce groupe de travail, donc je suis surpris d'avoir des... D'ailleurs, il vous avait remplacée. Je ne sais pas si l'on peut vous remplacer, mais il avait pris votre place.

J'entends, je suis même surpris d'ailleurs d'entendre que vous êtes contre le skate park. Je rappelle que l'église, ce n'est pas l'église. C'est la réfection du patrimoine. Je vous rappelle que les lois, notamment celle de 1905, permettent ça. Et si vous prenez l'exemple de l'église, c'est le projet qui avait eu le deuxième plus grand nombre de votes sur internet. Ce que j'ai envie de vous dire tout simplement, c'est que ça marche le budget participatif à Talence. Ça fonctionne. L'année dernière, l'année d'avant, pardon, nous sommes à plus de 1 200... Mme DE MARCO, c'est quand même incroyable.

Mme DE MARCO : (*hors micro*).

M. LE MAIRE : Je savais que vous saviez m'écouter en même temps que parler, mais c'est...

Mme DE MARCO : (*hors micro*).

M. LE MAIRE : Je voudrais juste vous dire quelque chose, Mme QUÉLIER, parce que je pense que c'est toujours intéressant la prospective, le fait de se dire, « est-ce que l'on peut aller benchmarker ? » Mais aujourd'hui, tout peut être amélioré, mais l'année 2019, vous avez près de 1 200 Talençais, quel que soit l'âge, qui ont voté ce budget participatif.

Donc on peut toujours se poser la question. Et je voudrais juste vous rappeler que les taux de participation que l'on a, et là, on a benchmarké, quand on regarde des villes, pourtant Dieu sait si on peut en trouver d'autres, je prends l'exemple de Rennes par exemple, vous n'avez pas ce pourcentage de participation. Donc on peut toujours se dire que l'on peut améliorer ci et ça. Et le budget participatif, on est en train de parler là encore du règlement de celui qui arrive, avec des conditions particulières. Si l'on s'aperçoit qu'il y a des choses qui doivent évoluer, on pourra toujours les refaire. Je reviens juste sur cette histoire de seuil à 80 000 € qui était à l'époque à 100 000 €. Il faut aussi se rendre compte de la faisabilité.

Si vous n'avez pas un grand projet, je peux comprendre que les gens disent, « je me sens obligé », mais si vous avez une kyrielle de petits projets, il n'existe pas pour l'administration de petits projets au sens financier. Cela veut dire que l'on va forcément se retrouver à un moment ou à un autre à une incapacité de la ville de faire. Il y a des projets qui font quelques centaines d'euros qui nécessitent un travail considérable. Je prends l'exemple de ces fameux canards. Vous savez que j'ai été le parrain de Pomponnette. Et bien pour acheter des canards et une petite île, c'est plusieurs mois de travail de la Maison du développement durable. Parce que si vous comme moi, on peut aller demain acheter des canards pour les mettre dans un parc, pour la ville, c'est la technique d'achat et l'écriture d'un cahier des charges, etc. Il faut aussi que l'on fasse attention à ne pas engorger les services avec de petits projets en montants, mais qui sont de grands projets d'un point de vue ressources humaines. J'ai bien noté votre volonté, ma chère collègue, d'améliorer ou d'augmenter le nombre de personnes affectées à la direction de la participation citoyenne, mais je propose que ce soit

M. DELPEUCH qui en est le directeur qui, si jamais demain il a besoin d'un renfort, qu'il hurle. Ça tombe bien, j'habite en face de chez lui d'un point de vue professionnel et je suis sûr que nous saurons entendre ce cri, d'abord le directeur général et puis nous, et l'on verra là-dessus. On peut même imaginer, pourquoi pas, d'avoir un renfort ponctuel au moment précis où il y a ça. Mais après, nous aurons des problèmes de RH. Les votes.

Mme RAMI : Alors nous allons voter contre. Au vu des réserves sur le fonctionnement de ce groupe de travail et sur effectivement ce seuil à 80 000 € dont on vous a rapporté les éléments. Et nous souhaitons que ce groupe de travail, tel que vous l'appellez, puisse vraiment fonctionner, que vous puissiez mettre les échéances qu'il faut pour que les gens puissent discuter et que les citoyens puissent être intégrés. Vous l'avez dit vous-même, Mme RONDEAU, deux citoyens sont arrivés sur le dernier groupe de travail et ils ont été un petit peu perdus. Donc il faudrait peut-être les avoir un petit peu en amont pour leur expliquer.

M. LE MAIRE : Mme RAMI, je vous propose de voter. Vous votez contre le budget. Très bien. Je vous rappelle juste quelque chose qui m'irritera toujours. Un élu est citoyen. À un moment ou à un autre, il faudra arrêter de faire le distinguo entre les élus et les citoyens. Nous sommes des citoyens comme les autres, ni plus ni moins. Mme QUÉLIER.

Mme QUÉLIER : Ça, on ne peut pas vous laisser dire ça.

M. LE MAIRE : Si. Un élu est citoyen. C'est statutaire.

Mme QUÉLIER : Mais dans la participation citoyenne, précisément, un citoyen, la représentation citoyenne, c'est la représentation de quelqu'un qui n'a ni de charge électorale, de mandat, ni...

M. LE MAIRE : C'est votre vision Mme QUÉLIER.

Mme QUÉLIER : Non. C'est écrit dans tous les textes qui travaillent là-dessus. On n'enlève pas la citoyenneté aux élus, mais...

M. LE MAIRE : Je vous propose de voter.

Mme QUÉLIER : Compte tenu, de toutes mes réserves, il est assez logique que je vote contre en l'état.

M. LE MAIRE : Très bien. Donc vous votez contre le règlement du budget participatif. Très bien. Surprenant.

DÉLIBÉRATION

Madame RONDEAU, Adjointe déléguée à la Participation Citoyenne, expose :

« Par délibérations en date des 12/12/2016, 12/04/2018, 15/04/2019 et 8/07/2019, nous avons adopté puis modifié le règlement du Budget Participatif. Pour rappel, ce dispositif a pour but d'associer les citoyens à l'utilisation et aux orientations des finances publiques. Il permet aux habitants de la Ville de proposer puis de voter l'utilisation d'une partie du budget investissement sur la base de projets d'intérêt général relevant de la compétence de la Ville.

Comme vous le savez, il n'y a pas eu de Budget Participatif en 2020 en raison de la pandémie de la COVID 19. La 4^{ème} édition de ce dispositif sera lancée début mars 2021.

Il nous paraît opportun, à nouveau, d'apporter des modifications à son règlement afin de le faire évoluer pour le rendre plus conforme aux attentes des Talençais et pour permettre aux services de la Ville un meilleur suivi des projets.

C'est le groupe de travail « Participation Citoyenne », créé par délibération le 8/07/20, qui a élaboré ce nouveau règlement. Lors de sa séance de travail du 5/01/2021, il a ainsi été décidé de modifier plusieurs articles.

Tout d'abord, les membres du groupe de travail, ont convenu de changer le calendrier du Budget Participatif (article 5). Ainsi, l'appel à projet est avancé d'un mois, et ce afin de permettre aux services municipaux de bénéficier d'un délai supplémentaire d'un mois pour, avec les contributeurs, instruire les projets. Les Talençais conservent la possibilité de faire des contributions pendant 2 mois (mars et avril 2021).

De même, un critère supplémentaire de recevabilité des projets est proposé (article 7). En effet, pour éviter les projets redondants, ne seront pas acceptés ceux identiques à un projet lauréat des 2 éditions précédentes.

Enfin, avec la volonté de simplifier les modalités de votation, il est proposé de modifier l'article 10. Les votants devront choisir 4 projets dont au moins un de plus de 80 000 €. Par ailleurs, en raison de la situation sanitaire actuelle, il est introduit la possibilité d'organiser le dépouillement en distanciel.

Je vous propose donc d'approuver le nouveau règlement du Budget Participatif joint à la présente. »

ADOPTE PAR 33 VOIX POUR
9 VOIX CONTRE (T.E.T + N.E.T.)
Reçu en Préfecture le 3/02/2021

N° 13 – Convention de partenariat relative à la mise en place d'un atelier mécanique mobile pour les habitants du quartier prioritaire de Thouars à Talence

M. ERCHOUK : Merci. C'est un projet que nous menons avec Isabelle MADRID, adjointe aux solidarités. Nous avons souhaité mettre en place une coopération partenariale avec l'Apreva qui est un garage social et solidaire qui met en place toute une batterie d'actions de sensibilisation, de prévention et de médiation mécanique, toute une dimension aussi écocitoyenne sur la récupération des pièces usagées, des vidanges, etc. Ça a été mis au début de la délibération, depuis des années sur le quartier de Thouars, nous sommes confrontés à des problèmes de mécanique de rue, mécanique sauvage. Nous avons par le passé essayé de récupérer le garage qui est situé à côté de la station Esso, en face du Lidl. Nous avons adressé plusieurs courriers à Esso. Nous n'avons malheureusement pas pu le récupérer et nous avons trouvé que ce que propose l'Apreva est une bonne alternative pour essayer de résoudre ces problématiques. Donc un projet multidimensionnel, comme je l'évoquais, écocitoyen, social, mais aussi d'insertion professionnelle puisque des personnes qui font de la mécanique sauvage peuvent aller aussi travailler dans le cadre de l'insertion sur les ateliers à l'Apreva qui est situé à Lormont.

M. LE MAIRE : C'est vraiment, je me permets de le dire, un super projet. Nous avons essayé pendant plusieurs mois avec cette station Esso. Nous n'y sommes pas arrivés, mais du coup nous allons faire ainsi. C'est un très beau projet. Mme GRESLARD-NÉDÉLEC.

Mme GRESLARD-NÉDÉLEC : Merci. Je suis tout à fait ravie que ce dispositif mené par l'Apreva puisse venir sur le quartier de Thouars. Pour mémoire, c'est un dispositif que j'ai initié il y a deux ans au département, sur lequel nous avons fait des expérimentations, avec

une évaluation. Je voudrais aussi rappeler que la présentation qui en a été faite peut prêter à confusion. Le dispositif qui est porté par Apreva n'est pas tout à fait un garage social et solidaire lambda. Il s'agit d'un dispositif qui est proposé sur orientations des travailleurs sociaux pour des personnes à budget réduit. Donc les propositions qui sont faites ne sont pas ouvertes à l'ensemble de la population. Cela ne réduira pas significativement forcément le travail nécessaire de construction d'un projet différent sur lequel nous avons aussi réfléchi il y a quelques années qui est un vrai garage, un garage social, solidaire sur place et un garage d'insertion. C'est un débat que j'avais eu il y a longtemps avec Apreva puisqu'il existe des garages sociaux et solidaires d'insertion en France, mais très peu, avec des modèles économiques extrêmement complexes.

Donc là, il s'agit bien de permanence avec un camion mobile qui viendra sur le site du Dôme où là où cela semblera intéressant, mais qui ne sera pas ouvert à tout le monde. Donc je pense que c'est un très bon début, qu'il y a un vrai besoin effectivement puisque l'on sait que la mobilité est nécessaire pour aller vers l'insertion professionnelle. Et c'est vraiment l'un des obstacles majeurs pour les gens qui ont des véhicules anciens ou pour lesquels ils ne peuvent pas payer des réparations. Donc ça, c'est une grande avancée et je salue cette convention. J'espère que l'on pourra conjointement réfléchir à quelque chose de plus pérenne et qui permette vraiment de travailler sur la mécanique de rue. Effectivement, puisque je passe régulièrement sur Thouars, j'avais vu que les véhicules et les pièces que l'on trouvait ici et là dans les parkings des immeubles avaient été nettoyés, avaient disparu. Parce que c'est aussi un engagement des bailleurs de travailler sur la propreté de l'environnement des habitats sociaux et je pense que là, nous avons des pistes de travail à approfondir.

M. LE MAIRE : Merci, ma chère collègue. Les publics sont quand même visibles dans la convention. Après, on en fait toujours une présentation. Vous l'avez dit, c'est une première pierre tout simplement. De vous rappeler qu'au début, on ne s'est pas tournés vers eux parce que l'on espérait avoir un local et le local idéal pour cela. Parce que quand on parle de réparations, et puisque l'on parle aussi de transition et donc de la prise en compte de l'environnement, les huiles de moteur, etc., il vaut mieux qu'elles soient récupérées. C'est quand même des choses réglementairement très compliquées. Donc on a essayé pendant de très nombreux mois, je sais que M. Le Sénateur s'y est beaucoup employé, pour essayer de trouver. Parce qu'en plus, il y aurait la place pour essayer de le positionner au sein de la station Esso qui est là. Malheureusement, nous n'y sommes pas arrivés malgré des courriers, etc., etc. Donc c'est une première pierre de voir comment cela fonctionne et je pense que ce qu'il faudra que l'on fasse avec les années tout simplement, c'est un projet à la talençaise. C'est-à-dire que l'on se rend compte ce qui marche, ce qui ne marche pas. Est-ce que cela prend ? Est-ce que cela ne prend pas ? Et peut-être éventuellement, au lieu de prendre appui sur un projet existant, que l'on crée nous-mêmes notre projet, le plus adapté à Thouars, j'allais dire de la chirurgie, de manière à ce que l'on fasse ça. En tout cas, je partage ce que vous venez de dire. M. Le Sénateur, vous voulez dire quelque chose.

M. CAZABONNE : Oui, M. le Maire. Je vais faire appel à votre indulgence parce que vous été tellement rapide sur le vote précédent que je n'ai pas pu m'exprimer sur la citoyenneté à laquelle je suis très attaché. J'adore ce débat entre citoyen élu et citoyen non élu. La

différence entre les deux, c'est qu'il y en a un qui a des responsabilités et qui est responsable face à ses mandants. Le citoyen lambda, il est responsable envers lui-même. Ça limite un peu ses responsabilités. Il est normal qu'il puisse être là pour donner son avis. J'étais d'ailleurs très favorable à la loi Bouchardeau qui était une loi de gauche et qui disait qu'un projet doit être mis en concertation, mais il est préparé par ceux qui en ont la responsabilité avec les conséquences financières, réglementaires et tout ce qu'il peut y avoir autour. Le projet peut être mis en concertation, démolé par les habitants tout à fait, mais un projet construit.

Sinon, si l'on en arrive à ce que vous dites que le citoyen lambda a autant de valeurs, pas humaines, mais de valeur dans la décision que le citoyen élu, cela veut dire que l'un peut être dans l'excès, il n'a pas la responsabilité de construire ce projet après. C'est ça la différence. Ce n'est pas la valeur du citoyen. C'est que l'un a des responsabilités avec des contraintes budgétaires, financières, réglementaires, que l'autre n'a pas du tout. Voilà ce qui fait la différence.

M. LE MAIRE : Merci, M. le Sénateur. Pardon d'avoir été trop... Mais je l'avais accordé à Mme DE MARCO qui avait deux votes de retard. Vous n'en aviez qu'un, donc vous allez toujours plus vite. Le vote par rapport à ce projet ? Pour à l'unanimité ? Merci.

DÉLIBÉRATION

Monsieur ERCHOUK, Adjoint délégué à la Cohésion sociale, aux Politiques de prévention et à la Politique de la ville expose :

« Depuis des années, le quartier de Thouars est confronté aux problèmes de la « mécanique de rue » (aussi appelée mécanique sauvage) ainsi que des voitures dites « ventouses » ou épaves.

Des habitants, faute de moyens pour aller dans un garage, effectuent vidange, révisions, réparations dans la rue ou sur les parkings privés ou publics ouverts.

Ces pratiques portent atteinte à l'environnement tant en ce qui concerne le déversement de substances nocives en tout genre (huile, liquide de refroidissement ou lave glace...) que par les dépôts sauvages relatifs à ces opérations.

Lorsqu'ils ne parviennent pas à effectuer les réparations, cela a pour conséquence d'immobiliser sur de longues périodes des véhicules notamment sur des stationnements.

Cela a également pour conséquence de priver les propriétaires de ces véhicules de leur moyen de déplacement notamment pour chercher un travail ou s'y rendre.

La ville de Talence, soucieuse de trouver une solution à ce problème, a longtemps cherché à acquérir un local adapté à proximité du quartier pour y développer un atelier de réparation automobile mais en vain.

Aujourd'hui, nous avons, grâce à l'action innovante de l'association APREVA, l'opportunité d'apporter une réponse constructive et positive à cette situation.

Le projet porté par APREVA, garage social et solidaire, consiste à mener une action de prévention, de médiation et d'intervention mécanique rapide à partir d'un camion aménagé au sein du quartier de Thouars avec un double objectif de prévention et de permettre l'accès à une offre alternative par rapport à la « mécanique de rue », problématique prégnante sur le quartier.

L'action principale consiste donc en la venue d'un atelier mécanique mobile :

Il s'agit de mettre en place un camion mobile aménagé permettant de faire des permanences et des prestations de petites mécaniques automobiles au sein du quartier.

La permanence se déroulerait le lundi après-midi sur le parking du Dôme avec une possibilité de se rendre à domicile en dehors des permanences si le véhicule est immobilisé. Un rendez-vous sera nécessaire sur prescription des acteurs sociaux du territoire pour ces deux modes d'intervention.

Lors des permanences plusieurs actions sont possibles :

- Petites réparations mécaniques automobile
- Diagnostic et conseils sur les réparations
- Conseils et aide à l'acquisition

Une fois par mois à l'occasion des permanences, il est prévu l'animation de réunions / ateliers de prévention permettant d'informer et d'apprendre aux résidents à mieux appréhender et entretenir leurs véhicules (exemples : contrôler sa voiture avant l'hiver, changer un pneu, anticiper son contrôle technique...)

Vous trouvez joint à cette délibération la proposition de convention avec l'association APREVA qui précise les modalités de l'action et du partenariat.

Aussi, si vous en êtes d'accord, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat relative à la mise en place d'un atelier mécanique mobile pour les habitants du quartier prioritaire de Thouars à Talence, sur une période de réalisation comprise entre le 02/02/2021 et le 31/01/2022. »

ADOpte PAR 42 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 2/02/2021

N° 14 – Mise à jour du tableau des effectifs

Mme THOMAS-PITOT : Mes chers collègues. Il s'agit tout simplement de nous offrir la possibilité d'assurer la nomination de certains agents recrutés par voie de mutation, de détachement ou ayant sollicité un changement de filière.

M. LE MAIRE : Toujours très technique. Y a-t-il des observations ? Des votes ? Mme DE MARCO.

Mme DE MARCO : Excusez-moi de revenir sur un sujet à propos d'une demande que l'on vous avait faite. Tout à l'heure, vous avez parlé de la direction participation citoyenne et je réalise qu'en définitive, nous n'avons pas d'organigramme. Et je vois derrière vous des personnes nouvelles. Peut-être que le masque les cache.

M. LE MAIRE : Mme DE MARCO, je peux me permettre de vous couper ? Le DGS me dit que vous avez eu les organigrammes.

Mme DE MARCO : Pas à ma connaissance. Je suis désolée. Et vous avez de nouvelles personnes également que je vois derrière vous. À moins que...

M. LE MAIRE : Le banc derrière avec le coach administratif qui est derrière, l'entraîneur me dit que vous l'avez reçu. Donc on va vérifier. Je m'étais engagé à ce que vous l'ayez si vous ne l'avez pas reçu.

Mme DE MARCO : Personnellement, je ne l'ai pas reçu.

M. LE MAIRE : Je regarde les autres parce que vous avez X adresses.

Mme DE MARCO : Non. J'habite toujours Talence.

M. LE MAIRE : Je parlais d'une adresse mail, Mme DE MARCO. Vous savez que je suis contre le papier. Je parlais du mail. Donc je vous prie de nous excuser si vous ne l'avez pas reçu. Le directeur général vérifiera un, que vous ne l'avez pas reçu, deux, que le mail n'est pas dans vos spams, trois, qu'il n'est pas dans la boîte d'envoi et quatre, réparera si nécessaire le préjudice. Il n'y a aucun secret sur l'organigramme. Y a-t-il d'autres remarques ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non ? À l'unanimité. Merci.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail expose :

« Afin d'assurer la nomination d'agents recrutés par voie de mutation, de détachement, ou ayant sollicité un changement de filière, il convient de créer les postes correspondants au tableau des effectifs répondant ainsi aux besoins des services.

Par ailleurs, en raison de la mutation au 1/12/2020 d'un ingénieur principal, il convient de supprimer le poste correspondant au tableau des effectifs.

Le tableau des effectifs est modifié comme suit :

GRADE	POSTES DEJA OUVERTS	BESOINS (CREATION SUPPRESSION)	NOUVELLE SITUATION
Attaché principal	9	Création 1 poste	10 (au 01/01/2021)
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	18	Création 1 poste	19 (au 15/11/2020)
Adjoint animation principal 1 ^{ère} cl	2	Création 1 poste	3 (au 01/02/2021)
Ingénieur principal	4	Suppression 1 poste	3 (au 01/12/2020)

Il convient de prévoir les crédits nécessaires au budget de la Ville – chapitre 012 – articles 64111 et suivants.

Enfin, il est nécessaire de rectifier une erreur matérielle constatée au tableau des effectifs sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe à temps non complet présenté lors de la délibération n°12 du 16 Janvier 2020.

GRADE	POSTES DEJA OUVERTS	BESOINS (CREATION)	NOUVELLE SITUATION
Assistant enseignement	6	Création 1 poste	7

artistique principal 1 ^{ère} cl Temps non complet			(au 1/01/2020)
---------------------------------------------------------------	--	--	----------------

»

Adopté par 42 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 2/02/2021

N° 15 – Reconduction d’un poste d’Assistante de Direction au Service des Sports

Mme THOMAS-PITOT : Il s’agit tout simplement ici d’une prolongation suite à une mobilité interne d’un agent titulaire du poste au service des sports.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des remarques ? Non. Des votes contre ou des abstentions ? Pour à l’unanimité. Merci.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe Déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail expose :

« Le secrétariat du service des sports est composé d’un poste à temps complet.

En raison d’une vacance de poste au sein de ce pôle suite à la mobilité en interne de l’agent titulaire, un agent contractuel a été recruté fin 2019 sur le grade d’Adjoint administratif au 1^{er} échelon IM 327.

Au vu des compétences particulières exigées et de l’absence de candidat fonctionnaire, il est proposé de renouveler le contrat de l’agent et de créer un poste de contractuel de catégorie B au tableau des effectifs, conformément à l’article 3-2 de la loi du 26/01/1984 modifiée.

Missions principales :

- Accueillir le public, (accueil physique et téléphonique)
- Gérer le secrétariat (RDV, réunions, rédaction courriers, notes)
- Suivi des actes administratifs (décisions administratives, délibérations, conventions, arrêtés municipaux)
- Elaboration et suivi des dossiers de subvention aux associations
- Gérer les stocks de matériels et de fournitures
- Gérer les bons de commandes et faire le suivi sur le logiciel
- Aider à la planification des créneaux et plannings des installations sportives via le logiciel PLANITECH
- Participer à l’organisation des manifestations sportives, des soirées et des réunions diverses d’associations
- Suivre les dossiers des stagiaires et des indemnités et heures supplémentaires des agents

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet.

Rémunération :

La rémunération allouée fixée en référence au 1^{er} échelon du grade de Rédacteur est calculée de la façon suivante :

- Traitement indiciaire en référence à l’IM 343 (IB 372)
- Une majoration de 10 points d’indice en lien avec la grande disponibilité exigée

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

L’agent percevra également la prime annuelle selon les conditions prévues par le protocole d’accord validé en CTP du 22/06/2007.

Au vu de l’article 3-2 de la Loi n°84-53 modifiée, je vous demande donc d’autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer le poste en qualité de Rédacteur contractuel à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 1 an.
- Prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012. »

Adopté par 42 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 2/02/2021

N° 16 – Approbation du rapport de la CLETC en date du 3 décembre 2020

Mme BONORON : M. le Maire, mes chers collègues. Je ne suis pas très habile encore au niveau de la CLECT puisque c'est la première fois que j'interviens. Avec l'aide de Yoann des services juridiques, j'y ai vu un petit peu plus clair, donc je le remercie et je vais essayer de faire une synthèse. Comme chaque année, ce rapport de la CLECT vient retracer les différents impacts sur l'attribution de compensation de la commune en fonction des compétences ou équipements transférés. Pour rappel, l'attribution de compensation est définie par le Code général des impôts comme la somme des impositions professionnelles minorée du montant des transferts de compétences qui ont été évalués par la commission locale d'évaluation des charges transférées, c'est-à-dire la CLECT.

Compte tenu des nombreux transferts des compétences et d'équipements pris en charge par la CUB puis par Bordeaux Métropole ces dernières années évidemment, le montant de cette attribution de compensation évolue chaque année, principalement à la hausse pour atteindre en 2020 la somme de 625 589 € en investissement et 6 751 465 € en fonctionnement. Pour Talence, ce montant est légèrement en hausse du fait de la révision des niveaux de service en 2020, bien entendu au titre de la mutualisation du numérique et des systèmes d'information.

En effet et comme cela vous a été déjà présenté au cours d'un conseil municipal en date du 7 décembre 2020, la mutualisation du numérique en 2020 imposait deux ajustements que nous avons adoptés en conseil municipal et que vous retrouvez dans le grand rapport de la CLECT. Il s'agit d'une augmentation de l'attribution de compensation d'investissement de 12 005 € et d'une augmentation de l'attribution de compensation cette fois-ci de fonctionnement de 27 000 €. Pour information, le coût annuel de la mutualisation du numérique est désormais de 1 132 865 € par an. Il vous est donc demandé aujourd'hui, de bien vouloir, si tel est votre choix bien évidemment, d'une part approuver le rapport définitif de la CLECT en date du 3 décembre 2020, d'autoriser l'imputation de l'attribution de compensation en section d'investissement à verser à Bordeaux Métropole à 625 589 €, c'est ce que j'ai indiqué tout à l'heure, et le montant de l'attribution de compensation de fonctionnement à verser toujours à Bordeaux Métropole à, comme je vous l'ai dit, 6 751 465 €. Enfin, il s'agit d'autoriser M. le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et bien évidemment, à signer tout document se rapportant à cette affaire. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Et bien je trouve que sur un sujet technique et pour une première, moi, j'ai tout compris. Y a-t-il des remarques sur ce rapport ? Merci encore une fois au service juridique qui rend intelligible les choses que le commun des mortels, citoyens ou pas, ne pourrait comprendre. Pour à l'unanimité ? Bien.

Avant d'aller un tout petit peu plus loin, je voudrais vous rappeler que le 12 novembre, le jeudi 12 novembre à 17h16, Mme Cristel GUEDON, qui fait partie de la direction générale des services, a envoyé un mail qui s'appelle « organigramme de la ville de Talence. » « Mesdames, Messieurs, comme nous nous y étions engagés lors de la dernière séance du conseil municipal, je vous prie de trouver en pièce jointe l'organigramme de la ville de Talence. » Je vois M. BARDIN qui l'a eu. Donc Mme DE MARCO, si votre adresse est toujours m.demarco@talence.fr, vous l'avez reçu. Cela part aussi en copie cachée à vos adresses perso, mais que je ne vais pas dévoiler ici. Je le dis à M. BIMBOIRE qui nous a dit tout à l'heure qu'il ne l'a pas reçu, vous êtes en destinataire du mail. Et si jamais ça a été adressé à Mme RAMI, M. DELLU, Mme QUÉLIER, M. MARTILY, M. BIMBOIRE, Mme MAURIN, M. BARDIN et Mme ARMITAGE, je suppose qu'une communication doit pouvoir se faire. En tout cas, vous l'avez reçu et ce que me dit le service, c'est que normalement, ils vous mettent en copie.

Donc ce que je vous propose d'un point de vue constructif, c'est que le service vous renvoie le mail du 12 et je voudrais remercier les services qui ont une nouvelle fois fait leur travail et qui ont tenu les engagements du Maire. Cela nécessitait d'être précisé. Il sera renvoyé à l'ensemble du conseil municipal et vous l'enverrez à l'adresse mail de Mme DE MARCO qui fonctionne. Mme DE MARCO, c'est la Métropole qui gère l'informatique, donc vous pourrez vous adresser à la Métropole.

DÉLIBÉRATION

Madame BONORON, Conseillère Municipale déléguée auprès de la Commission Locale des Charges Transférées expose :

« L'évaluation des charges nettes transférées doit être préalable au transfert de compétence et/ou d'équipement.

C'est la raison pour laquelle une Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a été mise en place le 04 juillet 2014 au sein de la Communauté urbaine de Bordeaux, devenue Bordeaux Métropole, afin d'évaluer les charges transférées dans le cadre du processus de métropolisation. Celle-ci est composée d'un représentant par commune et des 16 membres qui représentent la Métropole, soit 44 membres au total.

A l'occasion de chaque nouveau transfert de compétences, le montant des attributions de compensation peut être révisé pour intégrer les nouveaux transferts de charges opérés.

Conformément au 1° bis du V de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts (CGI), dans sa rédaction issue de l'article 34 de la Loi n°2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014 (II), le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du Conseil de Métropole, statuant à la majorité des deux tiers, et des Conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la CLECT.

Depuis 2017, en application de l'article 81 de la Loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016, ces délibérations peuvent prévoir d'imputer une partie du montant de l'attribution de compensation en section d'investissement (ACI) en tenant compte du coût des dépenses d'investissement liées au renouvellement des équipements transférés, calculés par la CLECT.

Rappel des dispositions relatives à la fixation des attributions de compensation

Bordeaux Métropole doit communiquer le montant prévisionnel des attributions de compensation aux communes membres, et donc l'avoir préalablement délibéré, avant le 15 février de l'exercice concerné. Le montant définitif doit être fixé au plus tard le 31 décembre de l'année qui suit le transfert.

Par ailleurs, les attributions de compensation ne peuvent être indexées. Toutefois, elles sont recalculées lors de chaque transfert de charges sur la base du rapport de la CLECT.

Les rapports déjà adoptés de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT)

Pour rappel, la Loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 (MAPTAM) a transféré de nouvelles compétences à La CUB (article 71) dès le 28 janvier 2014, et a transformé, à compter du 1^{er} janvier 2015 l'EPCI en Métropole avec le transfert de nouvelles compétences des communes membres (article 43). Les compétences transférées par la loi MAPTAM ont déjà fait l'objet de six rapports d'évaluation par la CLECT : le 2 décembre 2014, le 17 novembre 2015, le 21 octobre 2016, le 27 octobre 2017, le 9 novembre 2018 et le 25 octobre 2019.

Les deux premiers rapports de la CLECT ont été adoptés à la majorité qualifiée par les 28 communes membres. Sur cette base le Conseil de Métropole a procédé à la révision des attributions de compensation pour l'année 2015 puis pour l'année 2016.

Puis, les rapports de la CLECT des 21 octobre 2016, 27 octobre 2017, 9 novembre 2018 et 25 octobre 2019, y compris les montants des attributions de compensation répartis entre les sections de fonctionnement et d'investissement, ont été adoptés à la majorité qualifiée par les Conseils municipaux des 28 communes membres.

Puis, le Conseil de Bordeaux Métropole a adopté à la majorité des deux tiers les montants des attributions de compensation de fonctionnement et d'investissement pour 2017, 2018, 2019 et 2020.

Le rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) du 3 décembre 2020

La CLECT s'est réunie le 3 décembre 2020.

Après une présentation du rôle de la CLECT (son organisation, son champ et ses modalités d'intervention ainsi que la méthode d'évaluation des charges transférées), la nouvelle commission a élu à l'unanimité sa Présidente, Madame Véronique FERREIRA, vice-Présidente de Bordeaux Métropole chargée des Finances et a élu à l'unanimité son vice-Président, Monsieur Kevin SUBRENAT, Maire d'Ambès.

Les débats se sont déroulés sous la présidence de Madame Véronique FERREIRA avec l'appui des services compétents de la Métropole.

La commission a ensuite modifié l'article 2 de son règlement intérieur avant de l'adopter à l'unanimité.

Enfin, les membres de la CLECT ont été informés de la régularisation des révisions de niveaux de service qui sont intervenues depuis la mise en œuvre des cycles 1 à 5 de la mutualisation (14 communes sont concernées : Ambarès-et-Lagrave, Bègles, Blanquefort, Bordeaux, Le Bouscat, Bruges, Carbon-Blanc, Floirac, Le Haillan, Mérignac, Pessac, Saint-Aubin-de-Médoc, Le Taillan-Médoc et Talence) et de leur impact sur les attributions de compensation.

A l'issue de la présentation de la synthèse générale des modifications des attributions de compensation qui découlent des révisions de niveaux de service, les membres de la CLECT ont voté à l'unanimité le montant des attributions de compensation et ont adopté le rapport afférent.

Les impacts financiers du rapport de la CLECT du 3 décembre 2020

Les évaluations des charges transférées à compter du 1^{er} janvier 2021 serviront de base pour déterminer, par délibération du Conseil de Métropole du 29 janvier 2021, la révision des attributions de compensation à verser ou à percevoir pour l'année 2021.

Les montants à verser ou à percevoir par Bordeaux Métropole et les 28 communes membres évaluées par la CLECT et devant donner lieu à la révision des attributions de compensation, sous réserve de l'approbation du rapport de la CLECT dans les conditions de majorité requises, sont présentés dans le rapport de la CLECT du 3 décembre 2020 joint en annexe au présent rapport.

Le rapport de la CLECT indique l'attribution de compensation prévisionnelle des communes membres pour 2021

en consolidant les attributions de compensation de 2020 et la compensation financière de la modification des niveaux de services des domaines mutualisés au cours des cycles 1 à 5 pour les 14 communes précitées.

Au total, pour 2021, l'attribution de compensation prévisionnelle à recevoir par Bordeaux Métropole s'élèverait à 126 002 088 € dont 23 444 626 € en attribution de compensation d'investissement (ACI) et 102 557 462 € en attribution de compensation de fonctionnement (ACF), alors que l'attribution de compensation de fonctionnement à verser aux communes s'élèverait à 16 389 399 €.

En 2021, pour la commune de Talence, du fait des révisions des niveaux de service de la mutualisation, l'attribution de compensation d'investissement (ACI) à verser à Bordeaux Métropole sera majorée sur l'exercice 2021 de 12 005 € et l'attribution de compensation de fonctionnement (ACF) à verser à Bordeaux Métropole sera majorée de 27 000 €.

Ainsi, l'ACI à verser à Bordeaux Métropole en 2021 s'élèvera à 626 589 € et l'ACF à verser à Bordeaux Métropole s'élèvera à 6 751 465 €.

Ceci étant exposé, il vous est demandé de bien vouloir, si tel est votre choix :

- approuver le rapport définitif de la CLETC en date du 3 décembre 2020,

- autoriser l'imputation de l'attribution de compensation en section d'investissement et arrêter pour 2021 le montant de l'attribution de compensation d'investissement à verser à Bordeaux Métropole à 626 589 € et le montant de l'attribution de compensation de fonctionnement à verser à 6 751 465 €,

- autoriser M. le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.»

ADOPTE PAR 42 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 2/02/2021

QUESTIONS ORALES

M. LE MAIRE : Nous allons passer aux questions orales et nous en avons trois. Je vais commencer par celle de M. BARDIN pour nous parler de la 5G et M. DELGADO vous répondra.

1 – Talence en Transition – 5G

M. BARDIN : Très bien. M. le Maire, mes chers collègues. Ça y est, la 5G est une réalité en France. SFR a activé le 20 novembre son réseau en ultra haut débit dans une première ville, Nice. Ont suivi Montpellier, Bordeaux, Nantes, Marseille et Paris très bientôt. Chez Bouygues, le top départ étant prévu début décembre. Orange et Free mobile ne sauraient tarder. Chaque réseau devrait être activé d'ici la fin de l'année, je rappelle que cette question date du mois de novembre dernier, dans au moins deux villes chacun selon les accords d'attribution. Lors du conseil municipal du 21 septembre de cette année, alors que nous vous interpellions pour connaître votre position sur la 5G et après avoir rejeté l'idée même de moratoire, vous nous annonciez avoir réuni un groupe de travail interne pour faire un état des lieux et prendre en compte toutes les données actuelles sur le sujet et faire part de votre volonté de créer une commission locale d'information sur la 5G à Talence, afin de faire vivre le débat public et répondre aux interrogations légitimes des habitants. M. Le Maire, pourriez-vous nous faire écho des réflexions de votre groupe de travail interne dans lequel nous constatons que seule

la majorité municipale est invitée à participer ? Pourriez-vous également nous préciser le calendrier et l'organisation de la commission locale d'information, compte tenu du fait que la 5G est d'ores et déjà en cours de déploiement ? Enfin, pourriez-vous nous informer si des autorisations administratives d'installation d'antennes ont été déposées auprès des services instructeurs et si oui, combien sont en cours d'instruction et où est-il prévu qu'elles soient installées ?

M. LE MAIRE : Merci. M. Stéphane DELGADO, vous avez la parole.

M. DELGADO : Mon cher collègue. Nous n'avons pas attendu que la 5G devienne une réalité pour nous y intéresser. Je crois utile de vous rappeler notre délibération du 10 février 2010, approuvée à l'unanimité de notre conseil municipal et qui proposait la mise en place d'un moratoire sur les projets d'implantation d'antennes relais sur notre territoire. Nous n'étions ni vous ni moi présents à l'époque, M. BARDIN, mais je dois quand même vous préciser que l'application de ce moratoire nous a valu à l'occasion de référés et suspensions suite à des refus de déclaration préalable aux installations, d'une part d'être déboutés au tribunal administratif, et d'autre part d'être condamnés à de forts dépens. Nous n'avons pas attendu en effet que la 5G devienne une réalité pour nous y intéresser. Des initiatives fortes ont été prises depuis plusieurs années, faisant de Talence un acteur précurseur sur le sujet.

M. Le Maire a écrit au secrétaire d'État au numérique dans un courrier datant du 17 septembre 2020 pour lui faire part de ses inquiétudes et interrogations de la population sur le déploiement de la 5G. Celui-ci a répondu que la dimension territoriale devait être recherchée dans ce débat, ce qui a d'ailleurs été confirmé par le Président de Bordeaux Métropole lors de ce conseil de décembre 2020. M. Le Maire a relancé le Président lors de la conférence des Maires en janvier. Le Président lui a alors indiqué que les services de la Métropole étant en train d'instruire le sujet et qu'il fallait attendre la fin de la crise sanitaire pour y voir plus clair. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. M. BARDIN, vous avez encore une fois la parole si vous le souhaitez.

M. BARDIN : Je n'ai pas grand-chose à rajouter vu qu'il n'y a pas de réponse aux questions, donc merci.

M. LE MAIRE : Je vous demande pardon ?

M. BARDIN : Il n'y a aucune réponse aux questions que l'on vous a posées.

M. LE MAIRE : Si, Monsieur. Vous nous avez demandé où est-ce que l'on en est.

M. BARDIN : Alors je m'explique. M. DELGADO nous répète ce que vous nous aviez déjà dit lors de la dernière question orale que l'on vous avait fait sur la 5G. Effectivement, le moratoire de 2010, nous n'y étions pas. On a été reboutés. OK. Ça, on l'intègre, mais vous aviez parlé d'une commission locale d'information. Où est-ce que cela en est ? Que comptez-vous faire ? Aujourd'hui, nous disposons des moyens, alors certes, la crise sanitaire ne vous y aide pas, pour effectivement faire des réunions collectives. Mais vous pouvez très bien faire de l'information via des visioconférences, organiser des débats via des visioconférences. Mais

au jour d'aujourd'hui, les citoyens talençais ne savent rien de ce qui est prévu pour ou contre la 5G sur Talence. Je suis désolé. Vos courriers adressés au Président, certes, c'est bien, mais quelle communication est faite autour de ça ? Nous, on nous interroge quotidiennement là-dessus. Nous ne pouvons donner aucune réponse parce que nous n'avons aucun élément de réponse.

M. LE MAIRE : Alors je ne vais pas vous faire l'injure de vous relire ce que vous a dit M. DELGADO. J'avais écrit au secrétaire d'État en septembre, avant votre question orale. Le secrétaire d'État nous a indiqué que rien ne s'opposait à des débats locaux, à des commissions, tout en me demandant d'être sur une notion de territoire. L'antenne 5G et les ondes qu'elle émet, quoi que l'on puisse en penser, me semble-t-il, n'ont pas de limites administratives. La notion de territoire, c'est celle de la Métropole. Au mois de décembre, la Métropole nous a indiqué le débat sur la 5G, de manière aussi à instaurer une forme de cohérence. Parce que les gens qui vous interrogent à Talence ont peut-être les mêmes interrogations quand ils habitent à Bègles par exemple, sur le trottoir d'en face. Et il n'y a pas aujourd'hui dans la Métropole, des commissions locales d'information. Pourquoi ? Parce que la Métropole nous a indiqué, « nous allons organiser ça », puisque le territoire cohérent pour la 5G, c'est la Métropole. C'est la réponse qui nous a été faite au mois de décembre.

Au mois de janvier, j'ai relancé M. Le Président de Métropole pour lui dire, « M. Le Président, nous avons fait cette demande-là. » Il m'a dit, « nous l'avons bien enregistrée. Nous nous mettons en œuvre de manière à l'organiser sur le territoire pour les villes qui l'acceptent. Donc nous essaierons d'organiser quelque chose de cohérent et de métropolitain. » Il n'y a rien de grave à ça. Quelle que soit la majorité ou la minorité, cela ne change rien. Donc aujourd'hui, indépendamment du Zoom ou pas du Zoom, même si je pense que beaucoup de gens aujourd'hui saturent des visioconférences et du travail à distance, et bien nous attendons des éléments de la Métropole de manière à ce que ce qui se passe à Talence, c'est ce qui se fait à Bègles, c'est ce qui se fait à Villenave-d'Ornon, c'est ce qui se fait à Gradignan. Il n'y a pas de polémique. Vous dites que l'on ne vous a pas répondu. Il vous a donné avec l'exclusive le suivi du dossier et tout ce que l'on a fait depuis. Je suis quand même assez surpris. Ça veut dire qu'aujourd'hui, la balle est dans le camp de la Métropole et que l'on attend, ce qui est complètement cohérent. C'est son champ de compétences vis-à-vis du numérique. On lui a transféré. C'est la bonne échelle géographique puisqu'encore une fois, ce n'est pas Talence qui a la 5G. C'est le territoire national. Et pour ce qui nous occupe, c'est la Métropole. Donc si le débat doit avoir lieu, en tout cas là-dessus, je vous l'ai dit et je vous le redis, si quelque chose est organisé par la Métropole, nous serons force de proposition et nous demanderons à en avoir un d'un point de vue local, comme ça, les personnes qui se posent des questions pourront y participer. Je vous rappelle que le moratoire dont vous parlez, même les villes comme Bordeaux, pour autant plus proches de vous politiquement, n'ont pas organisé un moratoire pareil et font exactement la même chose. Donc s'il vous plaît, que vous soyez d'accord ou pas d'accord, je peux l'entendre, mais quand tout le monde fait la même chose, évitez de le critiquer puisque l'on est tous dans le même bateau.

2 – Talence en Transition – Encadrement des loyers

M. LE MAIRE : La deuxième question puisqu'il en a trois. C'est M. BIMBOIRE.

M. BIMBOIRE : M. le Maire, chers collègues. Dans notre région et pour beaucoup de monde, la flambée des loyers pèse sur le pouvoir d'achat des familles. En moins de 10 ans, les loyers ont ainsi augmenté d'environ 40 %.

Les montants des loyers en constante augmentation, loyers talençais supérieurs à 3,80 % par rapport à Bordeaux, 8,9 % par rapport à Villenave-d'Ornon, source ministérielle du logement, et les coûts du foncier élevés engendrent des difficultés d'accès et de maintien dans les logements. De plus, le locatif privé s'est beaucoup développé sous l'effet des régimes de défiscalisation. Dans ce contexte de tension, les parcours résidentiels sont confrontés à des situations fréquentes de blocage pour certains publics affichant des besoins spécifiques, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées et les travailleurs en situation précaire. Dans ce contexte, pourquoi ne pas vous être inscrit dans l'expérimentation de l'encadrement des loyers engagé par la Métropole ? Merci.

M. LE MAIRE : Merci, mon cher collègue. Mme MICOINE qui s'occupe des notions de logement va vous répondre.

Mme MICOINE : Oui, mon cher confrère. En effet, la Métropole a travaillé à l'encadrement des loyers avec les communes volontaires pour effectuer une expérimentation. Vous demandez pourquoi Talence n'a pas été inscrite dans cette expérimentation. Parce que c'est une démarche qui répond à des règles strictes qui ont pour effet la non-éligibilité à Talence à l'expérimentation de l'encadrement des loyers. Pour votre parfaite information, quatre conditions d'éligibilité président en cette expérimentation :

- Un écart important entre le niveau de loyer moyen constaté dans le parc locatif privé et le loyer moyen pratiqué dans le parc locatif social,
- Un niveau de loyer médiant élevé,
- Un faible taux de logements commencés rapportés aux logements existants sur les cinq dernières années,
- Des perspectives limitées de production pluriannuelle de logement inscrites dans le programme local de l'habitat et de faibles perspectives d'évolution de celles-ci.

Or Talence dispose de perspectives de production pluriannuelle de logements inscrites dans le programme local de l'habitat et d'importantes possibilités d'évolution de celles-ci, notamment dans le cadre d'Inno Campus. Dès lors, à l'échelle du territoire talençais, un des critères nécessaires à l'instauration de l'encadrement des loyers fait défaut. Vous pouvez en outre noter que malgré le souhait de huit villes de la Métropole d'expérimenter ce dispositif d'encadrement des loyers, seule la candidature de Bordeaux a été retenue. Si sur le principe, la mesure d'encadrement peut paraître séduisante et louable, il ressort qu'elle ne produit pas d'effet, de l'aveu même de ses promoteurs. La seule mesure ayant un impact réel sur le prix des loyers est d'agir sur l'offre en encourageant les investisseurs et non en les décourageant. C'est ainsi que Talence participe à la production indispensable de logements, en particulier

sociaux, en mobilisant du foncier et en accordant des permis de construire. Espérant avoir contribué à une réflexion sur ce sujet.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. M. BIMBOIRE, vous avez encore la parole.

M. BIMBOIRE : Merci, chers collègues. Effectivement, on est aiguillés sur les quatre critères, donc c'est pertinent de savoir qu'il en manquait un à Talence. Merci. Je rappelle quand même qu'effectivement en faisant ce positionnement, on valide indirectement ce que revendique l'UNPI qui est l'Union Nationale des Propriétaires Immobiliers parce qu'ils veulent impérativement que cette mesure ne s'applique pas et l'on peut comprendre pourquoi au niveau de la spéculation. Et c'est vrai que vous avez raison de le dire, chère collègue, Bègles, Mérignac, Floirac, Blanquefort, Eysines, Saint-Médard et Le Haillan avaient l'intention d'adopter cette mesure, mais n'ayant pas tous les critères, ne l'ont pas fait, car cela pouvait pénaliser effectivement la ville dominante de Bordeaux. Ceci étant, c'est vrai que c'était important de le dire et vous savez pertinemment d'ailleurs que cette proposition de cet encadrement était vraiment pour limiter les abus et l'on peut considérer qu'effectivement, à Talence, il peut y en avoir également au niveau des bailleurs. Merci.

M. LE MAIRE : Qu'il y ait de l'abus, mon cher collègue, personne n'en disconvient. Mais cette mesure d'abord factuellement ne marche pas. Et la deuxième chose, le Président de la Métropole, par ailleurs Maire de Mérignac, l'a dit lui-même, ce qui est opposé à toutes les villes, quasiment toutes, c'est le fait de dire, « vous pouvez construire plus. » Donc ce qui est valable pour Talence est valable pour la quasi-totalité des villes. Donc l'idée, c'est qu'il faut que l'on parte d'un postulat qui est le fait de dire que l'on a aujourd'hui une problématique de loyers, mais qui n'est pas propre à Talence, qui est valable pour l'ensemble des communes. En plus, ce n'est même pas forcément une question de montant parfois. C'est une question de disponibilité. Et c'est là-dessus où je rappellerai toujours que derrière les combats, même si jamais parfois ils sont électoraux, derrière le béton, il y a des gens qui habitent et qu'il faudrait aussi à un moment ou à un autre que l'on dézoome un peu et que l'on arrive à avoir une discussion, quelles que soient les sensibilités, un peu raisonnable. Parce que dire, « vous allez voir ce que vous allez voir. On ne fait plus rien », c'est aussi... j'amène la question que rappelle souvent M. Le Sénateur, « où loge-t-on les gens qui souhaitent être là ? » Et pas des gens qui arrivent de X centaines de kilomètres de l'agglomération, des enfants de gens qui habitent Bordeaux, Talence, etc., à qui il faut que l'on propose quand même une solution de logement. Et là-dessus, le réduire à une querelle de bétonneurs ou pas bétonneurs, je trouve que le débat vaut beaucoup mieux. En tout cas, que des actions puissent nous permettre demain d'avoir des loyers plus modérés.

3 – Talence en Transition – Agence postale centrale

M. LE MAIRE : Nous allons terminer par une question postale. Mme DE MARCO, vous avez la parole.

Mme DE MARCO : Je dis bien que c'est au nom du groupe « Talence en transition » que cette question est posée. L'agence postale centrale située au Forum est depuis longtemps sujette à un engorgement important. En cette période de pandémie, cette situation de queue permanente va à l'encontre des consignes de distanciation. Que compte faire la ville pour permettre à ses administrés de bénéficier des services publics élémentaires en étant conformes aux prescriptions sanitaires ? Je suis passée encore tout à l'heure en venant et les gens étaient sous la pluie, une dizaine de personnes à attendre à l'extérieur.

M. LE MAIRE : Mme SALLET va vous répondre.

Mme SALLET : Mme la Sénatrice. Comme vous bien sûr, nous avons pu constater une forte affluence à certaines heures de la journée au bureau de poste situé au Forum. Il est important de rappeler que depuis le début de la crise, la Poste a mis en place des règles afin d'accueillir le public dans le respect des consignes sanitaires. C'est peut-être ce qui explique aussi la file d'attente à l'extérieur puisque les distanciations sociales semblent quand même être respectées. Il y a un mètre entre chaque personne. Effectivement, ils sont sous la pluie. À l'évidence, l'agence du Forum ne peut s'y soustraire et nous ne manquerons pas de leur adresser un rappel à l'ordre si nécessaire. Comme vous le savez, le maintien d'un service public de qualité dans notre ville est l'une de nos priorités.

Je me permets de vous rappeler que suite au désengagement de la Poste dans ce secteur, la ville a transformé l'agence présente dans le square Felhmann en agence postale communale. C'est aujourd'hui un agent municipal qui assure l'accueil du public et permet à tout un quartier de bénéficier d'un service public de proximité. Concernant un autre quartier, à Thouars, nous avons en ce moment même des discussions avec la Poste. En effet, par la voie de Stéphane DELGADO, conseiller communal en charge des secteurs et de Salem ERCHOUK, adjoint de quartier, nous échangeons avec la direction régionale du groupe afin que le bureau de poste de Talence Thouars étende ses horaires d'ouverture. Un courrier a été envoyé au délégué territorial du groupe la Poste en juillet dernier sur ces deux sujets. La ville est donc mobilisée pour maintenir un service public de qualité, accessible, et de proximité. Sur ce sujet, je sais pouvoir compter sur votre soutien. Il ne fait aucun doute qu'une action communale au niveau local, mais aussi national, nous permettra d'agir efficacement auprès de la direction du groupe la Poste.

Mme DE MARCO : (hors micro).

M. LE MAIRE : Mais on élit les sénateurs pour représenter le territoire. Jusqu'à présent, nous étions très contents du travail de M. CAZABONNE. Je vous le dis. Après, on attend de juger sur pièce. De vous rappeler également, ma chère collègue, que l'augmentation de la Poste, ils n'ont jamais eu un flux de colis aussi important et parfois, on peut quand même se poser la question, même s'il y a des gens sous la pluie, à l'extérieur, il y a quand même moins de

risques. C'est pour ça que l'on va essayer de trouver, mais je pense que la bonne réponse là-dedans, elle est d'un point de vue national, parce que cela ne concerne pas que la poste de Talence.

Je voudrais vous donner la date, mais pas l'heure, du prochain conseil municipal. On va dire dans l'après-midi. Cela peut être 14 heures, 16 heures, 18 heures, donc je préfère être raisonnable, mais en tout cas, je vous donne la date, sauf bien sûr, éléments qui interviendraient là-dessus, mais je n'y crois pas trop puisque les conseils municipaux sont des exceptions à la loi. C'est le lundi 1^{er} mars 2021.

Je voudrais vous remercier pour la qualité des débats. Je veux aussi avoir un merci particulier pour toutes les personnes... Il y a plus de 40 personnes qui depuis le début regardent ce conseil municipal, plusieurs centaines le verront en différé, et un grand merci pour les équipes techniques et les deux personnes depuis tout à l'heure qui ont traduit en langue des signes. Comme ça, elles vont parler d'elles-mêmes en traduisant puisque j'ai vu que la réalisation était de très grande qualité et j'ai vu qu'il y avait beaucoup de commentaires positifs sur les réseaux. Comme quoi, même une ville de 45 000 habitants peut être un phare pour d'autres. Je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne soirée.

La séance est levée à 17h.